

E. de RENTY
Capitaine d'Infanterie breveté

L'Angleterre en Afrique

Avec 9 Cartes dans le texte



PARIS
Henri CHARLES-LAVAUZELLE
Éditeur militaire
10, Rue Danton, Boulevard Saint-Germain, 118
(MÊME MAISON A LIMOGES)

L'Angleterre en Afrique

Ouvrages du même auteur :

Les chemins de fer coloniaux :

I. Colonies allemandes, portugaises et italiennes.... 1 volume.
II. Colonies anglaises et Congo belge................ 1 volume.
III. Colonies françaises............................ 1 volume.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Essai d'histoire africaine. La Rhodésia.

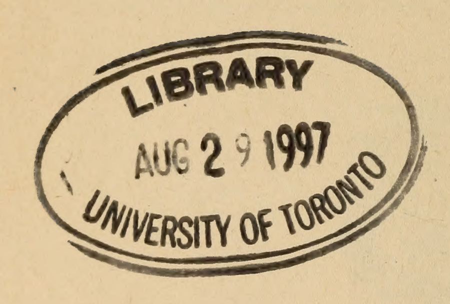
E. de RENTY
Capitaine d'Infanterie breveté

L'Angleterre en Afrique



PARIS
Henri CHARLES-LAVAUZELLE
Éditeur militaire
10, Rue Danton, Boulevard Saint-Germain, 118
(MÊME MAISON A LIMOGES)

1911


LIBRARY
AUG 2 9 1997
UNIVERSITY OF TORONTO

A Monsieur Joseph Chailley

Député de la Vendée

Hommage reconnaissant et respectueux

INTRODUCTION

Dans une suite d'études parues dans les *Questions diplomatiques et coloniales,* au cours des années 1908, 1909 et 1910, nous avons examiné successivement les différentes possessions anglaises d'Afrique. Après les avoir mises à jour, autant qu'il nous a été possible, nous avons réuni ces études dans un volume qui pourra peut-être présenter quelque intérêt à ceux qui suivent les événements politiques, commerciaux ou industriels qui se déroulent en Afrique.

Nous sommes, par notre histoire et par notre situation dans le monde, appelés à jouer sur ce continent un rôle important. Cette terre a été arrosée du sang de bien des Français. Nos millions ont contribué à faire pénétrer partout la civilisation, à extraire de ce sol riche les minéraux qui y étaient cachés. Du Cap au Caire, de Lagos à Monbasa, on trouve partout des traces de notre passage, des témoins de notre richesse. Et la plupart du temps, cependant, nous ignorons l'Afrique, ou, si nous la connaissons, c'est seulement de l'Afrique française qu'il s'agit. Nous ne savons pas, bien souvent, ce que d'autres nations y font, ce que

d'autres nations y produisent. Aussi avons-nous pensé qu'il serait profitable de dresser le bilan de ce que le peuple anglais a obtenu, après cinquante ans d'efforts, dans ces terres tenues pendant des siècles en marge de la civilisation.

E. DE R.

L'Angleterre en Afrique

Lorsque l'Angleterre se fut emparée des Indes, elle voulut jalonner la route de ses navires par des ports de relâche. Quelques comptoirs établis sur les côtes de la Gambie, de Sierra-Leone, de la Gold-Coast et l'île de Sainte-Hélène, occupée en 1673, remplirent tout d'abord ce rôle. Puis ce furent l'île de l'Ascension (1815), Cape-Town enlevé aux Hollandais au début du xixe siècle, l'île Maurice et les Seychelles (1815), enfin le territoire d'Aden (1839). Ainsi l'Afrique se trouvait encerclée.

Lorsque le percement de l'isthme de Suez détourna la route des Indes, les Anglais aussitôt s'assurèrent de nouveaux points d'appui. En dehors de Gibraltar conquise en 1704, de l'île de Malte cédée en 1800, elle s'appropria l'île de Chypre en 1878, l'îlot de Perim en 1857, le British Somaliland en 1884. Enfin l'Egypte et le Soudan égyptien sont maintenant, sinon complètement en droit, du moins en fait, possessions anglaises.

D'autre part, lorsque l'attention de l'Europe fut appelée sur le continent noir, à la suite des voyages de Livingstone et de Stanley, l'Angleterre ne fut pas la dernière à réclamer sa part. Partout elle éleva ses prétentions, elle s'infiltra partout, arrachant de-ci de-là, en suivant un plan bien défini, un lambeau de territoire, soit par la force, soit par la diplomatie, arrondissant chaque jour son domaine, maintenant immense, ainsi que le prouve le tableau suivant.

Possessions anglaises en Afrique (1).

POSSESSIONS.	SUPERFICIE.	POPULATION.	REVENUS (2).	DÉPENSES (2).	COMMENT OBTENU.	GOUVERNEMENT.
	Kil. carrés.		£	£		
Est africain :						
East Africa Protectorate.......	442.752	4.000.000	474.760	691.677	Annexé en 1888.	Protectorat.
Uganda Protectorate..........	558.750	3.300.000	148.649	268.723	— — 1894.	id.
Zanzibar.....................	1.658	230.000	247.513	188.687	Conquis en 1888.	id.
Somaliland..................	170.000	348.000	24.723	25.070	Annexé en 1884.	id.
Egypte (3)....................	1.000.000	11.193.978	15.521.775	14.408.144	Occupé en 1882.	Co-protectorat.
Soudan égyptien (3)...........	2.375.000	2.000.000	1.100.000	1.298.000	Conquis en 1896.	id.
Sud africain :						
Cape Colony..................	717.388	2.507.500	7.701.192	8.349.316	Conquis en 1814.	Gouvernement responsable (Ces colonies forment depuis le mois de juin 1910 l'Union sud-africaine.)
Natal.........................	95.676	1.164.285	3.569.275	3.530.576	Annexé en 1843.	
Orange River Colony...........	125.200	447.090	915.286	952.513	Conquis en 1900.	
Transvaal et Swaziland........	304.913	1.335.440	5.502.000	4.599.804	— — 1900.	
Basutoland....................	26.658	348.850	108.637	126.921	Annexé en 1868.	Colonᵉ de la couron. Protectorat.
Bechuanaland Protectorate....	648.400	133.100	31.563	75.851	— — 1888.	id.
Rhodesia......................	1.058.000	1.398.000	576.675	679.675	— — 1889.	Compagnie particulière à charte.
Nyasaland.....................	106.134	948.300	75.197	105.587	— — 1889.	Protectorat.
Ouest africain :						
North Nigeria Protectorate.....	641.000	8.957.830	170.000	500.000	Conquis en 1885.	Protectorat.
South Nigeria et Protectorate..	193.000	6.000.000	1.365.466	1.674.871	— — 1885.	id.
Gold-Coast et Protectorate.....	308.870	1.696.970	743.320	852.520	— — 1861.	Colonie de la couronne.
Sierra-Leone et Protectorate...	88.870	1.208 100	361.326	336.745	— — 1787.	id.
Gambia et Protectorate........	11.800	154.330	72.676	59.224	— — 1831.	id.
Iles anglaises africaines :						
Ascension....................	85	120			Occupé en 1815.	Colonie de la couronne.
St-Héléna (Ste-Hélène).........	117	3.490	8.778	9.045	— — 1815.	id.
Mauritius et dépendances (Maurice)........................	2.087	382.400	688.641	678.301	Conquis en 1815.	Colonie de la couronne.
Seychelles....................	372	21.500	34.860	34.196	— — 1815.	
Totaux..........	8.874.660	46.779.283	39.542.312	39.445.516		

(1) Renseignements tirés pour la plupart du *Statesman's year Book*, 1909, p. XXXII. — (2) Année 1909. — (3) Les géographies anglaises que nous avons entre les mains ne comprennent ni l'Égypte, ni le Soudan au nombre des colonies britanniques. Nous avons cru devoir les y ajouter, car en somme ces deux contrées sont et seront de plus en plus soumises à l'autorité réelle de l'Angleterre.

Ainsi, en Afrique, l'Angleterre a su se tailler un nouvel empire de près de 9 millions de kilomètres carrés, peuplé de 50 millions d'habitants! Le budget total de toutes ces colonies s'équilibre; et cependant, la plupart d'entre elles sont d'origine ou de développement récents, c'est-à-dire dans la période où les semailles sont faites, et les récoltes encore lointaines. Si l'on se reporte à trente années en arrière, alors que les cartes d'Afrique indiquaient quelques noms sur le rivage des océans et de larges taches blanches au centre avec les mots désert, forêt, savane, il est facile de deviner à quel état embryonnaire devaient se réduire alors les transactions commerciales. Aujourd'hui, grâce à l'activité déployée par les Européens, Belges, Français, Allemands, Portugais, Anglais, et surtout par ces derniers, le continent noir est entré dans la voie des échanges mondiaux et y a pris une large part.

En ce qui concerne les colonies anglaises seules, le commerce total, importation et exportation, s'est élevé en 1908 (1) à la somme de 156.264.350 livres sterling, soit à près de 4 milliards. Que sera-ce lorsque ces colonies d'Afrique, encore mieux outillées, pourvues de travailleurs en quantité suffisante, donneront la mesure qu'on est en droit d'en attendre?

Aussi peut-il être intéressant, à l'aurore de cette période de développement, de donner quelques aperçus sur chacun de ces territoires, et d'assister à ce lever de rideau majestueux d'un continent tout entier qui s'ouvre à la lumière, dans une lutte suprême entre la civilisation et la barbarie. C'est ce que nous allons essayer de faire.

Ainsi que nous l'avons vu dans le tableau qui précède,

---

(1) L'année 1908 a été particulièrement défavorable et s'est trouvée en déficit de 41 millions de livres sur l'exercice 1906.

les colonies anglaises d'Afrique peuvent se grouper en quatre catégories : l'Est africain, le Sud africain, l'Ouest africain, et les îles. Nous suivrons cet ordre dans l'étude que nous nous proposons de faire.

ÉGYPTE (MISR)

Historique. — Nous n'avons pas la prétention de donner en quelques lignes une histoire, même abrégée, de cette terre qui, dès l'origine des temps, joua un rôle si important dans l'histoire du monde. A des siècles de grandeur, succédèrent des siècles de recueillement. Les époques de splendeur sont celles où la main des hommes asservit le Nil ; les périodes de décadence sont dues aux barbares qui, méconnaissant les exemples du passé, déchaînèrent les flots du grand fleuve, le rendirent libre pour l'œuvre de dévastation.

L'Egypte, subjuguée par les mahométans, végétait dans l'éternel fatalisme des sectateurs du Prophète, quand, poursuivant une idée de conquête lointaine, à la fin du XVIIIe siècle, Bonaparte conçut le plan de faire de cette antique terre des Pharaons un point d'appui pour une expédition aux Indes. Le passage des Français fut pour ces régions endormies le signal du réveil civilisateur. Nos savants, nos ingénieurs, se dirigèrent vers cette Egypte si captivante, et petit à petit, sous leur impulsion bienfaisante, elle reprit sa marche vers le mouvement mondial, comme ces sedds du Nil, un moment arrêtés à l'ombre d'un rocher, sont un jour emportés par le courant et se déposent en limon bienfaisant dans le champ d'un fellah.

Etrange chose que l'histoire ! Alors que Bonaparte voulait faire de l'Egypte un instrument docile tourné contre l'Angleterre, il jetait, sans s'en douter, les fondements de l'Empire anglo-égyptien. Inconsciemment il semait, et les Anglais à un siècle de distance devaient récolter !

Après le départ de Bonaparte, Mehemet Ali, gouverneur de l'Egypte, conquit toute la contrée et en devint le maître absolu (1811). Sous ce souverain, qui régna jusqu'en 1848, le pays se rénova. Mais les dépenses énormes occasionnées par ses expéditions guerrières et par la création de toute une organisation calquée sur celle de l'Europe — et aussi, il faut le dire, la crainte de voir cet empire naissant faire échec à la domination turque — donnèrent aux grandes puissances occidentales l'occasion d'intervenir.

Le 13 février 1841, un hatti shériff impérial régla la question en litige. L'hérédité au trône d'Egypte était garantie à Mehemet Ali, qui prenait le nom de Vali. Plus tard, en 1866, ce titre fut changé en celui de Khedewi-Misr, communément khédive ; en même temps, le tribut annuel à payer par l'Egypte à la Turquie fut porté de 376.000 à 720.000 livres sterling.

Lorsque, en 1882, à la suite des événements encore présents à toutes les mémoires, nous abandonnâmes aux Anglais le soin de régler seuls les affaires égyptiennes, ceux-ci ne tardèrent pas à prendre une influence considérable. Petit à petit, ils s'infiltrèrent dans toutes les administrations et, sous l'œil bienveillant de l'Europe, mirent de plus en plus en tutelle le khédive et son entourage immédiat. La convention franco-anglaise du 4 avril 1904 consacra notre abandon. Désormais les Anglais ont les mains libres en Egypte, et les liens qui rattachent encore celle-ci à la Turquie deviennent chaque jour plus fragiles.



Abbas Hilmi, le khédive actuel, est né le 14 juillet 1874. C'est le septième souverain de la dynastie de Mehemet Ali. En 1892, il fut appelé à succéder à son père, Mohamed Tewfik. La loi égyptienne d'hérédité, en effet, reconnue en

1866, appelle au trône le fils aîné, au lieu que la loi turque donne le sceptre au plus âgé des héritiers du sultan défunt.

Abbas Hilmi, élevé entièrement à l'européenne, doué d'une nature énergique et d'une très vive intelligence, voulut se consacrer entièrement au bien de son peuple. Il lui manquait, au début, pour mûrir ses qualités, l'expérience : les événements ont pris soin de la lui fournir (1). Les luttes continuelles qu'il eût à soutenir avec lord Cromer, pour défendre les lambeaux d'autorité qui lui restaient, en sont la preuve. Mais il ne pouvait éviter l'inévitable; et aujourd'hui ce malheureux souverain règne sur l'Égypte pour la Turquie et par l'Angleterre.

Administration et gouvernement. — L'administration de l'Egypte est dirigée par sept ministres (2), qui sont soumis à l'autorité directe du khédive. En 1879, sous la pression de la France et de l'Angleterre, à la suite de la création des tribunaux mixtes et de la réorganisation des finances, un décret khédivial du 10 novembre 1879 nomma deux contrôleurs généraux, l'un français, l'autre anglais, avec des pouvoirs très étendus pour la direction et la surveillance des affaires. Après les événements de 1882, le décret précédent fut annulé (18 janvier 1883). Un conseiller financier anglais fut alors désigné, qui devait, sous peine de nullité, approuver toute décision concernant le budget. Ce fonctionnaire siège au Conseil des ministres, mais ne possède aucun pouvoir exécutif. La convention franco-anglaise de 1904 sanctionna ce décret, en stipulant qu'ultérieurement aucune modification ne serait opérée sans l'approbation des puissances signataires de la convention de Londres de 1885.

La loi organique du 1er mai 1883 régla le mode de repré-

---

(1) Eug. AUBIN, *Les Anglais aux Indes et en Egypte*, p. 187 (Armand Colin, édit., Paris).

(2) Présidence du Conseil, Intérieur, Finances, Justice, Guerre, Travaux publics, Instruction publique. Affaires étrangères.

sentation nationale, composée d'un Conseil législatif, d'une Assemblée générale et de bureaux provinciaux. Le premier de ces corps comprend 30 membres dont 14 sont nommés par le gouvernement. Il doit se réunir au moins une fois par mois pour examiner le budget et toutes les lois administratives qui lui sont soumises. Le gouvernement toutefois n'est aucunement lié par ses avis.

L'Assemblée générale comprend, outre les membres du Conseil législatif, les sept ministres et 46 membres élus par le peuple. Réunie au moins une fois tous les deux ans, cette Assemblée a à connaître de toute modification aux impositions foncières ou personnelles.

Quant aux bureaux provinciaux, ils sont chargés de l'administration des territoires qui sont confiés à leur gestion. L'Egypte est divisée au point de vue administratif en 5 gouvernements (mohafzas), formés par les grandes villes du Caire, Alexandrie, Port-Saïd, Suez et El Arish, et en 15 provinces (moudiriehs) qui sont elles-mêmes subdivisées en districts (kisms).

Enfin, signalons que, depuis 1887, un haut commissaire ottoman réside au Caire, plus pour sauver le principe de la dépendance turque que pour surveiller la marche des affaires. Car, dans toute l'administration, les Anglais ont des appuis sérieux et s'en servent pour diriger de très près les affaires égyptiennes.

Territoire et population. — L'Egypte est limitée au nord par la Méditerranée, à l'ouest par la Tripolitaine, au sud par le Soudan et à l'est par la mer Rouge et la nouvelle frontière turco-égyptienne, fixée par l'arrangement du 1er octobre 1906, après les incidents d'Akabah. Cet énorme territoire, de plus de 1.000.000 de kilomètres carrés, n'est malheureusement pas composé de terres cultivables. Le désert en couvre la plus grande surface. Seul, en effet, le Nil fertilise de ses eaux ses rivages immédiats ; les travaux

d'irrigation, les barrages, ont reculé les limites de son action bienfaisante ; mais, malgré tout, la culture ne peut, à l'heure actuelle, réussir que sur 33.000 kilomètres carrés environ : c'est-à-dire que 3 p. 100 des terres d'Egypte peuvent produire. Les Anglais, dès les premiers moments de leur occupation, se sont acharnés à résoudre la question de l'eau dont dépend le développement de leur nouvelle possession. Ils ont non seulement occupé la région des lacs, d'où sort le Nil, afin que personne ne vînt assoiffer le pays des fellahs, mais ils ont aussi commencé à construire des ouvrages merveilleux d'audace pour régulariser le cours du fleuve capricieux, capter ses eaux à l'époque des crues et les répandre à volonté en ondes bienfaisantes. Est-ce à dire que le Nil ne peut irriguer plus de terre qu'il ne le fait actuellement ? Non, mais la lutte contre le désert exige l'effort de nombreuses générations. Le temps est indispensable pour fertiliser ces solitudes de mort à l'aide de ces mille canaux qui distillent la vie goutte à goutte. Les Anglais font de grands efforts dans ce sens, poursuivent les travaux que nos ingénieurs avaient commencé : nul doute qu'ils n'arrivent à augmenter l'aire des terres cultivables et à donner à tous l'eau que, seul, le Nil peut leur procurer.

La population de l'Egypte est très nombreuse, puisque, d'après le dernier recensement (1), elle comprend 11 millions 189.978 habitants. A l'heure actuelle, ce chiffre doit être assez largement dépassé. Dans la précédente décade, en effet, les naissances avaient excédé les décès de 15 p. 100 par an. Cette population est condensée sur les bords du Nil où la terre peut produire. Dans certains districts, les habitants sont au nombre de 400 à 500 par kilomètre carré. Dans le désert, au contraire, ne se trouvent que quelques rares nomades allant d'oasis en oasis faire paître leurs troupeaux.

La majorité des Egyptiens s'adonne aux travaux agri-

(1) Recensement de 1907.

coles (62, 65 p. 100 des indigènes au-dessus de 10 ans). Dans ce nombre ne sont compris que les hommes, les femmes étant pour la plupart portées comme n'exerçant aucune profession dans les tableaux statistiques que nous avons sous les yeux. Le reste de la population s'occupe d'industrie ou de commerce, s'adonne aux carrières libérales ou à l'instruction religieuse ou laïque. De plus, on compte près de 150.000 domestiques, hommes et femmes. Quant aux étrangers, ils ne cessent d'affluer en Egypte. Les Grecs, les Italiens, les Anglais, les Français forment la majorité de la colonie européenne qui compte plus de 112.574 individus. Cette invasion de gens nouveaux, aux mœurs et aux idées modernes, sera sans doute de nature à transformer la mentalité des autochtones. Si longtemps asservis qu'ils aient été, les fellahs finiront peut-être un jour par concevoir des aspirations nouvelles. Déjà, du reste, des frissons de liberté secouent parfois cette race assoupie pendant des siècles dans la servitude. Qui sait s'ils ne réclameront pas un jour ce Nil que leurs pères ont exploité avant eux, en disant à leurs protecteurs : ceci est notre bien.

Religion. Instruction publique. — Presque tous les cultes sont représentés en Egypte, qui est le véritable carrefour du monde. Toutefois les mahométans, comme de juste, sont les plus nombreux (92 p. 100). Viennent ensuite les chrétiens, coptes, orthodoxes, catholiques romains, protestants, avec plus de 920.000 représentants. Enfin les juifs forment une petite colonie d'une trentaine de mille âmes.

Les mahométans ont pour chefs suprêmes le Cheikh-ul-Islam, nommé par le khédive et choisi parmi les ulémas, et le Grand Cadi nommé par le sultan de Constantinople. Leur centre religieux est, au Caire, la mosquée et l'université d'El Azhar. Là on enseigne les sciences coraniques pures, c'est-à-dire que les méthodes et la reli-

gion y ont été conservées, sans changement aucun, depuis les premiers temps de l'Islam. L'université d'El Azhar jouit d'une très grande réputation dans le monde musulman, son influence s'étend bien au delà des limites conventionnelles de l'Egypte. En Syrie, en Arabie, au Soudan, en Tripolitaine, et souvent bien au delà, ses décisions sont écoutées et respectées. Constantinople s'en servait autrefois pour ramener à elle bien des tribus rebelles; les Anglais, s'ils savent en user avec habileté, pourront résoudre bien des difficultés en s'appuyant sur l'autorité religieuse de ce foyer d'influence.

Parmi les autres cultes, celui qui est le mieux organisé est le culte des coptes. Le patriarche d'Alexandrie le dirige, assisté de trois métropolites et de douze évêques, sans compter de nombreux prêtres et moines.

Ce même patriarche a du reste aussi une influence très grande en Abyssinie, où il est représenté par un métropolite et deux évêques. Lorsqu'un empereur éthiopien monte sur le trône, il est sacré par le plus haut dignitaire de l'Eglise copte, sur l'autorisation expresse du patriarche d'Alexandrie. Les Anglais ont donc là un appui considérable pour exercer une pression à Addis-Ababa. C'est une influence qui n'est pas négligeable, et nous sommes certains qu'elle n'a pas été négligée dans bien des événements récents.

L'instruction est assez peu répandue encore parmi les Egyptiens. Malgré les efforts sérieux faits depuis plusieurs années, on compte encore 75 p. 100 d'illettrés. Jusqu'en 1898, dans les écoles primaires, l'enseignement du français ou de l'anglais était imposé. Aux écoles secondaires, les cours étaient faits à l'aide d'une des deux langues européennes ci-dessus mentionnées, au choix des élèves. En outre, il existait un certain nombre de collèges professionnels (droit, médecine, arts et métiers, etc.), dont l'organisation, datant de l'époque de Mehemet Ali, avait

été calquée sur celle des grandes écoles occidentales. Les Anglais, dès qu'ils eurent pris sérieusement pied dans le pays, favorisèrent, pour les emplois à donner, les étudiants parlant leur langue. Il y eut donc une diminution considérable des élèves demandant à apprendre le français à ce point, qu'en 1898, notre langue n'était plus enseignée dans les écoles primaires gouvernementales. Dans les cours secondaires, nous perdions également beaucoup de terrain. Aussi les statistiques anglaises sont-elles heureuses de constater que 90 p. 100 des élèves apprennent l'anglais dans les écoles officielles. Même si ces chiffres sont forcés, il est indéniable que notre influence diminue grandement à ce point de vue : les carrières gouvernementales étant désormais fermées à ceux qui nous sont encore fidèles, et le goût du fonctionnarisme se développant chaque jour davantage chez les Egyptiens, la conclusion était facile à prévoir.

Parmi les écoles primaires, il existe un nombre considérable d'établissements indigènes appelés kuttabs, dont la plus grande partie sont des annexes des mosquées. Des efforts sérieux sont faits depuis quelques années pour les angliciser. Dans ce but, des subsides sont accordés à celles de ces écoles qui veulent bien se soumettre à l'inspection des agents gouvernementaux et ajouter à leur programme, purement confessionnel, une série d'enseignements généraux un peu plus complets. En 1907, 4.319 kuttabs étaient soumises à la surveillance des 39 inspecteurs indigènes, créés dans ce but. Les élèves instruits dans ces établissements se montaient à 175.515. Le budget de 1907 comprenait une somme de plus de 160.000 francs destinés à subventionner les kuttabs. En résumé, à l'heure actuelle, plus des trois quarts des enfants musulmans reçoivent une éducation dans des écoles soumises à l'influence anglaise.

Justice. — Le système judiciaire appliqué en Egypte est

double : le premier concerne les indigènes seuls, le second les étrangers ou les indigènes dans leurs rapports avec les étrangers.

Les tribunaux de la première catégorie sont les mehkemmehs présidés par les cadis. Ils jugent les affaires de statut personnel (mariage, succession, tutelle) et parfois règlent les questions de possession foncière. Les indigènes non musulmans portent, en général, leurs différends de cette nature devant les chefs de leur religion respective. Pour tous les autres cas, la justice est rendue par les tribunaux indigènes établis depuis 1884. Il en existe 44 du premier degré ; chacun d'eux est présidé par un seul juge avec juridiction dans les procès inférieurs à 26.000 francs ou dans les affaires criminelles dont la peine n'excède pas une amende minime ou un emprisonnement de trois ans. L'échelon supérieur est formé de 7 tribunaux centraux composés chacun de trois juges. Ils ont compétence sur les affaires civiles excédant les pouvoirs des tribunaux du premier degré, ou sur celles déjà jugées devant ces derniers. Toutefois, les crimes importants sont, depuis 1905, retirés à ces tribunaux et portés devant la Cour d'appel, siégeant mensuellement comme Cour d'assises.

L'échelon supérieur de la justice est formé par la Cour d'appel du Caire, dont 5 juges sont désignés pour apprécier l'application de la loi et former une Cour de cassation.

Enfin, signalons encore des sortes de justice de paix qui, siégeant hebdomadairement dans chaque markas ou kism, règlent les affaires de peu d'importance, dont les peines peuvent monter à un mois de prison ou à 52 francs d'amende.

Autrefois, les étrangers étaient soumis aux Capitulations, c'est-à-dire aux traités successivement consentis par la Porte à toutes les puissances de la chrétienté et qui déterminaient la situation des étrangers dans les échelles du Levant.

Toutes ces Capitulations leur reconnaissaient un triple avantage : inviolabilité du domicile; exemption d'impôts en dehors des taxes douanières; incompétence de la juridiction territoriale (1).

Ce régime, excellent lorsqu'il n'y avait que de petites colonies européennes, présenta bientôt des inconvénients sérieux, par suite de l'accroissement de celles-ci, de l'admission de nombreux sujets rayas à la protection, enfin des usages spéciaux à l'Egypte, d'après lesquels les indigènes demandeurs relevaient aussi des tribunaux consulaires. Ainsi le nombre des justiciables était considérable et s'augmentait chaque jour; il en résultait souvent des confusions de juridiction, auxquelles il importait de mettre un terme.

En 1867 (2), le gouvernement égyptien crut de son intérêt de prendre une semblable initiative. Pressé de besoins d'argent, il sentit la nécessité de rechercher la création d'une institution judiciaire sérieuse et impartiale, qui le dégagerait des réclamations incessantes dont l'assaillaient les consuls en faveur de leurs ressortissants lésés, et rassurerait, par surcroît, les capitaux européens disposés à se placer en Egypte. Les négociations durèrent huit années et aboutirent à la création de tribunaux mixtes. Trois tribunaux de première instance siègent aujourd'hui à Alexandrie, au Caire et à Mansourah, et les appels sont portés devant la Cour d'Alexandrie. Conseillers et juges sont recrutés en proportions inégales parmi les indigènes et les étrangers, la majorité devant appartenir à ces derniers. Ces magistrats sont nommés par le khédive ; mais les étrangers sont désignés à son choix par leurs gouvernements respectifs. Ils sont, en fait, de véritables fonctionnaires internationaux, appartenant à un organe judiciaire international.

Le règlement d'organisation judiciaire, qui a également

(1) Dr Vilhelm Kaufmann, Das internationale Recht der Egyptischen Staatshuld.

(2) Eug. Aubin, *Les Anglais aux Indes et en Egypte*, p. 170 et suiv.

reçu la sanction des puissances, détermine la compétence de ces tribunaux mixtes. Dans son désir d'inspirer confiance à l'Europe, le gouvernement égyptien, après s'être enlevé à lui-même le droit de jamais dénoncer le pacte qu'il allait conclure, s'est montré tout disposé à étendre le plus possible cette compétence; en matière civile, elle porte sur toutes les actions mixtes, c'est-à-dire entre gens de nationalités différentes, indigènes ou étrangers; elle peut porter, en outre, sans distinction de nationalité, sur toutes actions en matière réelle immobilière. Enfin, le gouvernement lui-même, se reconnaissant justiciable des tribunaux mixtes, se décidait à accorder aux étrangers, devant une juridiction indépendante, un recours contre lui.

L'institution de la réforme judiciaire est entrée en vigueur le 1er février 1876 pour une période de cinq années, et a été renouvelée successivement jusqu'à nos jours (1). Elle a été si heureusement comprise et combinée qu'aucune des parties contractantes n'a réclamé son abolition. Bien au contraire, il n'y a qu'une voix pour louer la dignité de la magistrature des tribunaux mixtes, la correction de ses arrêts et la science de sa jurisprudence. De tels intérêts se sont créés autour d'elle, que sa disparition ne pourrait manquer d'amener un trouble profond dans les affaires et même dans la propriété.

Finances. — Dès 1862, l'Egypte commençà ses emprunts extérieurs, dans le but d'éteindre sa dette flottante. D'autres émissions suivirent bientôt. En 1875, le khédive annonçait qu'il lui était difficile, sinon impossible, de faire face à ses engagements. Sur l'initiative de la France, des négociations furent ouvertes entre l'Egypte et ses créanciers. On aboutit à fonder le régime financier international, dont la base

---

(1) Le dernier renouvellement quinquenal date du 1er février 1905.

principale est la loi de liquidation du 17 juillet 1880, amendée par la convention de Londres du 13 mars 1885. Il était, en effet, indispensable pour l'Egypte qui, par suite de la création des tribunaux mixtes, pouvait être actionnée devant cette juridiction par ses créanciers internationaux, de fournir à ceux-ci des gages sérieux soumis à un contrôle international. Le système financier dépendait donc intimement du système judiciaire ; il fallait mettre l'un et l'autre dans une situation analogue, et c'est ce qui a été heureusement réalisé par les arrangements précités.

Ceux-ci devaient assurer la liquidation des Dettes égyptiennes, créer des organes pour représenter la collectivité des créanciers, et établir un ensemble d'institutions et de règlements leur accordant pour l'avenir, dans la mesure du possible, une gestion bien ordonnée de la chose publique (1).

Une fois liquidées, les Dettes égyptiennes se sont réparties entre l'Unifiée, la Privilégiée, la Domaniale, la Daïra Sanieh, enfin l'Emprunt garanti, émis en vertu de la convention de Londres. En octobre 1905, l'emprunt de Daïra Sanieh fut amorti complètement. Au 1er janvier 1908, la situation de la Dette était la suivante ;

NATURE DES EMPRUNTS.	MONTANT.	INTÉRÊTS.
	L. E.	L. E.
Dette unifiée 4 p. 100......	73.942.925	2.182.906
Dette privilégiée 3 1/2 p. 100.	31.127.780	1.062.235
Emprunt garanti 3 p. 100...	7.596.200	224.099
Domaniale 4 1/2 p. 100.....	817.720	43.548
Daïra Sanieh (2)...........	»	»
Total..................	113.484.625	3.512.788

Ainsi il ressort du tableau ci-dessus que l'Egypte avait, le 1er janvier 1908, une dette de 113.484.625 livres égyptiennes, soit près de 3 milliards, nécessitant un intérêt

(1) Eug. AUBIN, *Les Anglais aux Indes et en Egypte*, p. 174.
(2) Remboursée en 1905.

annuel de 90 millions environ. Et dans ce chiffre ne sont compris ni les dettes non consolidées, ni le tribut à payer à la Turquie (1). Cette situation serait inquiétante, si le pays n'était pas très riche et ne s'enrichissait pas chaque jour davantage, et si, d'autre part, une administration sage et prévoyante ne gérait pas les intérêts économiques du pays, en évitant le gaspillage.

Les droits des créanciers sont sauvegardés, en effet, par deux organes principaux : l'un financier, qui est la Caisse de la Dette, dont les commissaires, nommés par le khédive sur la proposition des grandes puissances, remplissent des fonctions analogues à celles de syndics de faillite ; l'autre, en quelque sorte technique, qui administre et dirige les gages donnés aux prêteurs, tels que les chemins de fer, les télégraphes, le port d'Alexandrie, etc.

La Caisse a non seulement pour but de recevoir les sommes qui lui reviennent et sont destinées à désintéresser les créanciers, mais elle a de plus un droit de contrôle. En fin d'exercice, après avoir constaté que le gouvernement n'a pas dépassé le chiffre des dépenses autorisées, elle règle ses comptes. L'excédent revient en partie (un peu plus de la moitié) au gouvernement et, en partie, à la Caisse de la Dette. Ces sommes forment des fonds de réserve auxquels le gouvernement égyptien peut toucher dans certaines conditions, conditions qui ont été beaucoup facilitées lors de la convention franco-anglaise du 4 avril 1904 (2). Cette autorisation a été très utile aux Anglais, afin de solder en partie les dépenses du Soudan, ainsi que nous le verrons plus loin, lorsque nous traiterons la question de cette seconde possession britannique.

---

(1) Pour l'exercice 1909, l'estimation des intérêts de la dette totale se monte à 4.437.460 L. E ; la livre égyptienne vaut à peu près 26 francs.

(2) Le 1er janvier 1908, le fonds général de réserve s'élevait à 5.389.739 L. E.

Les principales sources de revenus de l'Egypte sont : l'impôt foncier, le monopole des tabacs, les douanes et les chemins de fer.

Voici les chiffres des recettes concernant ces différents chapitres pour les années 1905 et 1908.

REVENUS.	1905.	1908.
	L. E.	L. E.
Impôt foncier (Land tax).	5.045.478	5.287.562
Douanes................	1.799.095	1.982.232
Tabacs................	1.525.484	1.688 321
Chemins de fer.........	2.990.862	3.463.948

Les autres recettes budgétaires proviennent des postes et télégraphes, qui ont donné, en 1908, 296.636 L. E.; des ports et phares, 389.681 L. E. ; des amendes et taxes judiciaires, 1.246.440 L. E. Enfin de divers chapitres qui ont parfait la somme totale du budget, s'élevant à 15.521.775 L. E.

Ainsi donc, les revenus de l'Egypte se montèrent, pour l'année que nous examinons, à 15.521.775 L. E., laissant au gouvernement, en dehors de tout intérêt de dette et de tout tribut, une somme de 12.008.987 L. E., soit plus de 310 millions pour l'administration et les dépenses de l'Etat. On voit que les créanciers n'ont rien à craindre, d'autant plus que les recettes s'accroissent chaque année.

Quant aux dépenses, elles sont montées en 1908, y compris la dette, à 14.408.144 L. E. Les principales sont dues à la liste civile (283.337 L. E.), aux dépenses de l'administration (4.746.588 L. E.), aux chemins de fer (2.113.612 L. E.), aux postes et télégraphes (370.306 L. E.), aux ports et phares (100.969 L. E.), à l'armée (951.263 L. E.), aux pensions (494.652 L. E.) et au déficit du Soudan (665.607 L. E).

De la comparaison des recettes et des dépenses, il ressort un excédent de 1.113.631 L. E., soit 28.955.784 francs. Du reste, peu d'années après que les Anglais se furent assuré

la prépondérance au Caire, les budgets se soldèrent tous par des excédents.

Voici la comparaison des recettes et des dépenses pour les cinq années de 1904 à 1909 :

ANNÉES.	RECETTES.	DÉPENSES.
—	—	—
	L. E.	L. E.
1904................	13.906.152	10.588.473
1905................	14.813.346	12.124.822
1906................	15.337.234	13.161.863
1907................	16.367.818	14.280.413
1908 (prévision)......	15.521.775	14.408.144

La situation financière de l'Egypte est donc définitivement et solidement assurée. Peu d'Etats européens pourraient présenter un budget aussi bien garanti. Et cette prospérité n'est pas due à un engouement factice, à un caprice de la fortune, mais à une situation foncière bien établie, à un développement calculé et intelligent, à une organisation puissante et savamment combinée. Les Anglais, en gens pratiques et avisés, font rendre à la terre d'Egypte tout ce qu'elle peut donner, sans pour cela surcharger d'impôts les travailleurs de la terre. C'est du Nil, habilement asservi, que découle la richesse ; c'est lui seul qu'ils pressurent, en s'efforçant d'extraire de ses eaux bienfaisantes la fertilité et la vie.

Agriculture. Industrie. — L'Egypte n'existe donc que par le fleuve qui la traverse et ne vit que par l'agriculture. La moindre parcelle de terrain que les eaux du Nil peuvent irriguer produit une et parfois deux et trois récoltes, tant est fertile le limon.

L'année agricole égyptienne comporte trois saisons : celle d'hiver, où les semailles sont faites en novembre et les moissons en mai et juin, est surtout réservée aux céréales de toutes sortes; celle d'été comprend le coton, la canne à

sucre et le riz, semés en mars et cueillis en novembre ; celle d'automne, dont les semailles ont lieu en juillet et les récoltes en septembre et octobre, est favorable au riz, au maïs et aux légumes. En Lower-Egypt (Basse-Egypte), dans le delta où le réseau des canaux d'irrigation permet un arrosage continu, les principales cultures sont le coton, le riz, l'orge, le blé, l'avoine. En Upper-Egypt (Haute-Egypte), où l'irrigation n'est que temporaire au moment des crues du Nil, on ne cultive que des céréales, et dans certains districts (Fayoum et Ibrahimiya) la canne et le coton.

Afin de faciliter l'irrigation nilotique, de grands travaux ont été exécutés par les Anglais. Les principaux sont la digue et le réservoir d'Assouan, les barrages d'Assiout et de Zifta. Il est possible de mettre ainsi en réserve 1.065 millions de mètres cubes d'eau. Le but de ces ouvrages est surtout de substituer l'irrigation permanente à la submersion temporaire par inondation, en permettant une distribution continuellle pendant toute l'année. On espère, d'autre part, après avoir donné aux terres déjà en culture la ration de liquide qui leur est nécessaire, pouvoir consacrer les économies réalisées à la lutte contre le désert. Des résultats heureux ont déjà été obtenus dans ce sens, grâce à une juste et équitable administration. D'autres travaux sont encore prévus ou commencés, et ainsi arrivera le jour où aucune goutte d'eau du Nil ne parviendra à la mer avant d'avoir servi les desseins des hommes.

La propriété se répartit en deux catégories. La première, appelée Kharaji, comprend les terres de l'Etat louées à vie, moyennant un loyer annuel de 22 shillings par feddan, environ 55 francs l'hectare. Elle s'étend sur les trois quarts du pays cultivable. La seconde, appelée Ushuri, est formée par des biens autrefois donnés en gage et soumis à un droit de 17 fr. 50 par hectare. Cette distinction va, du reste, bientôt disparaître, car une loi à l'étude unifiera les revenus

fonciers, en imposant une taxe proportionnelle aux produits récoltés.

Les petites propriétés sont très nombreuses, surtout parmi celles possédées par les indigènes ; c'est ainsi que, sur 1.310.088 propriétaires, 1,08 p. 100 seulement détiennent plus de 25 hectares. La majorité (87,17 p. 100) ne comprend que des surfaces inférieures à 3 hectares.

Le fellah qui possède cultive lui-même la plupart du temps. S'il utilise des ouvriers, ceux-ci sont, en général, employés de père en fils sur la même propriété. Les étrangers, au contraire, font travailler leurs terres.

En 1908, les surfaces cultivées ont été classées ainsi :

Blé...............	600.000	hectares	environ
Maïs..............	850.000	—	—
Coton.............	800.000	—	—
Canne à sucre......	19.000	—	—

Cette même année, la canne à sucre a rapporté 684.764 cantars (le cantar valant 50 kilogrammes) et le coton 6.527.085 cantars. La récolte de ce dernier produit a évolué, depuis 1896, aux environs de 6 millions de cantars, sans progrès aucun.

Naturellement, c'est de l'agriculture que dérivent la majorité des industries du pays. Les ingénieurs et sociétés de crédit de l'Europe ont créé des usines pour traiter les sucres, les farines, les cotons, les peaux. Mais toutes ces entreprises sont encore peu nombreuses, toutes les ressources intellectuelles et financières s'étant portées tout d'abord sur l'agriculture. Quant à l'industrie indigène, elle occupe beaucoup de petits métiers : confection de meubles arabes, d'antiquités égyptiennes (en grand nombre), de poteries (à Keneh et Assiout).

Enfin, disons en terminant que, dernièrement, des recherches ont été faites (depuis 1904), entre le Nil et la mer Rouge, pour trouver des mines dans une région déjà travail-

lée par les anciens. On a créé à cette occasion un bureau minier et une force policière chargée de protéger les exploitations naissantes. Environ douze compagnies se sont formées récemment pour extraire l'or, le cuivre, les phosphates, les nitrates découverts jusqu'à présent. On construit une route, capable d'être employée par les automobiles pour faciliter les exploitations minières, où travaillent actuellement 1.500 ouvriers.

Commerce. — Le commerce extérieur de l'Egypte, comprenant les importations et les exportations, est résumé dans le tableau ci-dessous :

ANNÉES.	MARCHANDISES.		ESPÈCES.	
	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.
	L. E.	L. E.	L. E.	L. E.
1904.....	20.559.588	20.811.040	7.606.864	2.730.890
1905.....	21.564.076	20.360.285	4.782.215	3.869.939
1906.....	24.010.795	24.877.280	9.077.402	2.067.706
1907.....	26.120.783	28.013.185	7.751.956	4.736.189
1908.....	25.100.197	21.315.673	4.176.317	4.671.206

De ce tableau il ressort deux constatations importantes.

En cinq années, le mouvement commercial est passé de 41.370.628 L. E. à 46.416.070, c'est-à-dire a augmenté de plus de 12 p. 100.

En second lieu, les importations de monnaie dépassent de beaucoup, sauf par exception en 1908, les exportations. C'est un signe à peu près assuré de la prospérité croissante et de l'esprit d'ordre et d'économie qui règne en toutes choses en Egypte. Les principaux produits exportés sont les textiles (17.170.643 L. E.) les céréales (3.157.562 L. E.), les cigarettes (364.977 L. E.).

Les principaux produits importés sont : le bétail (1.162.124 L. E.), les céréales et légumes (3.784.677 L. E.), les vins et liqueurs (1.254.591 L. E.), les comestibles (1.181.993 L. E.), les tissus (6.455.600 L. E.), les métaux (2.959.396 L. E.).

Tous ces chiffres se rapportent à l'année 1908.

Quant à la destination des exportations et à l'origine des importations, le tableau suivant en donne un aperçu pour la même année 1908 :

IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
Origine.	Chiffre.	Destination.	Chiffre.
	L. E.		L. E.
Grande-Bretagne....	8.264.707	Grande-Bretagne....	11.147.800
Colonies anglaises...	1.272.542	Colonies anglaises...	158.688
France.............	2.915.817	France.............	1.681.331
Turquie............	3.192 976	Turquie............	385.695
Allemagne..........	1.118.997	Allemagne.........	1.848.932
Autriche-Hongrie....	1.632.273	Autriche-Hongrie....	1.030.072
Belgique...........	725.747	Belgique...........	81.820
Italie.............	1.187.786	Italie.............	704.070
Russie.............	974.014	Russie.............	1.377.577

Après la Grande-Bretagne, nous tenons donc une place importante dans le commerce égyptien ; et bien que nous ayons de plus en plus abandonné la partie, nos relations avec l'Egypte demeurent satisfaisantes. Nos produits y sont toujours recherchés, comme aux temps où la France dominait dans les Echelles du Levant.

Les marchandises importées subissent à l'entrée en Egypte un droit de douane de 8 p. 100 *ad valorem*. Leur valeur est déterminée par des experts et comprend non seulement celle dans le pays d'origine, mais encore celle des divers frais de transport, d'assurance, etc. En somme, la taxe douanière est payée sur le prix de revient au port de débarquement. Certaines marchandises, cependant, subissent des réductions depuis le 25 novembre 1905 ; ce sont le charbon, le bois, le pétrole, le bétail sur pied ou abattu, etc.

Le transport de toutes ces marchandises donne lieu à un mouvement de navigation considérable. En 1908, 2.127 navires, jaugeant 3.535.164 tonneaux, sont entrés dans le port d'Alexandrie. Notre pavillon, malheureusement, n'y tient

que le quatrième rang après l'Angleterre, l'Italie et l'Autriche.

Débarquées, les marchandises sont portées à destination, soit par les bateaux à vapeur et à voile qui sillonnent le Nil et les principaux canaux, soit par les chemins de fer, qui forment un réseau de 2.321 kilomètres de voies doubles ou simples appartenant à l'Etat, et de 1.067 kilomètres de voies étroites pour exploitations agricoles.

Pour faciliter les transactions, 18.308 kilomètres de fil télégraphiques réunissent les grands centres et les principaux villages. De plus, le téléphone est établi entre Alexandrie et le Caire et le réseau projeté s'étendra sur toute l'Egypte.

Enfin, les commerçants et les agriculteurs trouvent dans la National Bank et dans l'Agricultural Bank, le crédit nécessaire à leurs entreprises. L'intérêt des prêts consentis par ces établissements aux fellahs se monte à 9 p. 100.

De plus, des caisses d'épargne postales sont installées depuis 1901, et la faveur dont elles jouissent ne fait que croître. (86.728 déposants, dont 66.155 indigènes au 31 décembre 1908.)

Tel est, en quelques traits, le tableau du commerce extérieur égyptien et celui des moyens dont ce commerce dispose pour assurer son complet épanouissement. Comme on le voit, l'Egypte est merveilleusement installée et elle redevient de plus en plus ce grenier d'abondance dont parlaient les anciens. L'histoire se renouvelle, avec cette différence cependant que, de nos jours, grâce à l'esprit d'organisation pratique et prévoyante qui a présidé à la résurrection de l'Egypte moderne, les années de vaches maigres ne sont plus à prévoir.

Ainsi l'Angleterre, après un quart de siècle d'occupation depuis le bombardement d'Alexandrie, recueille largement les fruits que son esprit de décision, son opiniâtreté, sa politique clairvoyante et résolue, ont su faire germer et mûrir sur l'antique terre des Pharaons.

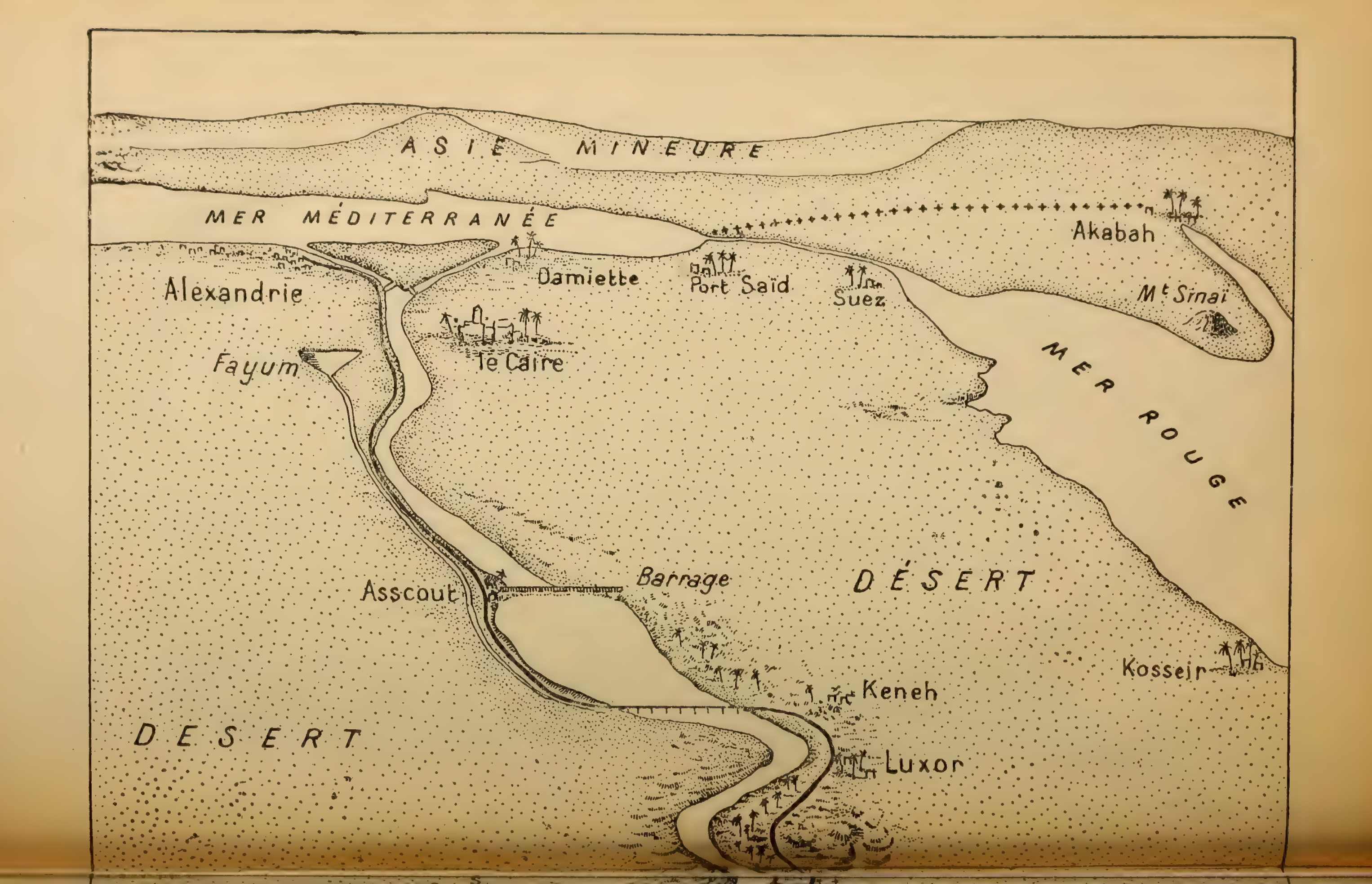
Elle sait ce qu'elle veut en Egypte, elle sait ce qu'elle veut au Soudan, elle sait ce qu'elle veut dans la mer Rouge, la seule route des Indes et de l'Australie.

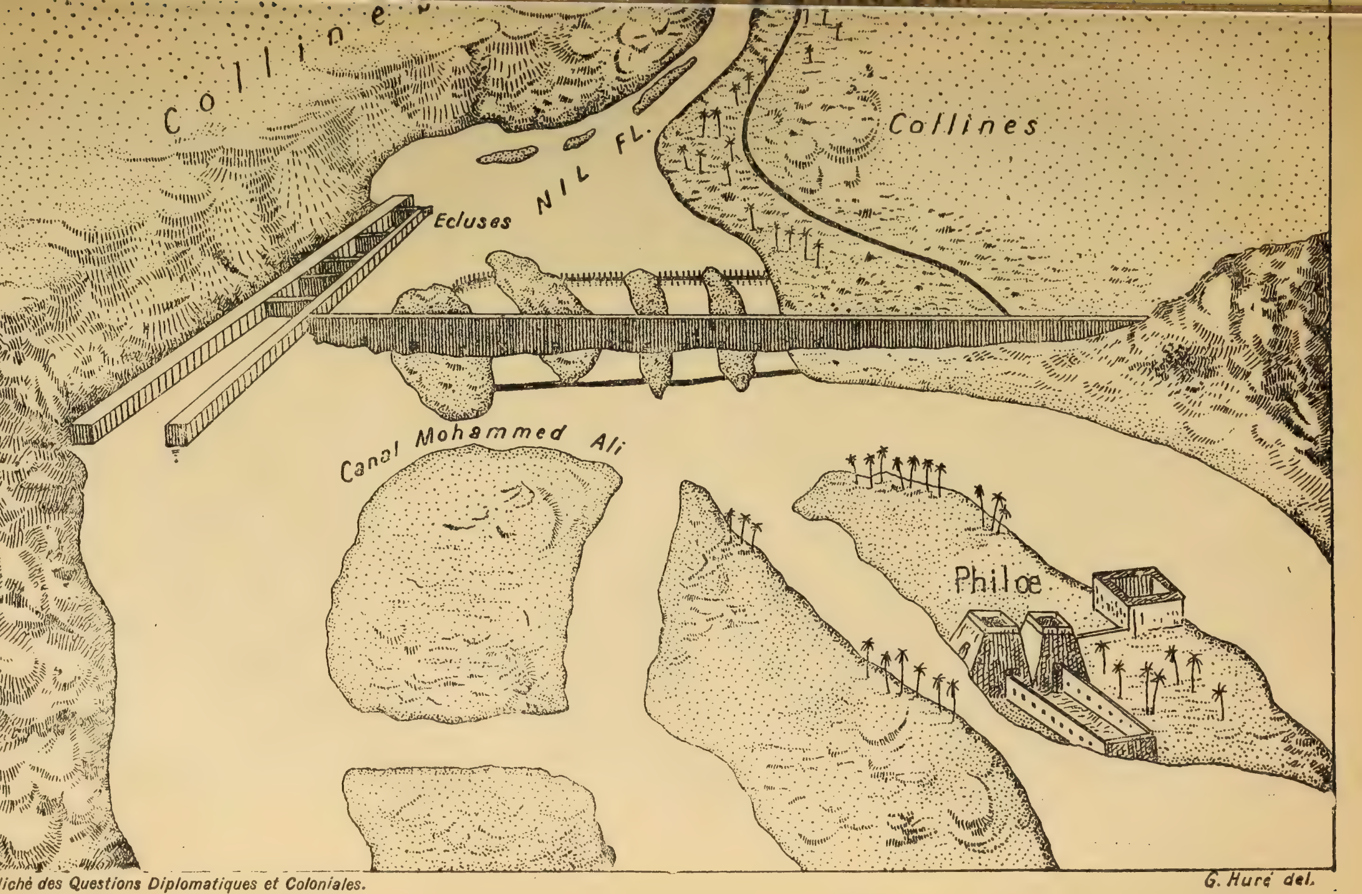
Nous aurions pu jouer dans ce pays, si riche et d'un si bel avenir, le rôle prépondérant ; nous nous y sommes employés, mais nous n'y avons pas réussi. Pourquoi? La raison peut en être trouvée dans ces phrases écrites par M. D.-Alf. Agache (1) :

« Nous avons joué en Egypte un rôle de pionniers, un rôle d'initiateurs... mais les Anglais sont venus et ils ont joué leur rôle d'industriels, de marchands, d'administrateurs. — Ils ont su profiter de nos vues, de nos conceptions parfaitement ingénieuses en les traduisant sous une forme plus immédiatement pratique ; bref, ils ont en quelque sorte monnayé nos idées. »

---

(1) *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, août 1906, p. 514.


ASIE MINEURE
MER MÉDITERRANÉE
Akabah
Mt Sinaï
Alexandrie
Damiette
Port Saïd
Suez
MER ROUGE
Fayum
le Caire
Barrage
DÉSERT
Asscout
Keneh
Kosseir
DESERT
Luxor



Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

G. Huré del.

LE SOUDAN ÉGYPTIEN

Soudan anglo-égyptien (anglo-egyptian Sudan).

Historique. — Faire l'histoire du Soudan, c'est parler de tous ceux qui ont voulu d'abord connaître les sources du Nil, et ensuite les capter à leur profit.

Les principaux explorateurs qui, dans le siècle dernier, ont parcouru le Soudan sont : Caillaud et Linant de Bellefonds, attachés par Mehemet Ali aux expéditions dirigées par son fils Ismaïl (1819); Arnaud et Sabatier qui, en 1840, remontèrent le fleuve jusqu'à Gondokoro; puis vinrent Knoblecher en 1848, de Trémaux en 1850, de Bolognesi en 1858, Ambroise et Jules Poncet en 1860, les dames Tiné en 1863, Baker en 1862-1870, et enfin le fameux docteur Schweinfurth, dont le voyage dans le Haut-Nil, le Bahr el Ghazal et l'Oubanghi offre un intérêt tout particulier. Comme on peut le voir, les Français ont acquis une place très importante dans la découverte du Soudan; malheureusement, ces efforts restèrent stériles : d'autres devaient en profiter.

Lorsque, en 1819, Mehemet Ali rêva de se créer un immense empire comprenant tout le bassin du Nil, il chargea son fils Ismaïl de faire la conquête du Soudan. Après des vicissitudes diverses, les armes égyptiennes étaient victorieuses et Khartoum, fortifié, devenait la capitale des nouvelles provinces (1823).

Ismaïl, petit-fils et quatrième successeur de Mehemet Ali, voulut s'avancer encore plus au sud. En 1870, il confia à un Anglais, Samuel Baker, le commandement d'une expé-

dition destinée à soumettre le centre de l'Afrique. Celui-ci s'avança ainsi jusqu'à l'Ouganda, où il entra en relations avec Mtésa, le roi de ce pays (1).

Gordon Pacha, qui lui succéda, organisa de nouvelles conquêtes, annexa le Darfour et poussa jusqu'à la côte du Somaliland actuel. Avant son départ, en 1879, il donna le gouvernement de la province du Soudan équatorial à un Allemand, Emin Pacha (Eduard Schnitzer).

L'abolition de l'esclavage, proclamée par Baker et Gordon, non seulement ruina les principaux chefs du Soudan, mais encore amena des troubles profonds dans les conditions sociales et économiques du pays. Un sourd mécontentement grondait. Aussi, lorsque Mohammed Achmed se proclama madhi (1882) et prêcha l'insurrection, rencontra-t-il partout des partisans nombreux et dévoués. Les premiers insuccès des armées égyptiennes attisèrent encore la rébellion. El Obeid capitulait en 1883. Une colonne expéditionnaire, organisée par les Anglais (entrés alors en scène) et commandée par le général Hicks, débarqua à Suakin pour marcher sur Berber. Elle fut complètement détruite et massacrée (novembre 1883). Suakin fut bloquée par Osman Digma, lieutenant du madhi, après les combats d'El Teb et de Tokar (février 1884).

La situation était désespérée. L'abandon du Soudan fut décidé et Gordon envoyé à Khartoum pour recueillir les garnisons. Privé de renforts, il ne put parvenir à retourner vers le Nord et fut bloqué dans Khartoum. Le gouvernement anglais, poussé par l'opinion publique, se décida à le secourir.

Le général Wolseley, chargé de cette mission, remonta

(1) C'est le colonel Chaillé-Long qui, le 19 juillet 1874, signa avec le roi Mtésa le traité qui réunissait l'Ouganda à l'Egypte. (Lettre de M. le colonel Chaillé-Long adressée le 5 février 1909, à la suite de la publication de cet article dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales.*)

le long du Nil avec 10.000 hommes. Après des combats sanglants, la colonne atteignit Khartoum (28 février 1885); mais il était trop tard. La ville avait été prise et ses défenseurs massacrés.

Comprenant que la situation n'était plus tenable, pour le moment du moins, les Anglais battirent en retraite. Le poste de Halfa recueillit l'expédition et marqua la limite méridionale de l'occupation anglo-égyptienne.

Après la mort du madhi, empoisonné en juin 1885, son successeur se rendit odieux par son despotisme. Par des mesures draconiennes, il ruina le pays qu'il gouvernait. Bref, sa puissance déclina de jour en jour, et lorsque l'Angleterre jugea le moment opportun, elle reprit la question.

Entre temps, du reste, elle ne l'avait pas perdue de vue. Le traité anglo-allemand du 1er juillet 1890 et la convention du 12 mai 1894 avec l'État Indépendant du Congo en sont la preuve.

Aussi, lorsque, en 1895, la Grande-Bretagne vit son ennemi assez abattu et ses voisins coloniaux rendus impuissants par suite des accords conclus, résolut-elle de reconquérir le Soudan. Sous prétexte de venir en aide aux Italiens en marche sur Kassala, elle concentra des forces importantes à Akacheh, sous les ordres du général Kitchener. La première campagne amena à Dongola, sans grandes difficultés; la seconde permit d'atteindre Berber. Enfin, après une action décisive livrée à Hilgi, sur les bords de l'Atbara, et après un combat qui eut Omdourman pour témoin, la puissance madhiste était définitivement écrasée. Les Anglais réoccupaient le Soudan (septembre 1898).

Inutile d'insister sur les événements franco-anglais qui se passèrent alors et qui eurent pour résultat la convention du 21 mars 1899. Les limites occidentales du Soudan étaient fixées : tout le bassin du Nil appartenait aux Anglo-Egyp-

tiens, sauf la partie cédée aux Belges par le traité du 14 août 1894.

Gouvernement et administration. — Un accord signé entre les gouvernements anglais et égyptien, au Caire, le 19 janvier 1899, détermine le mode d'administration du Soudan. Tout le territoire situé au sud du 22e parallèle est gouverné par un gouverneur général nommé par l'Egypte, après approbation de la Grande-Bretagne, et dont les droits et attributions sont fixés par ledit accord. Les drapeaux anglais et égyptien sont hissés sur les bâtiments publics et servent d'emblème à cette nouvelle contrée. Les importations de l'Egypte ne seront jamais soumises à aucun droit de douane et celles provenant d'autres pays ne pourront être taxées de droits supérieurs à ceux perçus à leur entrée en Egypte. La prohibition de l'esclavage et du commerce auquel il donnait lieu est renouvelée expressément. Enfin, les articles de l'Acte de Bruxelles concernant les armes, les munitions et les spiritueux sont rappelés dans cet accord.

Etrange gouvernement, qui met le pays sous un protectorat bilatéral, dont l'une des parties contractantes est déjà sous le protectorat réel, sinon nominal, de l'autre! En fait, l'étiquette anglo-égyptienne n'est apposée que par diplomatie, et l'Angleterre est la seule maîtresse du Soudan.

Du reste, même avant la signature de cet accord, le discours de lord Cromer, adressé le 5 janvier 1899 aux notables d'Omdourman, ne pouvait laisser aucun doute à ce sujet. L'Angleterre occupait le Soudan; du khédive, il en était question au second plan; n'avait-il pas fourni argent et soldats! On lui devait bien cela. Enfin, du sultan, chef suprême du khédive, il n'en était pas soufflé mot. De plus, les capitulations, les tribunaux mixtes, qui devaient exister dans cette ancienne province égyptienne, et par conséquent ottomane, étaient annulés par cette simple phrase : « Vous devez vous adresser au sirdar seul pour la justice. » Toutes

les puissances étaient donc exclues du Soudan (1). D'autre part, les agents consulaires ne sont accrédités qu'après avoir été agréés par le gouvernement britannique. L'Angleterre est donc bien la seule maîtresse du Soudan, c'est par elle et pour elle que le pays est gouverné.

Au point de vue administratif, la contrée a été divisée en 14 provinces, dirigées toutes par un officier anglais de l'armée égyptienne. Chaque province, à son tour, est subdivisée en districts, dont les chefs, ou mamurs, sont des officiers égyptiens. Quant au Darfour, il est entre les mains d'un sultan héréditaire, qui paye tribut au Soudan, mais n'est pas gouverné directement par un agent britannique.

Aperçu physique. — Le Soudan s'étend de la frontière de l'Egypte à l'Ouganda et au Congo belge. Il confine à la mer Rouge, à l'Erythrée et à l'Abyssinie vers l'est, et vers l'ouest aux limites acceptées par la France par la convention du 21 mars 1899. Du sud au nord, sa longueur dépasse 1.900 kilomètres. Sa superficie est d'environ 2.375.000 kilomètres carrés.

Le Soudan comprend deux grandes régions distinctes. Au nord, un plateau de grès désertique, que le Nil perce par une vallée étroite et fertile. Au sud, une grande cuvette, où le Nil et ses nombreux affluents s'étalent, formant parfois des marais infranchissables. Là, le sol est généralement riche, et l'on espère pouvoir y cultiver le coton et les céréales, quand on aura exécuté les endiguements nécessaires. Les revers de cette cuvette, qui bordent l'Abyssinie, sont moins fertiles ; cependant ils sont couverts de grandes forêts où l'on rencontre des acacias à gomme, des bambous, des arbres à caoutchouc, etc. Dans les forêts du Bahr el Ghazal

(1) Ce n'est que le 12 décembre 1899 que le pays a été ouvert aux commerçants étrangers, sans le régime des capitulations, bien entendu.



Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

se trouvent aussi beaucoup d'essences caoutchoutières, tandis que les plus beaux gommiers se rencontrent dans le Kordofan.

Le Nil blanc (White Nile), sorti en bondissant de chute en chute des grands lacs équatoriaux, draine tout le Soudan. Arrivé vers Lado dans la plaine, il erre au hasard entre des rives basses et incertaines; la moindre crue produit l'inondation de vastes espaces; son lit est encombré d'une végétation dense, touffue, pleine de vigueur. Au moment des tornades, des îlots entiers de ces herbes sont arrachés de la vase où les racines n'ont que peu de prise; ils flottent alors au gré des courants et viennent s'accumuler enfin dans quelque coude, où leur épaisseur devient si profonde, que les grands animaux peuvent y marcher. Ces bancs de végétation qui encombrent le cours supérieur du Nil, au point d'y interdire toute navigation, sont appelés sudds ou sedds.

Le Nil beu (Blue Nile), qui sort d'Ethiopie, a un aspect tout à fait différent. Son cours varie suivant la saison. Parfois réduit à un filet d'eau peu important, il se gonfle de juillet à septembre par suite des pluies tombées sur les montagnes abyssines. Son lit majestueux roule alors des eaux rouges et limoneuses, qui porteront au delta égyptien les éléments de sa merveilleuse fécondité.

Ici, comme en Egypte, la mise en valeur dépendra de la façon dont sera traitée la question hydraulique. C'est le Nil qui fécondera la terre. Mais, au Soudan, une autre donnée entre dans le problème; car il ne faut pas assoiffer un pays aux dépens de l'autre, ou ne donner au second qu'une eau privée de tous ses éléments de fertilité. Une équitable répartition s'impose donc; elle a été étudiée et les travaux sont même commencés sur le Nil blanc.

Le climat du Soudan présente de grandes différences. Le vent du nord, qui souffle d'Alexandrie jusqu'au Victoria Nyanza régulièrement de novembre à mai, rafraî-

chit la température. La pluie n'offre pas la même uniformité. Du nord à Berber, elle est très rare. De là jusqu'au sud de Khartoum, il n'en tombe qu'en été. Au sud du 15e degré, régulières en été, les pluies permettent chaque année aux habitants d'obtenir une récolte. Enfin, elles sont diluviennes de juillet à septembre sur toute l'Ethiopie et alimentent la crue du Nil. Par suite, ce climat a de grandes différences de salubrité. Celui de Halfa, Berber, Khartoum, est sain, par sa sécheresse, malgré la chaleur. Mais celui du Haut-Nil et du Bahr el Ghazal est pernicieux.

Dès la conquête terminée, lord Kitchener comprit toute la valeur de la région de Khartoum, région où pénétrait déjà la voie ferrée venant de Halfa. Aussi décida-t-il d'y installer le centre administratif et gouvernemental du pays et d'y reconstruire l'ancienne capitale du Soudan. Khartoum est d'ailleurs située dans des conditions géographiques excellentes. Placée au confluent des deux Nils, à la limite nord de la région des pluies, elle garde les débouchés des vallées qui viennent de l'équateur et de l'Ethiopie. Khartoum compte déjà 14.023 habitants, dont un quart de blancs. Les nègres ne peuvent élever leurs cases qu'aux environs ou à Omdourman, qui a, elle, une population de 39.916 habitants.

Les autres villes principales, qui se développent aussi rapidement, sont : Halfa, Merowé, Berber, Kassala, El Obéid. Quant à Suakin, qui est restée ville égyptienne, elle est administrée par le Soudan moyennant certaines conditions. Il était nécessaire, en effet, pour les Anglais, de posséder à eux ce point important, aux environs duquel ils voulaient jeter les bases d'un grand port, où aboutirait le chemin de fer soudanien.

Justice, instruction, finances. — Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le régime des capitulations et des tribunaux mixtes

a été exclu du Soudan. Les codes civil et criminel en vigueur sont basés sur ceux des Indes. Dans chaque province, la justice criminelle est rendue par un tribunal à compétence générale, composé du gouverneur ou d'un juge (1) et de deux magistrats. Les causes les plus simples sont soumises à des membres de l'administration, qui ont reçu des pouvoirs en conséquence. Les affaires civiles sont portées soit devant un juge, soit devant le gouverneur ou son représentant. Appel peut être interjeté auprès du commissaire judiciaire à Khartoum. Il existe aussi des tribunaux spéciaux pour les mahométans, auxquels la loi mahométane est appliquée, et qui sont présidés par des cadis indigènes ou égyptiens.

Tout un système d'instruction publique a été organisé et s'étend de jour en jour. Les écoles gouvernementales actuelles sont classées ainsi : trente et une écoles élémentaires pour enfants de 7 à 10 ans, où l'on apprend la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la religion; à la fin de 1909, elles étaient fréquentées par 2.123 élèves, la plupart musulmans; six écoles élémentaires supérieures avec 899 élèves; un école professionnelle dans le Gordon College à Khartoum et une autre à Kassala (2); on y apprend différents métiers manuels, charpentiers, mécaniciens etc.; une école d'instruction dans le Gordon College, pour les étudiants se destinant à l'enseignement ou à la justice musulmane; enfin, également à Khartoum, une école supérieure secondaire, où les élèves sont préparés en vue de devenir aides ingénieurs, géomètres, etc. : à leur disposition se trouvent des laboratoires et des vitrines où sont exposés les principaux produits de la région.

En somme, à la fin de 1909, ces différents établissements étaient fréquentés par près de 3.173 élèves.

---

(1) Six juges anglais ont été nommés au Soudan.
(2) Une troisième est en construction à Omdourman.

La situation financière du Soudan peut se résumer ainsi : le Soudan dépense ce qui lui est nécessaire, l'Egypte paye le déficit. Cette situation serait inquiétante pour les créanciers égyptiens, si la prospérité du Soudan ne s'accentuait de plus en plus. Lors de la conquête, les frais ont été supportés en partie par l'Angleterre et en majorité par le trésor égyptien, dans la proportion de : 1.632.900 L. E. (Egypte), 768.000 L. E. (Angleterre) (1).

Depuis cette époque (1898) les recettes ont été les suivantes :

1901	242.000	L. E.
1902	270.000	—
1903	462.000	—
1904	535.000	—
1905	569.000	—
1906	804.000	—
1907	825.000	—
1908	979.343	—
1909	1.040.200	—
1910 (estimation)	1.100.000	—

La progression des recettes a donc été constante. En dix ans, celles-ci ont passé de 242.010 L. E. à 1.100.000 L. E. C'est un résultat appréciable et qu'il faut noter au passage. Combien de pays conquis nouvellement pourraient présenter un pareil bilan ! Il est vrai de dire que, si le montant des recettes est arrivé à une somme aussi considérable, le succès en est dû surtout à l'Égypte, qui prêta au Soudan un concours financier des plus précieux. Le Soudan a eu la bonne fortune d'avoir à sa disposition, pour s'outiller, un crédit considérable. Il n'avait qu'à demander pour recevoir. Aussi a-t-il pu passer facilement l'âge critique des jeunes colonies en mal d'installation.

(1) Reports on the finance, administration and condition of Fgypt and the Soudan (1906, p. 59).

Voici, à ce sujet, ce que dit lord Cromer dans un de ses derniers rapports (1) :

« La politique soudanienne des Anglais et du gouvernement égyptien a été, dans les années écoulées, basée sur cette considération irréfutable que le contrôle des eaux du Nil, depuis ses sources jusqu'à son embouchure, était la condition essentielle d'existence de l'Égypte et de ses habitants. L'acquisition de la contrée (Soudan) imposait donc à ceux qui dirigeaient les destinées de l'Égypte le devoir strict de développer ses ressources afin d'augmenter sa production et, en agissant ainsi, d'atténuer le fardeau des finances égyptiennes. Ce développement ne pouvait être obtenu sans de grandes mises de fonds et ces derniers ne pouvaient être fournis que par l'Égypte.

» Cet argent resterait, les premières années, improductif; mais on pouvait espérer que bientôt le Soudan serait capable de payer l'intérêt des sommes avancées. »

Ce moment est près d'arriver; et, dès maintenant, on a étudié les possibilités d'un remboursement ou du moins le payement d'un intérêt.

La première question à résoudre était de savoir quel était le capital de la dette réellement exigible du Soudan. Après des recherches consciencieuses, ce capital fut estimé à 3.500.000 L. E. au 31 décembre 1906. Il fut alors décidé de demander, pour tout ou partie de cette somme, un intérêt de 3 p. 100. Un accord intervint donc dans ce sens. A partir du 1er janvier 1908, le gouvernement soudanien a commencé à payer 45.000 L. E (soit 3 p. 100 sur 1.500.000 L. E.), c'est-à-dire que le gouvernement égyptien donnera cette somme en moins pour parer, le cas échéant, au déficit du budget du Soudan.

Cette façon d'opérer n'est-elle pas critiquable? N'eût-il pas été préférable d'attendre que l'équilibre des recettes et

(1) Rapport de lord Cromer, 1904-1905.

des dépenses du Soudan fût atteint, au lieu d'avoir recours à cet artifice financier? Sans doute le Soudan payera des intérêts; mais, en réalité, c'est toujours l'Egypte qui avance la somme.

Cette attente n'aurait pas été longue, car le déficit budgétaire ne se monte plus, depuis deux ans, qu'à environ 100.000 L. E. Il eût donc été plus sage, semble-t-il, de patienter encore quelque temps, au lieu de compliquer la situation financière par une convention prématurée et faite surtout pour jeter de la poudre aux yeux.

Chemins de fer. — Dans cet immense territoire qu'est le Soudan égyptien, le Nil ne peut être à la fois nourricier et transporteur. Par suite des bancs de sudds et des cataractes qui l'obstruent, les marchandises n'arrivent à la mer libre, à la fenêtre sur le monde, que très lentement. Aussi, dès le principe, a-t-on reconnu la nécessité de doubler cette voie qui marche, et de lui donner un auxiliaire précieux, le chemin de fer.

Lorsque, en 1896, les Anglais estimèrent l'heure propice pour atteindre le madhi et ruiner définitivement son empire, leur première préoccupation fut d'organiser les lignes de ravitaillement. La voie du Nil étant précaire, le chemin de fer devait suivre pas à pas les progrès des armées envahissantes. Les troupes attendaient, en conséquence, après chaque étape, que la locomotive les eût rejointes, et on peut dire que les trois campagnes successives organisées contre le mahdi sont jalonnées, à peu de chose près, par les trois têtes de ligne successives du chemin de fer. Le soldat précédait l'ingénieur et, après chaque nouvel effort, l'attendait. Les étapes de l'un ont marqué les progrès de l'autre.

On construisit ainsi une ligne de Halfa à Kerneh, en suivant à peu près le cours du Nil. Puis, quand Dongola eut été enlevée, et afin d'éviter la boucle de Meraoui, on

reprit le travail à Halfa pour se diriger directement à travers le désert sur Abu-Hamed où la ligne rejoignait le fleuve. Enfin, cette voie fut poussée à Berber et à Khartoum, où elle aboutit actuellement (1). Ainsi, de cette dernière ville à Alexandrie, les 2.180 kilomètres sont suivis par un chemin de fer qui permet aux touristes de venir en sleeping jusqu'au cœur du Soudan.

Cette voie ferrée, payée par le Trésor égyptien, est destinée à n'être qu'un instrument impérial. La vraie direction du commerce du Soudan n'est pas, en effet, au nord, mais à l'est. Les Anglais l'ont bien compris. Voici ce que disait à ce sujet lord Cromer dans son rapport de 1899, c'est-à-dire au lendemain de la défaite définitive des Derviches : « Il n'est pas seulement probable, mais certain que tôt ou tard une communication par voie ferrée sera établie entre la vallée du Nil et la mer Rouge. A première vue, il semblerait que l'itinéraire le plus propice serait celui de Suakin à Berber. Ce tracé a été proposé ; mais, tant que les Derviches tenaient le Soudan, il ne pouvait être adopté. Maintenant que l'obstacle est écarté, on peut et on doit s'occuper de la question. » Et les Anglais s'en sont occupés, puisque cette voie est exploitée depuis janvier 1906. Une seule grosse difficulté était à résoudre : qui payerait les frais ? L'Egypte y consentit quand on la mit entre les deux alternatives suivantes : Ou bien ne construisez pas le chemin de fer et aucun commerce ne pourra se développer au Soudan ; dans ces conditions, vous continuerez à payer pendant de longues années, sinon toujours, le déficit du budget soudanien ; ou bien vous donnerez l'argent nécessaire à la construction, le Soudan se développera et vous n'aurez plus, d'ici à quelque temps, à payer la dette de ce

---

(1) La voie de pénétration a été poussée dernièrement encore plus au sud, jusqu'à Ouad-Médani. C'est le Cap au Caire qui se continue. Déjà plus de 160 kilomètres de voie ont été posés.

pays. D'un côté vous êtes sûre de perdre toujours, de l'autre vous avez de grandes chances de ne plus perdre. Choisissez. L'Egypte choisit et fit les avances nécessaires.

Dans ce Soudan, que les Anglais ont commencé à conquérir en 1896, il existe actuellement 1.840 kilomètres de rail; c'est assez dire toute l'ardeur qui fut déployée pour pourvoir le pays d'un outillage économique moderne. Les résultats de l'exploitation sont assez encourageants, ainsi que le prouve le tableau suivant :

ANNÉES.	RECETTES BRUTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENTS OU DÉFICITS.	% DES DÉPENSES COMPARÉES AUX RECETTES.
	L. E.	L. E.	L. E.	
1905...	171.137	118.754	+ 52.483	69,4
1906...	235.669	161.490	+ 74.179	68,5
1907...	301.608	209.705	+ 91.903	69,0
1908...	322.923	251.959	+ 70.964	77,0
1909...	334.663	259.623	+ 75.040	77,0

Pendant l'année 1909, ces chemins de fer ont transporté 553.649 personnes, 134.623 tonnes de produits divers et 62.185 bestiaux, en dehors de tout trafic fait pour le compte du gouvernement. Ces chiffres suffisent à prouver l'activité des Anglais dans ces régions encore barbares il y a dix ans.

Commerce. — Le commerce du Soudan consiste surtout en marchandises manufacturées et matières premières venant d'Europe, d'Egypte, des Etats-Unis et en produits agricoles exportés dans les centres industriels.

Les importations (1.776.055 L. E. en 1909) comprennent des matériaux de construction, des machines à vapeur et agricoles, du charbon, des pompes, des sondes pour puits, du bois, etc. Quant aux exportations (673.902 L. E.), elles consistent en coton (10.171 kilogrammes), grains de toute

espèce, ivoire (45.056 L. E.), caoutchouc, plumes d'autruche, et surtout gomme arabique (201.238 L. E.).

Pour faciliter les relations commerciales, les Anglais, que la voie de Halfa ne satisfaisait pas à cause de sa longueur, ont créé de toutes pièces un port soudanais, destiné à devenir le véritable débouché de toute la contrée sur le monde. Suakin, ville importante sur la côte de la mer Rouge ne présentant pas les conditions voulues, une nouvelle cité maritime, Port-Soudan, fut organisée à quelques kilomètres plus au nord. Grâce à leur initiative féconde, les Anglais ont bâti sur ces rives désertes, brûlées par le soleil, un centre commercial de premier ordre. Déjà dans ce port, à peine installée, les navires s'arrêtent. Ils y ont apporté en 1906 pour 507.000 L. E. de marchandises contre 245.000 L. E. en 1905. Aussi, devant ces résultats si vite obtenus, ne peut-on s'empêcher de penser avec M. Georges Richard (1) : heureuse la nation dont le gouvernement, conscient de tous ses devoirs, sait comprendre l'intérêt vital et soutenir l'essor nécessaire, en lui assurant, par des mesures aussi sagement préparées qu'énergiquement appliquées, le succès de ses destinées mondiales.



Telles sont, brièvement exposées, l'histoire et les conditions actuelles de ce Soudan, dont on parle si peu. Son développement a pu s'opérer sans secousse, grâce au généreux concours financier de l'Egypte. Quel pays neuf a pu jamais trouver un prêteur si désintéressé qu'il voulut bien avancer près de 100 millions sans garantie et sans intérêts !

---

(1) Georges Richard, Le Soudan anglais, Suakin et Port-Soudan (*Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris*, janvier 1907, p. 43).

Aujourd'hui, la contrée pacifiée, outillée, peut commencer la lutte pour la vie. Demain que fera-t-elle? Quel sera le rôle que les Anglais feront jouer au Soudan dans l'histoire africaine? Ici, on entre peut-être dans le domaine des fantaisies. Mais n'est-il pas permis de penser, après avoir assisté à la conquête du Transvaal, conquête préparée de longue main par l'encerclement raisonné de ce pays, que si jamais l'empire abyssin tente les appétits britanniques, le Soudan prendra part à l'action.

L'intégrité de l'Ethiopie a été reconnue par des traités ; mais de quel poids est un parchemin diplomatique, lorsque les nécessités d'une politique exigent la conquête !

Le protectorat du Somaliland.

Historique. — La convention passée en 1840 entre les cinq grandes puissances avait affirmé la suzeraineté de la Turquie sur l'Egypte, et plus tard un firman de 1865 portait les limites de cette suzeraineté jusqu'aux rivages de la mer Rouge. Incité par l'Angleterre, le Sultan concédait au khédive en 1866 tous ses droits sur la côte africaine depuis Suakin jusqu'au cap Guardafui. Les troupes égyptiennes occupèrent donc certains points importants du littoral : Zeila, Bulhar, Berbera entre autres. En même temps leur action se faisait sentir au Soudan. Gordon, ainsi que Samuel Baker, tout en conquérant la vallée du Nil, s'efforçaient d'ouvrir des routes commerciales entre le Soudan et l'Océan Indien. Un moment même, les Egyptiens avaient songé à conquérir l'Ethiopie; mais leur espoir fut déçu et leurs colonnes rejetées à la fois sur la mer Rouge et dans la vallée du Nil.

La révolte du madhi et la perte du Soudan firent abandonner par les Egyptiens les postes qu'ils avaient dans le Somaliland. Les Anglais, conscients du rôle que pourrait jouer, sur cette partie de la côte africaine, une façade sur

une mer libre, occupèrent ce pays et en confièrent l'administration au gouvernement indien (1884). Les événements qui se passèrent en Ethiopie donnèrent, par la suite, une certaine importance à ces territoires : aussi décida-t-on d'en confier l'administration au Foreign Office (1898).

Peu après s'éleva dans ces contrées, qui jusqu'alors avaient somnolé dans une douce quiétude, une révolte terrible qui faillit mettre en échec la puissance britannique. Un madhi, nommé par dérision par les Anglais le Mad Mullah (Mullah fou), groupa autour de lui des forces considérables et infligea aux troupes du colonel Swayne d'abord, du général Manning ensuite, une série de défaites sanglantes (1903-1904). Le concours d'une force éthiopienne, obtenu grâce à l'habileté du colonel Harrington, attaché militaire anglais à Addis-Ababa, et l'autorisation accordée par le gouvernement italien de pénétrer sur son territoire colonial, permirent au général Egerton de donner aux opérations une impulsion nouvelle. Des troupes amenées des Indes, d'Aden, du Nyasaland formèrent des colonnes considérables qui parvinrent à atteindre quelques-uns des lieutenants du Mullah et à leur infliger des échecs très sensibles. En mai 1905, les opérations cessèrent ; des négociations entamées avec l'Italie et le Mullah aboutirent à un accord aux termes duquel celui-ci recevait, sous le protectorat italien, une partie de la côte des Somalis. Cette guerre avait coûté aux Anglais beaucoup d'hommes et d'argent ; mais elle avait abouti à un heureux résultat, puisque l'ennemi qu'on n'avait pu vaincre s'était retiré et avait trouvé asile chez un obligeant voisin.

A peu près vers l'époque où ces négociations avaient lieu, le Foreign Office abandonnait l'administration du Somaliland qui, depuis le 1er avril 1905, est géré par le Colonial Office.

Aperçu géographique et économique. — Le Somaliland est

limité par la mer Rouge, de Lahadu à Bandar-Zyada, par la côte des Somalis française, l'Abyssinie et les possessions italiennes. Différents traités (1) ont fixé d'une façon à peu près absolue ses frontières terrestres. Sa superficie est de 170.000 kilomètres carrés environ.

La contrée est brûlante et en partie déserte. De rares points d'eau jalonnent les routes des caravanes et servent aux pasteurs pour abreuver leurs troupeaux. En somme, ce pays n'offre que peu de ressources, ne produit pas grand-chose et ne peut guère produire. Les 300.000 habitants qui l'occupent sont, à part les habitants des villes de la côte, essentiellement nomades. Ils sont mahométans pour le plus grand nombre. Cependant quelques Juifs résident à Zeila et à Berbera et quelques chrétiens sont groupés autour de la mission catholique romaine.

Les efforts faits par les Anglais pour donner une instruction rudimentaire à la population du Somaliland ont produit, jusqu'à présent, de maigres résultats. En 1906, les écoles de Berbera, Bulhar, Zeila, n'étaient fréquentées que par 128 élèves, la plupart fils d'Arabes ou d'Indiens (2).

Les villes principales sont situées sur la côte ; ce sont : Berbera (3), la capitale, qui à l'époque de la saison commerciale abrite environ 30.000 âmes ; Zeila avec 15.000 habitants et Bulhar avec 12.000. Dans ces centres résident des fonctionnaires anglais. A l'intérieur ne se trouvent guère que des agglomérations temporaires autour des puits. Tels sont Gorjelli, Bohodle.

Les transactions commerciales, profondément troublées par la révolte du Mullah, reprennent petit à petit. Mais la présence du chemin de fer de Djibouti sera un obstacle sérieux à un grand développement. Celui-ci, bien que défec-

(1) Traité de 1894 avec l'Italie et de 1897 avec l'Abyssinie.
(2) *Somaliland protectorate. Report for* 1905-06, p. 13.
(3) Berbera possède une municipalité avec budget spécial.

tueusement construit et plus défectueusement exploité, a établi un courant d'affaires à notre profit et au détriment de la colonie voisine.

Aussi la situation financière du Somaliland n'est-elle pas brillante. Ses revenus sont descendus de £ 39.474 en 1906 à £ 22.521 en 1908. Ses dépenses dépassent de beaucoup ses ressources : £ 127.280 en 1906. Dans ces conditions, il a fallu que l'Angleterre vînt en aide pour solder les différences. Pour l'année 1909, les revenus et les dépenses se sont montés respectivement à £ 24.723 et à £ 25.070 sans compter les indemnités dues pour les guerres récentes aux tribus restées fidèles et pillées par le Mullah.

Les importations et exportations ont sensiblement une valeur égale de £ 20.000 à £ 25.000. Elles consistent principalement, les premières en riz, étoffes, dattes; les secondes, en peaux, plumes d'autruche, gomme et bétail. Les transports se font à dos de chameaux, seuls animaux porteurs employés par les tribus nomades.

En résumé, le Somaliland n'est pas une colonie commerciale. Elle coûte aux Anglais plusieurs millions chaque année. On pourrait donc s'étonner que ceux-ci, gens pratiques, tinssent tant à la conserver.

A cela il y a une raison.

Si la valeur exploitable du Somaliland est très faible, sa valeur politique est très considérable. Placée face à Aden, sur cette mer Rouge où le pavillon britannique flotte en tant d'endroits, cette colonie est un jalon de plus dans ce couloir étroit qu'emprunte la route des Indes.

En outre, par sa position aux pieds des plateaux abyssins, elle forme la première assise d'une voie qui mène à Addis-Ababa et de là l'Angleterre veille, comme une sentinelle vigilante, sur les destinées de l'empire de Ménélik.

EST AFRICAIN ANGLAIS (BRITISH EAST AFRICA)

Historique. — La recherche des sources du Nil préoccupait déjà les anciens; Néron envoya une expédition pour les découvrir. Au IIe siècle de l'ère chrétienne, le géographe Ptolémée faisait sortir le Nil de deux grands lacs, situés aux pieds de montagnes couvertes de neiges éternelles, qu'il appelait montagnes de la Lune.

A partir du commencement du XVIe siècle, les Européens entrèrent en relations avec les rois d'Abyssinie. Ils purent alors visiter les sources du Nil bleu, qui sort du plateau éthiopien; mais trois siècles devaient s'écouler encore avant que celles du Nil blanc ne fussent découvertes.

Nous avons vu (1) que l'extension des conquêtes égyptiennes dans le Haut-Nil remit à l'ordre du jour la recherche des sources mystérieuses du grand fleuve. Tandis qu'une partie des explorateurs prenait comme base d'opération le Soudan, d'autres partaient de la côte de Zanzibar, abordant ainsi l'objectif à revers. C'est à deux de ces derniers que revient l'honneur de la découverte des sources du Nil.

Burton et Speke, deux officiers de l'armée des Indes, partirent de Zanzibar en juin 1857 ; ils marchèrent directement vers l'ouest par Tabora, et atteignirent le Tanganyika à Ujiji. Au retour, Speke se détacha vers le nord, à la recherche d'un autre lac qui lui était signalé par les indi-

---

(1) Voir p. 36.

gènes. Il y parvint et lui donna le nom de Victoria-Nyanza (1858). Là devait être, selon lui, la vraie source du Nil.

Cette dernière découverte ayant été mise en doute par Burton, Speke repartit avec le capitaine Grant (octobre 1860), et parvint dans l'Uganda. Parfaitement accueilli par le roi Mtésa, il n'en put cependant obtenir les moyens de reconnaître, par eau, le point d'où le Nil blanc sort du Victoria-Nyanza. Il se rendit alors, par terre, aux chutes de Ripon; puis, remontant vers le nord, gagna Gondokoro. Là, les deux explorateurs rencontrèrent un de leurs compatriotes, Samuel Baker, qui, parti du Soudan, remontait le Nil pour aller à leur recherche.

Baker découvrit, au nord-ouest du Victoria-Nyanza, un lac qu'il appela Albert-Nyanza et reconnut, dans la partie septentrionale de ce lac, l'entrée et la sortie du Sommerset-Nil, dont il explora le cours entre l'Albert et le Victoria-Nyanza. Au retour, il reprit la route du nord. Son voyage avait duré quatre années (1861-1865).

Le colonel américain Chaillé-Long (1874) (1), le Français Ernest Linant de Bellefonds (1875), l'Italien Gesi (1876), envoyés par Gordon, gouverneur du Soudan, parcoururent à leur tour ces régions. Enfin l'explorateur Stanley vint lui aussi dans le haut bassin du Nil et résida quelque temps à la cour du roi Mtésa.

Stanley était, en effet, parti de Bagamoyo, sur la côte orientale, emportant un bateau démontable pour entreprendre l'exploration détaillée des grands lacs (1874). Après avoir navigué sur le Victoria-Nyanza, il gagna le lac Albert, sur lequel il ne put, à cause de l'hostilité des indigènes, lancer son bateau. Se rabattant ensuite vers le sud,

---

(1) M. le colonel Chaillé-Long passa avec le roi Mtésa un traité par lequel l'Ouganda était réunie à l'Egypte (19 juillet 1874). Ce même explorateur reconnut le cours du Nil entre Urondogani et Foeira, et découvrit le lac Ibrahim.

il découvrit un autre grand réservoir, auquel il donna le nom de lac Albert-Edouard et atteignit le Tanganyika (1875). De là, il revint à la côte de l'Atlantique en descendant le premier, le cours du Congo.

Quelques années plus tard, Gordon confia à un Allemand, Emin Pacha, l'administration du Soudan équatorial (1879). Grâce à ce dernier, cette province s'organisait et donnait de grandes espérances, quand l'insurrection du madhi vint la couper de l'Egypte.

Emin aurait pu effectuer sa retraite sur Zanzibar; il préféra rester, car il s'y sentait indépendant, et d'autre part, ses soldats, originaires du pays, ne se souciaient pas de le quitter. Le Soudan équatorial devint ainsi le domaine d'un véritable souverain allemand.

Cette situation éveilla les défiances des Anglais; l'Allemagne étant devenue puissance coloniale, n'y avait-il pas à redouter qu'elle profitât de la présence de ses nationaux sur le Haut-Nil pour y déployer son drapeau? Il fallait qu'Emin quittât le pays pour couper court aux intrigues allemandes.

Alors fut organisée à grand fracas, en Angleterre, une vaste souscription pour monter une expédition destinée à délivrer Emin. Stanley en accepta le commandement.

Il choisit la route du Congo, qui lui permettait de faire, par eau, une partie du voyage, et l'assurait contre la désertion de son escorte, formée de Zanzibarites. Il traversa, après mille difficultés, la grande forêt équatoriale et arriva enfin sur le lac Albert, où il fit sa jonction avec Emin (1888).

Parvenu à vaincre les hésitations de celui-ci, Stanley partit avec lui pour la côte orientale, en passant au sud du Victoria-Nyanza, et arriva à Bagamoyo en décembre 1889.

Ainsi Emin Pacha, représentant de l'Égypte et agent éventuel de l'Allemagne, abandonnait l'Afrique équatoriale

et laissait sans maître la région du Haut-Nil. Dès lors, les entreprises anglaises pouvaient s'y donner libre cours.



Il nous faut maintenant revenir un peu en arrière, afin de jeter un rapide coup d'œil sur le sultanat de Zanzibar, qui comprenait une partie des côtes attribuées actuellement à l'Est africain anglais.

Les domaines du sultan de Zanzibar, qui se composaient des îles de Pemba, Zanzibar, Mafia et des côtes voisines depuis le cap Delgado jusqu'au fleuve Ozi, attirèrent, il y a une quarantaine d'années, l'attention des Européens, à cause de leur fertilité et de l'état relativement avancé de leur civilisation. En 1861, l'Angleterre chercha à imposer au sultan son protectorat; elle dut reculer devant l'opposition de la France; une transaction intervint entre les deux puissances rivales; elles reconnurent l'indépendance du souverain et lui garantirent la possession de ses Etats.

En 1870, monta sur le trône Saïd Burgash, prince relativement éclairé, qui donna un grand développement à la prospérité du pays. Il abolit, en principe, l'esclavage, réunit quelques troupes et acheta des navires. Son influence s'étendit jusqu'aux lacs équatoriaux. Aussi pouvait-on dire que « lorsqu'on jouait de la flûte à Zanzibar, toute l'Afrique des Lacs se mettait à danser (1) ». C'est pour cela que la région de l'Afrique orientale fut le premier objectif des missions européennes, après la création de l'Association internationale africaine (1876).

En septembre 1884, trois explorateurs allemands, les docteurs Peters, Iühlke et le comte Pfeil, achetèrent à une

(1) Dicton arabe, cité par le colonel Leblond, dans son cours de géographie de l'Ecole supérieure de guerre, volume de l'*Afrique*, p. 168.

douzaine de chefs, soi-disant indépendants, les pays connus sous les noms d'Usagara, d'Ukami, etc., soit une étendue d'environ 130.000 kilomètres carrés. La « Deutsche östafrikanische Gesellshaft », à qui l'empereur allemand accorda une charte de protectorat, fut aussitôt constituée pour l'exploration de ces territoires. Ce vaste domaine s'accrut encore d'acquisitions du même genre faites par le docteur Iühlke dans l'Usambara.

Le sultan de Zanzibar, qui revendiquait ces territoires, protesta. Des conflits eurent lieu entre ses soldats et des agents indigènes allemands. Une escadre allemande vint alors mouiller devant le palais du sultan et lui imposa l'abandon de tous ses droits sur le pays de l'intérieur (1885).

L'Angleterre, qui avait toujours compté mettre quelque jour la main sur le territoire en litige, prit fait et cause pour le sultan; des négociations laborieuses s'engagèrent entre elle et l'Allemagne; elles aboutirent à un partage à l'amiable (juillet 1887). On admit comme limite une ligne joignant l'embouchure du fleuve Umba avec le point où le premier parallèle nord rencontre la côte orientale du Victoria-Nyanza, le sultanat de Witu restant aux Allemands.

Cet arrangement fut bientôt jugé insuffisant. Les exigences et la dûreté de l'administration allemande amenèrent, en effet, des révoltes auxquelles on accusa le sultan de Zanzibar de n'être pas étranger. L'enclave de Witu gênait les Anglais; la région des lacs restait à partager. De part et d'autre, on chercha à se créer des titres sur ce dernier pays.

La présence d'Emin Pacha dans le Soudan équatorial aurait pu devenir un facteur décisif en faveur de l'Allemagne; nous avons vu comment l'expédition de Stanley avait, à ce moment, rendu à l'Angleterre un signalé service. On se mit enfin d'accord par le traité du 1er juillet 1890.

L'Allemagne obtenait toute la côte, depuis le cap Delgado jusqu'à la rivière Umba, et, comme compensation, cédait à l'Angleterre le territoire de Witu. Elle autorisait l'Angleterre à placer sous son protectorat le sultanat de Zanzibar, et, en échange, recevait l'île d'Helgoland. Le traité fixait, en outre, les frontières de l'hinterland allemand, qui devenait limitrophe de l'Etat indépendant du Congo.

L'Angleterre voyait ainsi la plus grande partie du Soudan équatorial placée dans sa sphère d'influence, mais devait, pour le moment, renoncer au rêve d'acquérir une bande territoriale reliant ses territoires de l'Afrique australe avec ceux du Haut-Nil.

Quant à la France, dont les intérêts étaient plus ou moins liés avec le maintien de l'intégrité des territoires du sultan de Zanzibar, qu'elle avait garantie en 1862, elle avait droit à des compensations. Elles lui furent données par le traité du 5 août 1890 avec l'Angleterre, qui reconnaissait son protectorat exclusif sur Madagascar.

Dès le premier démembrement du sultanat de Zanzibar, en 1887, l'Angleterre avait confié à une Compagnie à charte, l'Impérial British East Africa Company, communément appelée Ibea, le gouvernement des territoires nouvellement acquis. L'action de cette Société devait s'étendre sur la côte est africaine de Mombasa et sur l'hinterland limité, au sud, par les frontières indiquées dans l'accord anglo-allemand et, à l'ouest, par une ligne assez mal définie, mais assez proche de l'Océan.

Ce ne fut qu'après le traité de juillet 1890 que les limites occidentales furent fixées définitivement. Restait alors à occuper les régions des lacs et en particulier l'Ouganda.

Ce pays, que gouvernait Muenza, successeur de Mtésa, était en proie, depuis plusieurs années, à des querelles religieuses. Catholiques, partisans des Pères Blancs français, et protestants, représentants des intérêts anglais, y luttaient pour la prédominance politique. Ces derniers, sur le

point d'être vaincus, firent appel à la Compagnie à charte. Aussitôt le capitaine Lugard fut envoyé par celle-ci avec une petite colonne, et par des procédés sur lesquels il est inutile d'insister, rendit l'influence britannique prépondérante. L'initiative individuelle française était vaincue (1).

Tous ces efforts avaient mis à bas les finances de la Compagnie. Malgré de nombreuses souscriptions (2) recueillies en Angleterre, elle était menacée d'une faillite retentissante. Du reste, son rôle politique était à peu près terminé; grâce à elle, le pavillon britannique flottait sur les sources du Nil. Elle pouvait donc disparaître. Aussi, en 1893, la charte lui était retirée et l'Angleterre se substituait à la Compagnie dans le gouvernement du territoire nouvellement conquis.

Au mois de juin 1894, le protectorat anglais fut proclamé sur l'Ouganda, comprenant les provinces actuellement connues sous ce nom. Un an plus tard, l'Angleterre établissait son protectorat sur tout le reste de la région, qui s'appela East Africa Protectorate. D'abord administrée par le Foreign Office, ces possessions sont, depuis le 1er avril 1905, placées sous le contrôle du Colonial Office.

En résumé, l'Est africain anglais comprend, à l'heure actuelle, trois protectorats: l'East Africa, l'Ouganda et le Zanzibar. Après avoir donné dans ses grandes lignes l'histoire de l'établissement de l'Angleterre dans ces régions, nous allons jeter un rapide coup d'œil sur leur situation particulière.

---

(1) Les Pères Blancs, sur la réclamation du gouvernement français, reçurent une indemnité de 250.000 francs de l'Angleterre.

(2) Lors d'une conférence tenue à Londres, le 30 octobre 1891, à l'Exeter Hall, par l'évêque Tucker, une somme de 1 million fut souscrite séance tenante pour venir en aide aux Sociétés protestantes de l'Uganda et pour payer une partie des frais de l'expédition Lugard.

1° East Africa Protectorate.

Renseignements politiques et physiques. — L'East Africa Protectorate est limité : au sud par l'Ost Deutsch Africa; à l'ouest par le Victoria-Nyanza et l'Ouganda; au nord, par les possessions italiennes de la Côte des Somalis. Il comprend une bande de terrain de 10 milles de large côtoyant l'océan, les îles de l'archipel Lamu et un territoire de 10 milles de rayon autour de Kismayu, anciennes possessions du sultan de Zanzibar, pour lesquelles l'Angleterre paie à ce dernier une rente annuelle de 17.000 livres sterling.

L'East Africa Protectorate est placé sous le contrôle d'un commissaire et d'un commandant en chef. Il est divisé en sept provinces, et en un territoire non encore organisé et situé au nord ouest du Protectorat. Chaque province, administrée par un sous-commissaire, est à son tour divisée en districts et sous-districts, ayant à leur tête un fonctionnaire anglais.

Le Protectorat a une superficie d'environ 442.752 kilomètres carrés. Sa population est évaluée à 4.000.000 d'habitants, comprenant 25.000 Asiatiques et 2.000 Européens. Sur la côte, on rencontre surtout des Arabes et des Swahilis; plus loin, on trouve des Bantu, des Masaï, des Somalis, des Gallas. Ces nègres sont généralement agriculteurs; ils se livrent à l'élevage dans les régions que ne peut atteindre la terrible mouche tsétsé. De nature assez pacifique, ces populations ont été souvent visitées par les marchands d'esclaves, qui venaient exécuter des rafles dans ces régions au profit du sultan de Zanzibar.

Mombasa est la capitale et la ville la plus importante du Protectorat. On y compte environ 30.000 âmes et une centaine d'Européens. Elle est bâtie sur l'île du même nom, qui possède deux bons ports : l'un à Mombasa même,

l'autre à Kilindini, dont le quai est relié au chemin de fer de l'Ouganda. Nairobi, capitale de l'Oukamba et station centrale de la voie ferrée, est une ville qui se développe aussi tous les jours. Les environs, très peuplés, forment une des régions les mieux cultivées du Protectorat.

Religion. Instruction. Justice. Force publique. — Les indigènes de l'intérieur ne possèdent, pour ainsi dire, aucune croyance religieuse. La plupart d'entre eux n'ont qu'un vague panthéisme. Sur les côtes, au contraire, le mahométanisme est assez répandu; mais ses adeptes, à part les hommes de la classe supérieure, sont très ignorants des principes de leur religion.

Les missions chrétiennes n'ont pas trouvé dans le Protectorat un terrain très propice. Onze sociétés différentes s'y sont cependant installées; parmi celles-ci, deux sont du culte catholique et françaises. Presque toutes ces missions ont fondé des écoles (35 environ) donnant l'instruction à 2.389 enfants. Les élèves y reçoivent une instruction très élémentaire; aux plus intelligents on donne des connaissances un peu plus étendues, surtout en religion, de façon à en faire des catéchistes. Quelques essais d'écoles industrielles ont été tentées dans ces dernières années par la Church Missionary Society. Les résulats ont été bons, car les indigènes, dont l'intelligence est très bornée, apprennent mieux les choses qu'ils voient que les notions, même les moins abstraites, de notre enseignement primaire. Notons aussi qu'à Nairobi, l'administration du chemin de fer à ouvert une école pour former des employés.

Le Gouvernement, jusqu'à présent, n'a pas encore pris en main la question de l'instruction. La dispersion des fermes et des groupes de population, les difficultés des communications ont fait ajourner le problème qui, cependant, a été soigneusement étudié.

La législation du pays est constituée par les ordonnances du commissaire et par le code indien, dans ce qu'il a d'applicable aux coutumes des indigènes. Cependant cer-



BRITISH EAST AFRICA

Limites _._._ *Chemins de fer* __._

taines lois ont été dernièrement édictées pour résoudre les difficultés entre gens de race blanche, Européens ou Américains.

La justice est rendue à deux échelons. Les cas ordinaires, civils ou criminels, sont du ressort des tribunaux inférieurs que président des officiers de l'administration. Les affaires les plus importantes ou les décisions des tri-

bunaux inférieurs sont portées devant les cours de Zanzibar ou de Mombasa. Le nombre des crimes et délits jugés à ces deux échelons devient de plus en plus considérable. Ce résultat provient, non d'une criminalité plus grande, mais d'une répression plus efficace. C'est qu'en effet les forces de police ont été augmentées et permettent une recherche plus effective des coupables.

Au 31 mars 1906, ces forces de police étaient constituées ainsi : 48 gradés et 1.907 simples policiers C'est peu, étant donnée la grandeur du territoire, mais c'est beaucoup si on considère la date récente de l'organisation.

En dehors de ce corps de police, la garde du territoire est confiée à une troupe ainsi composée :

Six compagnies du 1er bataillon des King's Africa Rifles recrutées principalement dans le Bristish Central Africa Protectorate.

Le 3e bataillon, formé en partie de Soudanais et en partie d'hommes du pays.

Cette force totale comprend environ 44 officiers et 1.600 hommes. Nairobi est le centre militaire.

En dehors de ces corps, il existe une réserve de volontaires répartie en quatre sections. Cette formation toute récente ne compte encore que 160 hommes.

Finances. Agriculture. Commerce. Industrie. — Les finances de l'East Africa Protectorate sont encore loin de s'équilibrer. Chaque année le budget metropolitain doit solder un gros déficit, ainsi que le prouvent les chiffres du tableau suivant :

Années.	Recettes.	Dépenses.	Subvent. de l'Etat.
—	—	—	—
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1903-04 (1).....	108.857	418.877	256.000
1904-05........	154.756	302.560	251.133
1905-06........	270.362	418.839	214.000
1906-07........	461.363	616.089	164.000
1907-08........	547.392	781.659	153.000

Ces chiffres, dans leur brutalité, sembleraient inquiétants, puisqu'ils montrent qu'en cinq années l'Angleterre a été obligée de donner au Protectorat une somme de 1.038.133 livres sterling, c'est-à-dire près de 26 millions. Mais il est un point rassurant, qui indique que ces sacrifices n'ont pas été faits en pure perte. Les recettes, en effet, ont quintuplé et atteignent maintenant le chiffre respectable de 14 millions. Si les dépenses augmentent, ce n'est pas dans la même proportion.

Les principales sources de revenus sont : les douanes et les droits de port, les licences et les taxes, et surtout le chemin de fer, dont les recettes nettes ont dépassé, en 1906-1907, 5 millions et demi.

Quant aux dépenses, elles sont consacrées, en grande partie, à l'entretien des forces militaires et policières et aux travaux publics. L'administration proprement dite n'en absorbe que la huitième partie seulement.

L'agriculture se développe de jour en jour davantage grâce aux jardins d'essai qui permettent de donner des leçons de choses aux indigènes. Les cultures varient suivant les altitudes. Dans les terres basses on récolte le riz, le tabac, le maïs et le coton. Dans les terrains plus élevés, les indigènes cultivent le café, le blé, l'orge et surtout les pommes de terre, dont on exporte un

(1) L'exercice part du 1er avril.

tonnage appréciable. Enfin les hauts plateaux sont couverts de pâturages, aptes à l'élevage en grand du bétail.

Les forêts nombreuses qui recouvrent le sol sont et seront dans l'avenir une bonne source de revenus. On y trouve des arbres ou lianes à caoutchouc, des acacias donnant la gomme et différentes essences textiles.

Les ressources minérales sont, jusqu'à présent, insignifiantes. Les efforts individuels se sont peu portés de ce côté. Bref, à moins de découvertes, qu'une exploration plus approfondie peut encore provoquer, il n'y a pas lieu de fonder de grands espoirs sur la richesse minière du Protectorat.

Le mouvement commercial des cinq années, de 1902 à 1907, est résumé dans le tableau suivant :

Années.	Importations.	Exportations.	Droits de douane (1).
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1902-03........	423.032	148.060	31.144
1903-04........	436.947	159.815	33.159
1904-05........	518.143	234.664	60.293
1905-06........	672.360	322.638	73.677
1906-07........	753.647	440.705	80.126

Nous n'insisterons pas sur ces chiffres, qui indiquent un mouvement de progrès continu. En cinq ans, le total des importations et des exportations a doublé et atteint 30 millions de francs. C'est déjà un résultat appréciable, surtout si on considère que presque aucune ressource minière ne vient gonfler le montant des produits exportés. Le commerce est essentiellement agricole et, par conséquent, ne peut que se développer relativement lentement.

D'autre part, il faut indiquer que ce mouvement commercial ne concerne pas seulement le Protectorat, mais

(1) Dans les huit ports de la côte.

aussi l'Ouganda, dont les débouchés sont les ports de la côte, et encore la Deutsch Ost Afrika, tributaire en partie du chemin de fer anglais.

Une autre remarque s'impose : la France, par sa situation ancienne à Zanzibar, et par son influence en Ouganda, devrait avoir une part importante dans les échanges commerciaux. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Les statistiques officielles ne nous accordent que 7,50 p. 100 des importations, soit 24.890 livres sterling. Nous aurions peut-être dans ce pays l'occasion de vendre des instruments agricoles ; mais qui pense en France à l'East Africa ?

A l'intérieur, les moyens de communication sont encore assez restreints. Peu de routes, 2.275 kilomètres de lignes télégraphiques, mais un chemin de fer.

Avant de faire quoi que ce soit dans ce pays, avant même de songer à coloniser et à exploiter, les Anglais voulurent construire un chemin de fer. Ils étaient certains, en agissant ainsi, que le pays se développerait vite grâce à ce puissant facteur dont ils savent si bien se servir. Du jour où les locomotives anglaises abordèrent Port Florence sur le Victoria-Nyanza, les rivaux d'hier, Belges ou Allemands, disparurent. Malgré leurs efforts, ces derniers auront de la peine à reprendre une influence dont les Anglais se sont emparés par un coup de maître. D'autant plus que la ligne est prolongée sur le lac même par un service de bateaux à vapeur, battant pavillon britannique.

Ce chemin de fer de 966 kilomètres de long part de l'île de Mombasa, réunie à la côte par un viaduc de 300 mètres de long. Commencé en 1896, il fut terminé en décembre 1901, c'est-à-dire en un peu moins de six ans. Jamais les Anglais n'avaient mis tant d'ardeur à jeter le rail, jamais ils n'avaient aussi bien réussi, malgré des difficultés sans nombre. Cet effort avait coûté cher. Au

31 mars 1906, le compte construction se montait à 5.398.733 livres sterling.

Les événements ont donné raison aux Anglais. Cinq ans après la mise en exploitation, en 1906-1907, le chemin de fer rapportait déjà 76.764 livres sterling, et avait transporté 295.491 voyageurs et 52.784 tonnes de marchandises. Nous n'insisterons pas sur ces résultats, qui prouvent, une fois de plus, ce qu'une voie ferrée, judicieusement établie, peut donner en peu de temps.

En résumé, le British East Africa Protectorate, quoique peu développé encore et exigeant de l'Angleterre des dépenses annuelles considérables, semble avoir passé les temps difficiles de l'installation. Les avances faites jusqu'à présent par la mère-patrie se chiffrent, sans doute, y compris le chemin de fer, par près de 200 millions, mais ces sacrifices n'ont pas été inutiles. Grâce à eux, l'Angleterre est maîtresse absolue des sources du Nil ; grâce à eux, elle a entraîné dans son orbite commercial la région des grands lacs, une des plus fertiles de toute l'Afrique.

On peut donc prévoir que, dans un avenir peu éloigné, les Anglais auront augmenté leur domaine colonial d'une contrée qui, au point de vue politique, a pour eux la plus grande importance, et au point de vue commercial fournira de plus en plus un aliment précieux à leur activité mondiale.

2° Uganda Protectorate.

Renseignements politiques et physiques. — Les territoires connus maintenant sous le nom d'Uganda Protectorate devinrent possessions anglaises, ainsi que nous l'avons vu, en 1890. L'Impérial British East Africa Company fut chargée tout d'abord de l'administration de la contrée. En 1894, le protectorat britannique fut proclamé sur tout

le royaume de l'Ouganda, ainsi que sur une partie des districts voisins. En 1896, la superficie fut encore augmentée par l'adjonction de nouveaux districts. Bref, à l'heure actuelle, les limites sont fixées ainsi qu'il suit : au nord le 5e degré de latitude nord ; à l'est la ligne médiane du lac Rudolf et la frontière de l'East Africa Protectorate ; au sud la frontière allemande et le 1er degré de latitude sud ; à l'est la limite de l'Etat indépendant du Congo. Sa superficie est d'environ 558.750 kilomètres carrés.

Il est divisé en cinq provinces, dont le royaume de l'Ouganda forme la plus importante. La plupart d'entre elles sont actuellement administrées plus ou moins directement par des fonctionnaires anglais ; car, dans bien des cas, en effet, la direction des affaires indigènes reste confiée aux rois ou chefs choisis par leurs sujets. C'est ainsi que l'Ouganda proprement dite est régie par un Kabaka, qui a le titre d'Altesse. Il est aidé pour le gouvernement par un Lukiko, ou assemblée d'indigènes.

L'Uganda Protectorate est une des régions les plus riches et les plus fertiles de toute l'Afrique, à l'exception toutefois des terrains en partie stériles avoisinant le lac Rudolf. Les forêts immenses renferment les espèces les plus précieuses de la flore équatoriale. La gomme, le caoutchouc, la café, le coton (1), les textiles s'y récoltent et fournissent à l'exportation des produits appréciés et déjà abondants. La faune est aussi d'une richesse exceptionnelle et les lacs nourrissent des variétés nombreuses de poissons. Malheureusement, sur les rives de ces lacs, la maladie du sommeil fait de grands ravages parmi les populations de pêcheurs. Aussi, depuis quelques années, l'industrie du poisson sec, autrefois très prospère,

---

(1) En 1909, la production du coton s'est montée à 41.223 £.

a-t-elle de beaucoup diminué. Malgré les plus grands efforts faits par les médecins pour enrayer ce terrible fléau, aucun progrès n'a été réalisé et le sommeil mortel continue à décimer les indigènes.

La population de l'Ouganda est relativement nombreuse ; elle compte environ 4 millions d'habitants. Son niveau intellectuel est bien plus élevé que celui des autres peuplades africaines. Les Bayanda surtout ont donné des preuves d'intelligence bien au-dessus de la moyenne. Du reste, en arrivant dans ces régions, les Européens ont été frappés par l'organisation politique déjà avancée de ces populations qui avaient formé des royaumes bien gouvernés et administrés sagement. Aussi, les Anglais, comprenant quel puissant secours ils pourraient tirer de l'ordre de choses établi, font-ils tous leurs efforts pour le maintenir au lieu de l'ébranler. Ils se contentent d'orienter les gouvernements vers des procédés plus modernes, vers des conceptions plus larges de civilisation.

La capitale politique du Protectorat est située à Entebbé ; c'est là que vit le commissaire, représentant Sa Majesté britannique. La capitale du royaume d'Ouganda est à Mongo ; c'est là que réside le successeur de Mtésa.

Instruction. Religion. Justice. Force publique. — L'instruction est entièrement entre les mains des trois missions établies en Ouganda : la Church Missionary Society, protestante, les Pères Blancs et la Mill Hill Mission, catholiques. La première a déjà ouvert 45 écoles que fréquentent 5.648 élèves. Elle reçoit du gouvernement une petite subvention. Les deux autres possèdent 56 écoles et donnent l'instruction à 7.551 élèves. Jusqu'à présent, elles n'ont pas été aidées par l'administration, parce que les établissements fondés ne remplissaient pas certaines conditions requises.

En dehors de l'instruction proprement dite, les missions

s'occupent du développement des croyances religieuses. Mais, tandis que les protestants s'efforcent de gagner les populations rurales, les catholiques se sont surtout occupés des grands centres, où ils ont bâti de très vastes cathédrales.

Jusqu'à présent, la justice est rendue à deux échelons : d'abord, par les tribunaux indigènes, puis par les cours situées à Mombasa et à Zanzibar. Une organisation nouvelle est à l'étude qui rendrait l'administration de la justice indépendante de celle des Protectorats voisins.

La garde et la sécurité de l'Ouganda sont confiées à trois groupes principaux :

Les troupes régulières formées de deux bataillons de King's Africa Rifles et comptant 1.500 hommes.

La milice armée, environ 1.060 hommes, commandée par des officiers anglais.

Enfin, un corps de volontaires, en formation, comprenant actuellement une cinquantaine de membres, administrés sur le pied de paix par un secrétaire et par un député secrétaire élus par les volontaires.

L'entretien de ces troupes coûte environ 1.500.000 francs.

Finances. Commerce. — L'état financier du pays n'est pas encore prospère. L'Etat est obligé de payer chaque année des subventions assez considérables. Voici, du reste, les résultats des deux derniers exercices :

1908-09 Revenus : 102.572 £ ; Dépenses : 256.337 £
1909-10 (1) Revenus : 148.649 £ ; Dépenses : 268 723 £

C'est donc plus de 100.000 livres sterling que l'Etat doit débourser pour chacun de ces deux exercices financiers. Cependant cette situation ne semble que passagère, car les statistiques prouvent que les recettes augmentent d'une fa-

(1) Estimation.

çon continue, surtout en ce qui concerne les droits d'importation et d'exportation et les taxes sur les huttes.

Quant aux dépenses, elles ne peuvent être diminuées, la contrée devant encore s'organiser. Celles concernant le maintien de la force armée sont excessivement considérables, près du tiers des dépenses totales. L'administration proprement dite, elle, ne coûte que 10 p. 100 des dépenses, ce qui est relativement peu.

Les transactions commerciales sont d'ores et déjà très importantes. Pour l'année 1907-1908, les importations se sont montées à 371.567 livres sterling et les exportations à 147.028 livres sterling, donnant un total de 518.595 livres sterling, en augmentation de 106.382 livres sterling sur l'exercice précédent. Dans ce chiffre d'affaires, nous n'entrons que pour une part infime, 7.000 livres sterling à peu près. La majorité des importations vient du Royaume-Uni, des Indes anglaises et des Etats-Unis. Quant aux exportations, elles consistent surtout en produits agricoles, en ivoire et en caoutchouc.

En résumé, la situation de l'Uganda Protectorate, sans être brillante, est relativement prospère. Si l'on songe aux difficultés de toutes sortes rencontrées à chaque pas par ceux qui organisent et exploitent ces régions en plein cœur de l'Afrique, à plus de 800 kilomètres de la mer, on ne peut que se montrer satisfait des résultats déjà obtenus. Le pays est très riche et l'argent qu'on y dépense actuellement ne l'est pas en pure perte.

3° Zanzibar Protectorate.

L'Empire du sultan, maintenant réduit à deux îles, s'étendait autrefois sur une grande partie des côtes orientales de l'Afrique. Ce furent les imams de Muskat qui, dès 1698, le créèrent, après de sanglantes victoires remportées soit sur les Portugais, soit sur les indigènes. Pendant plus

de deux cents ans, le sultanat de Zanzibar fut très prospère. Mais, à la suite de discussions de famille à l'occasion de droits de succession au trône, le démembrement commença au milieu du siècle dernier. Peu à peu les limites de l'Etat se resserrèrent et, lorsque survinrent les événements qui amenèrent l'intervention européenne, la puissance du sultan ne s'étendait effectivement que sur une trentaine de kilomètres le long des côtes des possessions actuelles de l'Allemagne et de l'Angleterre. Maintenant le sultanat ne comprend plus que deux grandes îles et une partie des rivages de l'East African Protectorate, qui a été cédée aux Anglais moyennant une redevance annuelle.

Le sultan, ou plutôt le seyvid actuel, Ali ben Hamoud ben Mahomed est monté sur le trône en 1902. Pendant sa minorité, qui prit fin le 7 juin 1905, la régence fut exercée par le premier ministre.

Depuis 1891, la forme du gouvernement a été modifiée. Le sultan règne nominalement sous le protectorat de l'Angleterre. Il est secondé par un premier ministre anglais, qui doit obligatoirement donner son approbation aux projets budgétaires et son consentement aux lois et règlements proposés.

La population des îles de Zanzibar et de Pemba est respectivement de 250.000 et 500.000 habitants. On y trouve des Arabes, qui forment la classe riche des propriétaires fonciers ; des nègres de toutes les races, venus là aux temps où ces îles étaient un grand marché d'esclaves ; des Indiens, dans les mains desquels tout le commerce est concentré ; enfin, des Européens, fonctionnaires ou trafiquants pour la plupart Anglais. Pour ralentir l'immigration européenne, une loi de 1905 exigea le dépôt d'une somme de 1.250 francs par tête d'émigrant. Cette mesure arrêta les progrès d'une invasion, pacifique sans doute, mais néanmoins menaçante.

Le système judiciaire est de deux sortes. Les sujets du sultan sont soumis à la juridiction des cadis. D'autre part,

depuis 1892, le consul général a reçu délégation des droits du souverain pour connaître de toute affaire dans laquelle un sujet britannique serait impliqué. Enfin à Zanzibar siège la Cour d'appel de tout l'East Africa. Les arrêts de cette dernière juridiction peuvent de plus être portés en dernier ressort devant le conseil privé.

Les recettes budgétaires du Protectorat de Zanzibar proviennent en grande partie des droits de douane et des taxes sur les produits tels que les clous de girofle, le copra et l'ivoire. Le sultan possède des revenus personnels, qui ne figurent pas dans le budget général, revenus qui sont considérables.

Les dépenses, toujours soumises à l'agent britannique, sont consacrées à l'administration et aux travaux publics. Le port de Zanzibar, un des plus importants de la côte africaine (100.000 habitants), était autrefois port franc. Depuis 1899, un droit de 5 p. 100 *ad valorem* est perçu sur toutes les marchandises importées.

La principale culture des îles de Zanzibar et de Pemba est le giroflier, dont les produits font l'objet d'un trafic considérable. C'est ainsi qu'en 1906 on a exporté pour 356.636 livres sterling de clous de girofle. On y trouve aussi du copra et de la vanille. Les essais tentés pour y acclimater le thé et le café ne furent pas couronnés de succès.

Le commerce de Zanzibar est des plus importants, ainsi que le prouve le tableau suivant :

Années.	Importations.	Exportations.
	liv. st.	liv. st.
1901.........	1.196.831	1.168.518
1902.........	1.106.246	1.080.277
1903.........	1.033.135	1.054.846
1904.........	1.239.692	1.211.149
1905.........	1.109.956	1.120.650
1906.........	888.872	974.200

Ce petit Protectorat, à peine grand comme deux de nos départements, a un mouvement commercial de plus de 50 millions.

Notre part dans ce total n'est pas très grande, elle se monte, bon an, mal an, à 3 millions et demi et consiste surtout en produits exportés. Nos importations dans ce pays, comme dans tout l'East Africa, sont très faibles; elles atteignent à peine 230.000 francs. Et pourtant, dans ce sultanat de Zanzibar, nous devrions avoir une situation prépondérante, nous l'avions, mais nous nous sommes laissés devancer.

Le Zanzibar Protectorate, autrefois le centre le plus important et le plus intelligent de la côte orientale africaine, a vu, dans ces dernières années, naître à ses côtés et à ses dépens deux États puissants, l'un allemand, l'autre anglais. Petit à petit son action et sa puissance diminuent. Ce ne sera plus le point où se concentreront les efforts commerciaux. De jour en jour Mombasa augmente et Dar es Salam s'accroît. L'astre pâlit et deviendra bientôt un simple satellite.

LE SUD AFRICAIN (1)

Historique. — Le Sud Africain anglais se compose, à l'heure actuelle, de sept contrées distinctes : la colonie du Cap (Cape Colony), le Natal, le Basutoland, le Béchuanaland, la colonie du fleuve Orange (Orange River Colony), le Transvaal (avec le Swaziland), la Rhodésia et enfin le Nyasaland (autrefois le Central Africa Protectorate). Cet énorme territoire s'étend sur une superficie de 3.080.369 kilomètres carrés, c'est-à-dire qu'il est six fois plus grand que la France et presque aussi vaste que l'empire des Indes. La population qui l'occupe s'élève à 8.250.000 habitants : la densité est d'environ trente fois inférieure à celle de la France.

Les premières bases de ce superbe édifice furent jetées, il y a plus d'un siècle, au moment des guerres de la Révolution française. A l'extrémité sud de l'Afrique s'était fondée, en 1652 (2), une colonie hollandaise, qui était devenue le domaine d'exploitation de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales. Après une période singulièrement prospère, cette Compagnie perdit petit à petit de sa

(1) Le chapitre concernant le Sud Africain a été rédigé avant la formation de l'Union Sud Africaine. Nous avons pensé ne pas devoir le modifier, afin de bien indiquer les conditions dans lesquelles se trouvait le Sud Africain avant l'organisation actuelle. De cette façon il sera aisé de se rendre compte de ce que chacune des colonies apporte à l'Union et des éléments divers dont cette Union est formée. (Note de l'auteur.)

(2) Ce fut le médecin hollandais Jean-Antoine van Riebeck qui, ayant visité les environs du Cap en revenant d'un voyage aux Indes (1648), eut l'idée de fonder à cet endroit une colonie. A force de démarches, il obtint de son gouvernement trois vaisseaux avec lesquels il partit et débarqua en avril 1652.

puissance. Le contrôle du pays lui échappa; les Boers, auxquels étaient venus se joindre un certain nombre de protestants français à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, avaient l'intention de se séparer de la mère-patrie et de former un Etat indépendant. Bref, l'anarchie était grande, quand éclata la Révolution française.

A la faveur des embarras de la Hollande, et sur la demande du prince d'Orange, chassé de son pays par les Frànçais, les Anglais s'emparèrent de vive force du Cap, le 16 septembre 1795.

Des révoltes sanglantes marquèrent les premières années d'occupation, car si les Boers voulaient secouer le joug des Hollandais , ce n'était pas pour se donner de nouveaux maîtres. A la paix d'Amiens, la colonie fut restituée à ses premiers possesseurs. Mais, trois ans plus tard, dès que le traité d'Amiens eût été rompu, le gouvernement britannique s'empressa de renvoyer une flotte vers le Cap de Bonne-Espérance. Le gouverneur hollandais Jansen, après une défense héroïque, dut capituler, le 19 janvier 1806. Les Anglais étaient donc maîtres à nouveau et pour toujours de ce territoire, dont ils avaient pu apprécier la haute importance politique et coloniale. Mais ils ne comprirent pas combien leur domination était odieuse à ce peuple avide de liberté, qui allait saisir le premier prétexte pour recouvrer son indépendance.

Le traité de 1815 sanctionna la validité de cette conquête; mais, en compensation, l'Angleterre devait verser 6.000.000 de livres sterling à la Hollande.

En 1807, les Anglais décrétèrent l'abolition de la traite des nègres. Cette mesure fut l'origine de l'animosité des Boers contre le gouvernement britannique. Le sentiment de haine ainsi causé entre les deux races devait s'accentuer de jour en jour. Les Boers, désireux de fuir le joug, allaient bientôt entreprendre leurs mouvements d'émigration vers le nord, et faire ainsi le jeu des Anglais en pré-

parant des terres à la colonisation, en augmentant le rayon d'action de l'Angleterre. Sans s'en rendre compte, les Boers devinrent les pionniers de l'Empire britannique, jusqu'au jour où, arrivés aux limites des espaces libres, ne pouvant fuir encore devant l'oppresseur, ils seront écrasés dans une lutte héroïque et sublime, après cent ans de guerre.

Ainsi donc, l'animosité entre la race boer et la race anglaise fut la cause primitive de l'expansion britannique dans l'Afrique du Sud. Par la suite, les Anglais furent poussés par d'autres mobiles; la richesse du pays, les escales qu'il offrait sur la route des Indes, la découverte des mines d'or, le programme africain conçu par Cecil Rhodes, toutes ces raisons déterminèrent le gouvernement britannique à s'étendre chaque jour davantage ; mais si, au début de l'occupation, les Boers n'avaient pas été en quelque sorte butés par les mesures édictées par le conquérant, s'ils s'étaient soumis à la volonté de l'Angleterre, sans doute celle-ci ne se serait pas avancée jusqu'au Zambèze, n'aurait pas gagné les rives du Taganyika, n'aurait pas, en un mot, conquis le vaste empire des Indes Noires.

En 1838, l'abolition complète de l'esclavage dans toutes les possessions britanniques porta à son comble le mécontentement des colons, dont plusieurs milliers décidèrent de créer des établissements indépendants. Les Boers dissidents allèrent donc, en partie, se fixer dans la région devenue depuis l'Etat libre d'Orange; d'autres, franchissant le Drakensberg, fondèrent la colonie du Natal; enfin une troisième fraction, sous la conduite de Hendrick Potgieter, traversa le Vaal River et s'établit sur le territoire actuellement occupé par la ville de Potchefstroom au Transvaal.

Dans ces contrées, conquises de haute lutte sur les indigènes, les proscrits pouvaient se croire libres et indépendants; mais l'Angleterre, profitant de ces nouvelles

conquêtes, devait bientôt rappeler ses anciens sujets à l'obéissance.

Vers 1844, les Boers émigrés au sud du Vaal formèrent un nouvel Etat qu'ils appelèrent l'État libre d'Orange. Aussitôt l'Angleterre se l'appropria; ce ne fut pas sans mal, car elle eut à supporter de continuelles rebellions de la part des Basuto et autres indigènes. Les finances se trouvant par la suite en mauvais état, le gouvernement britannique finit par proposer aux Boers de leur rendre l'autonomie politique, moyennant la promesse formelle que l'esclavage ne serait pas rétabli. L'État libre fut donc reconstitué en 1854, et depuis vécut un peu en dehors du mouvement sud-africain, jusqu'aux événements de ces dernières années.

Les émigrés, qui avaient franchi le Drakensberg et avaient, en 1840, fondé la libre République du Natalia, après de sanglants combats livrés au roi Zulu Dingaan, furent, aussitôt la conquête terminée, l'objet des attaques de l'Angleterre. Une expédition fut envoyée du Cap pour prendre possession de ce nouveau territoire.

Après avoir battu les envahisseurs dans une première rencontre, les Boers furent obligés de céder au nombre et de se retirer peu à peu dans les hautes vallées; puis, ils regagnèrent le Transvaal. Les Anglais étaient définitivement maîtres du Natal.

Andréis Pretorius, vers 1849, arriva donc dans le Transvaal à la tête des émigrants du Natal, et se joignit à ceux qui y étaient déjà venus directement à la suite du grand treck. Nommé commandant général, il s'employa à réconcilier les transfuges avec le gouvernement britannique. Ses efforts furent couronnés de succès, et la convention de Sand River sanctionna en 1852 l'indépendance nationale des Boers. Ainsi, les Anglais reconnaissaient le courage indomptable de ce peuple et son amour ardent de la liberté, en l'autorisant à se gouverner lui-même.

Pendant vingt-cinq ans environ, le Transvaal put s'administrer librement; mais cette période fut excessivement troublée par des dissensions intérieures, par des guerres soutenues contre les indigènes, par des embarras financiers très considérables, ainsi qu'il arrive chez toute nation jeune qui commence à se gouverner elle-même. Aussi lorsque le pasteur de l'Eglise réformée Burgers fut nommé président de la République, résolut-il de partir pour l'Europe pour négocier un emprunt. Pendant son absence, les luttes intestines reprirent de plus belle et la guerre fut déclarée contre Secocooni, chef des belliqueuses tribus du Zutpansberg, qui refusait de payer l'impôt. Les Boers ne furent pas heureux et subirent des échecs successifs. La situation s'aggravait de jour en jour. Le président Burgers, revenu d'Europe, réclama l'aide des troupes anglaises. Celles-ci, du reste, se tenaient prêtes depuis longtemps, car on craignait que la rebellion des indigènes du Transvaal ne provoquât celle de tous les nègres du Sud-Africain. Sir Théophilus Shepstone, commissaire britannique, arriva donc à Prétoria, y rétablit l'ordre, mais proclama ce pays territoire anglais le 12 avril 1877.

En opérant ainsi, les Anglais avaient redonné aux Boers l'unité qui leur manquait. La haine contre l'élément britannique allait reprendre avec plus d'acuité que jamais. Le 13 décembre 1880, l'ancien Volksraad, dispersé depuis 1877, se réunit à Paarde-Kraal, actuellement Krugersdorf. Joubert, Krüger et Prétorius furent nommés dictateurs, et les Boers assemblés sous les armes jurèrent de lutter jusqu'à la mort pour l'indépendance de leur pays. Les colons furent assiégés dans leurs fermes; le général Joubert battit les Anglais dans plusieurs rencontres et notamment le 27 février 1881 sur la colline de Majuba, où le général sir George Colley trouva la mort. La guerre se termina par la convention du 25 octobre 1881, qui garantissait aux habitants du



Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales. G.H.

Transvaal le « self government » par leur propre Volksraad sous la suzeraineté britannique.

Quelques années plus tard, en 1884, le président Krüger faisait un voyage en Europe et obtenait du gouvernement britannique, par le traité de Londres, l'indépendance sans restriction de la République sud-africaine. La fin de cette période marque donc un recul de la puissance anglaise dans l'Afrique du Sud. Sans doute, l'Angleterre aurait pu continuer une lutte dont l'issue ne pouvait être douteuse ; mais, à cette époque, c'était Gladstone qui gouvernait. Ce grand homme d'État, qui passait sa vie à soutenir la liberté dans son pays et chez les autres, ne voulut pas prolonger une lutte contraire à ses principes et qui aurait entraîné des pertes énormes d'hommes et d'argent. Ce fut pour ces motifs qu'il rendit au Transvaal, pour la deuxième fois, des libertés dont ce pays s'était montré si digne.

Bien que vainqueurs, les Boers sentaient toujours que leur voisin était prêt à fondre sur eux à la première occasion, les progrès qu'il faisait à l'ouest et à l'est de leur République en étaient la preuve. Leur haine contre tout ce qui était Anglais ne s'atténuait pas. Cependant ces sentiments hostiles auraient peut-être fini avec le temps par s'émousser, si, tout d'un coup, on n'eut découvert les mines de diamant de Kimberley et les mines d'or du Transvaal. A ce moment, l'état de la nouvelle République n'était pas prospère. Le gouvernement luttait sans grand succès contre des difficultés politiques et financières analogues à celles qui signalèrent la présidence Burgers. On ne payait plus les fonctionnaires, les impôts ne rentraient pas, les fermiers ne pouvaient plus vendre leurs produits.

L'annonce de la découverte des diamants à Kimberley et du gisement d'or de Sheba fut le signal d'un bouleversement général et le début d'une ère de prospérité. Des compagnies puissantes se formèrent, le trésor public se remplit et, avec l'équilibre du budget, l'ordre moral se rétablit. Mais les

Boers ne prévoyant pas encore l'avenir réservé à leur pays, luttèrent de toute leur force contre les envahisseurs. Au lieu de chercher à canaliser le mouvement à leur profit, ils voulurent l'enrayer. De là peut-être naquit un sentiment d'impuissance qui raviva des plaies à peine cicatrisées. Les Boers, en effet, devant les résultats merveilleux obtenus par les étrangers, devaient regretter les concessions livrées pour un morceau de pain et dont leur clairvoyance n'avait pu sonder la richesse. De plus, le gouvernement fut, en peu de temps, noyé dans l'avalanche d'émigrants qui arrivaient de partout. Il fallait tout organiser à la hâte, lois minières, transports, réseau télégraphique, et ceux qui avaient assumé la tâche de diriger la République, peu initiés à l'activité de notre civilisation, ne pouvaient suffire à tout. C'est alors que les hommes d'Etat boers firent appel, pour gérer les affaires, à un Hollandais, le Dr Leyds. C'est lui qui dirigea, avec le président Krüger, la politique de la République jusqu'à la rupture définitive avec l'Angleterre. Du côté de celle-ci entrait en scène Cecil Rhodes, et dès lors s'engagea un duel à mort dont la suprématie dans l'Afrique du Sud était le prix. Leyds et Rhodes furent les deux champions de cette lutte ardente qui se termina par le triomphe du pavillon britannique.

Bien que, dès l'entrée en ligne de Cecil Rhodes, d'autres conquêtes fussent envisagées et mises à exécution, il vaut mieux, pour la clarté du récit, terminer l'historique de la lutte de l'Angleterre avec les Républiques sud-africaines.

Dès le début de l'industrie aurifère (1885) les Anglais comprirent le rôle que le Transvaal jouerait désormais dans l'histoire du Royaume-Uni. Après avoir fondé eux-mêmes la ville de Johannesburg, et l'avoir peuplée en grande partie, ils commencèrent à élever des revendications. Ils voulaient, ayant consacré leurs efforts et leurs capitaux à la prospérité de la République, participer au gouvernement et pouvoir être nommés aux emplois publics.

De son côté, le Transvaal s'organisait à l'européenne et s'armait politiquement, économiquement et militairement, en vue des conflits futurs, qu'il était aisé de prévoir. La prospérité augmentait de jour en jour, malgré le krach de 1889 sur les mines d'or; mais plus les résultats acquis étaient importants, plus aussi les étrangers fixés au Transvaal, les Uitlanders, se sentaient gênés par des mesures souvent trop draconiennes. On désirait des réformes, dont quelques-unes étaient certainement sérieuses et auraient mérité d'être prises en considération par le gouvernement boer. Réunir ces mécontents, fomenter avec leur concours des révoltes contre la République sud-africaine, fut alors le but que se proposèrent certains hommes politiques et financiers anglais sous l'action directrice de Cecil Rhodes.

Conférences, articles de journaux, tout fut mis à contribution pour ameuter l'opinion contre les Boers. Lorsque les meneurs se crurent assurés du succès, Cecil Rhodes lança le fameux raid Jameson. On sait l'issue de cette expédition. Le 1er janvier 1896, les Boers étaient vainqueurs des bandes du docteur à quelques milles de Johannesburg, et ramenaient à Prétoria un grand nombre de prisonniers.

Ce fut à Londres et dans le monde entier une émotion indescriptible. Bien que les Boers se fussent montrés très généreux dans la circonstance, en graciant les auteurs de ce fâcheux coup de main, dont les quatre principaux avaient été condamnés à mort, les relations n'en restèrent pas moins très tendues.

Après quelque temps de repos et de tranquillité relatifs, juste ce qu'il fallait pour laisser aux esprits le loisir de se calmer, la campagne sourde recommence. Pour faire tête à l'orage qu'ils sentent de plus en plus menaçant, l'Orange et le Transvaal resserrent encore les liens qui les unissent déjà. Le 17 mars 1897, un traité d'alliance défensive est signé à Bloëmfontein par les représentants des deux Républiques.

Sous prétexte de sauvegarder les intérêts des Uitlanders, les Anglais s'efforcèrent tout d'abord de créer un courant d'opinion en leur faveur. Certes, cette question des réformes était très importante puisque, de la solution adoptée, pouvait dépendre l'essor minier du Transvaal et du Sud-Africain ; mais elle était envisagée par les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne sous un aspect un peu différent. Pour eux on y trouvait non seulement des raisons d'intérêt commercial, mais aussi des motifs d'intervention.

Lorsque l'opinion parût suffisamment préparée, les Anglais entrèrent en lutte ouverte. Peu à peu, le Président Krüger céda sur bien des points, en particulier sur les réformes réclamées au nom de l'humanité. Il était cependant évident que le régime des concessions unilatérales ne pouvait durer indéfiniment. Un moment devait arriver où les Républiques diraient le « non possumus » et seraient obligées de recourir aux armes pour défendre ce qui leur restait de souveraineté. L'Angleterre aurait pu prendre l'initiative de l'ultimatum ; mais cela eût été impopulaire et impolitique. En forçant la main à son adversaire en l'acculant à la nécessité de rompre le premier, elle conservait sa position en disant au monde : Ce n'est pas moi qui l'ai voulu. Bismark n'avait-il pas agi de la sorte à notre égard en 1870 ?

Le Président Krüger lança son ultimatum le 9 octobre 1899. Le 12, les Boers franchissaient la frontière du Natal et occupaient le défilé de Laings-Neck. Peu après ils s'avançaient sur Mafeking et Kimberley à l'ouest et mettaient le siège devant ces deux villes, pendant que quelques-uns des leurs, franchissant le fleuve Orange, envahissaient, mais mollement, le nord-est de la colonie du Cap. Les Anglais, surpris non de ce qui arrivait, mais de l'offensive hardie des Boers, furent tout désemparés. Les échecs succédaient aux échecs, surtout au Natal où Ladysmith était cernée avec toute la division de sir George White, et aux environs de

Kimberley où lord Methuen était tenu en respect par les troupes de Kronje.

Il ne fallait plus songer à fêter la Christmas à Prétoria, mais à s'organiser. L'Angleterre devait regarder froidement la situation et compter avec un adversaire résolu et bien armé. Ce n'était plus d'une promenade militaire qu'il s'agissait, mais d'une guerre longue, exigeant beaucoup d'hommes et d'argent. Les désastres de Colenso et Maggersfontein ouvrirent les yeux aux Anglais. Lord Roberts, le vainqueur de Kandahar, ayant pour chef d'état-major lord Kitchener, prit la direction des opérations qui, grâce à de nombreux renforts, tournèrent à l'avantage des Anglais.

Dès son arrivée, lord Roberts concentra tous ses efforts sur Kimberley; il espérait ainsi, refoulant un des principaux groupes des forces ennemies, envahir l'Orange et par contre-coup dégager le Natal et débloquer Ladysmith. C'est ce qui arriva. Marchant avec une armée nombreuse sur Kimberley, le généralissime en fit lever le siège et fut assez heureux pour faire capituler, le 27 février 1900, les troupes du général boer Kronje.

Après ces événements, les présidents des deux Républiques firent des ouvertures de paix à l'Angleterre. Celle-ci les repoussa. L'existence des deux Etats indépendants aurait été pour elle une menace constante. Laisser le Transvaal et l'Orange libres, c'eût été abdiquer la suprématie dans le Sud-Africain, c'eût été perdre le bénéfice de cent années d'efforts; cela l'Angleterre ne le voulait pas et même ne le pouvait pas.

Les opérations subirent un temps d'arrêt, nécessité par le besoin d'assurer les communications avec le sud, que de petits détachements ennemis coupaient à chaque instant. Cependant, le 30 avril, lord Roberts reprenait son mouvement avec une armée formidable. Le 12 mai, il occupait Kronstadt, après bien des journées sanglantes; enfin, le

5 juin, les troupes anglaises faisaient leur entrée à Prétoria.

La guerre n'était pas finie pour cela ; le gros des troupes républicaines sous Botha avait bien été refoulé vers le nord du Transvaal, mais n'avait pas été détruit ; d'autre part des détachements importants sous les ordres de Dewet, Ollivier, Delarey, sillonnaient le sud, l'est et l'ouest, glissant entre les colonnes jetées à leur poursuite, se montrant partout et toujours.

Afin de détruire le dernier groupement important de l'adversaire, qui avait gagné avec le gouvernement le nord du Transvaal, des forces sérieuses furent dirigées de ce côté. Elles parvinrent à dissocier les commandos, mais non à les réduire à merci. Au lieu d'avoir une forte armée concentrée à combattre, on eut affaire à mille colonnes intrépides et audacieuses. Les principales opérations étaient finies sans doute, mais la guerre de guerillas commençait. Elle dura plus d'un an.

Il est inutile de rappeler ici tous les épisodes héroïques qui ont marqué l'agonie d'un peuple libre. En face des Anglais tenaces et braves qui harcelaient sans répit les détachements nombreux tenant encore campagne, les Boers courageux à l'excès, puisant dans leur indomptable patriotisme une énergie toujours nouvelle, luttaient pied à pied, ne livrant leur indépendance que par lambeau, après des combats acharnés et sublimes.

Enfin, à bout de force, ils se soumirent au vainqueur. En vain le président Krüger chercha un appui en Europe ; l'Europe resta sourde et insensible. Le 31 mai 1902, le protocole de paix était signé à Prétoria. Une fois de plus, le nombre et la force avaient vaincu. L'Angleterre triomphait, mais elle payait durement sa victoire. Près de 300.000 hommes en Afrique, près de 5 milliards de frais de guerre, tel est le bilan de cette lutte pour le Royaume-Uni. La grandeur de l'effort marque le prix attaché à cette conquête.

Désormais, le Transvaal et l'Orange seront colonies anglaises et entreront dans la composition de cet empire sud-africain que les Anglais s'efforcent d'unifier, comme nous le verrons plus loin.



Pendant que l'Angleterre cherchait ainsi à réduire le Transvaal et l'Orange, elle ne perdait pas de vue les territoires voisins, dont la possession, sans être d'une importance aussi grande, lui était nécessaire, afin de lui donner pleine liberté d'action. Si nous n'avons pas parlé de ses accaparements successifs, c'était pour ne pas interrompre le bref récit de la lutte centenaire anglo-boer. Toutefois les événements que nous allons exposer sommairement sont connexes des événements transvaaliens, en ce sens que les conquêtes successives étaient destinées, non seulement à agrandir le domaine colonial britannique, mais encore et surtout à isoler les deux Républiques, à les enserrer dans une étreinte aussi étroite que possible.

Les Cafres furent les premiers adversaires que les Anglais rencontrèrent dans l'Afrique du Sud. La conquête de leur territoire, commencée en 1834, ne fut définitivement achevée qu'en 1853, après une révolte générale, que les Anglais mirent trois ans à dompter. Dès 1843, les Anglais avaient, ainsi que nous l'avons vu, envahi le Natal et s'en étaient emparés, refoulant une fois de plus les Boers vers le nord et vers l'ouest et étaient devenus les voisins des belliqueuses populations du Zululand. Ce fut, pendant une trentaine d'années, une suite ininterrompue de conflits et de luttes sanglantes. En 1879, l'Angleterre résolut d'abattre cette puissance qui, en voie d'organisation, pouvait créer à un moment donné de grands embarras. Elle commença donc, contre le roi Cettiwayo, la fameuse campagne qui coûta la

vie au prince impérial, fils de Napoléon III, tué le 1er juin au ravin de Varsin Kraal. Trois mois après Cettiwayo était capturé, et la paix rétablie. En 1887, le pays était définitivement annexé et devenait colonie anglaise.

Plus au nord, enclavé en partie dans le Transwaal, se trouvait encore un petit état nègre indépendant : le Swaziland. Par une convention en date du 27 février 1884, les Boers et les Anglais s'étaient interdits réciproquement d'annexer ce pays ; mais la force des choses rend parfois vaines les conventions internationales. Les Boers ne devaient pas tarder à s'en apercevoir. L'Angleterre, en effet, développant son plan d'investissement et de domination, assurait par traité sa prépondérance sur le Swaziland. Elle profitait immédiatement de cette nouvelle conquête pour l'offrir au Transvaal, qui la désirait, et pour recevoir en échange des concessions très importantes, surtout en ce qui concernait l'établissement des chemins de fer. Ce ne fut pas aisé à obtenir, car le gouvernement transvaalien se rendait bien compte qu'il allait, par le fait même, dépendre économiquement de l'Angleterre, et que le nombre des Uitlanders maudits s'accroîtrait d'autant plus que les communications seraient plus rapides. Il fallut céder. Le développement du pays l'exigeait ; mais on ouvrait la voie aux envahisseurs.

Entre temps, l'Angleterre avait aussi jeté son dévolu sur Lourenço-Marquez, le seul port capable de donner au Transvaal une sortie sur l'Océan, sans pénétrer en territoire anglais. Vers 1868, le président Prétorius avait essayé d'annexer une partie de la rivière Maputa. Immédiatement le gouvernement portugais, qui occupait ce territoire, protesta. Le gouvernement de la colonie du Cap en fit autant, peut-être plus par désir de tirer profit, le cas échéant, de la discussion, que par raison de droit acquis. Après plusieurs années de pourparlers, les parties se décidèrent à faire juger le différend par un arbitre. Le maré-

chal de Mac-Mahon, président de la République française, fut choisi d'un commun accord. Le 24 juillet 1875, l'arrêt était rendu. Le Portugal conservait Lourenço-Marquez et la baie de Delagoa. Cette décision, basée sur le respect des droits conventionnels et sur une longue possession de plus de deux cents ans, n'était pas pour plaire à l'Angleterre, qui, si elle avait occupé ce poste, aurait pu entraver toute l'organisation militaire du Transvaal et lui imposer de plus en plus sa volonté. Il fallut cependant faire contre mauvaise fortune bon cœur et remettre à plus tard une annexion, qui aura lieu fatalement un jour ou l'autre.

Cependant, en dépit de ce contre-temps, le blocus du Transvaal et de l'Orange vers l'est était réalisé aussi étroitement que possible. L'étreinte du côté de la frontière occidentale était tout aussi effective, sinon plus puissante.

Au nord de la colonie du Cap et à l'ouest de l'Etat libre d'Orange se trouvait un vaste territoire, nommé Griqualand-West. Cette province, longtemps ignorée, devint un jour célèbre par suite de la découverte des mines de diamants. Dès l'année 1871, un an après que l'annonce des merveilleuses trouvailles se fût répandue, le gouvernement de la colonie du Cap invitait le chef des Griqua, un Bushman nommé Waterboer, à implorer la suzeraineté britannique. Celui-ci s'empressa de répondre à ce désir. Déjà les mineurs accourus dans ce nouvel Eldorado avaient constitué la République de l'Adamanta ; l'Angleterre passa outre à leurs doléances et ne tint aucun compte du fait accompli. D'autre part, l'Etat libre d'Orange considérait une partie de ce territoire comme lui appartenant. Devant les revendications trop puissantes de l'Angleterre, les Boers du Vrijstaat consentirent, en 1877, à céder le territoire contesté moyennant une indemnité de 900.000 livres sterling. En 1880, le Griqualand fit partie de la colonie du Cap. C'était la première étape dans la marche vers le nord, marche rapide et habilement conduite qui, en dix ans,

conduit aux rives du Tanganyika. Car, si la lutte contre les Boers est un des motifs de ces empiétements successifs, il faut rechercher la cause principale de la ruée britannique vers ces régions dans la politique africaine, qui commence à se préciser dans la pensée du gouvernement. L'Angleterre, conduite par les impérialistes, veut se créer un immense empire africain. La formule « du Cap au Caire » est le cri de ralliement de toutes les énergies coloniales anglaises, et ces énergies sont certaines de trouver dans le gouvernement du Cap d'abord, dans celui de la métropole ensuite, un appui assuré. Pendant que l'action britannique se fait sentir sur les bords du Nil, Cecil Rhodes peut, sans crainte d'être désavoué, entreprendre la conquête de l'Afrique australe. Mais si cette conquête est décidée, il faut que l'Angleterre soit seule maîtresse de ce nouvel empire ; il faut que son action, que son influence y soient prédominantes, que sa race y gouverne, et c'est pour cette raison qu'à présent, encore plus que par le passé, les républiques boers sont destinées à disparaître.

Dans cette invasion britannique, bien des intérêts seront violés ; il le fallait. Quand la nécessité les aiguillonne, les Anglais n'hésitent jamais. Pas de sentiments, mais une politique essentiellement pratique, qui peut temporiser, mais qui sait toujours agir au moment voulu.

En remontant encore plus au nord et en longeant la frontière occidentale des républiques sud-africaines, se trouvait un vaste territoire, connu actuellement sous le nom de Bechuanaland-Protectorate. Ce territoire était convoité par plusieurs compétiteurs. D'abord les Anglais, dont les pasteurs avaient déjà répandu les doctrines anglophiles parmi les peuplades indigènes et jusque dans l'entourage du roi Kama, qui gouvernait la majorité de ces tribus ; puis les Boers, qui, ayant traversé le Limpopo, avaient fondé deux petits Etats sur la rive droite, le Stellaland et le Goosen, destinés plus tard, dans leur pensée, à être annexés au

Transvaal. Par la convention anglo-boer de février 1884, relative au Swaziland, les Anglais obtenaient, entre autres, que le Limpopo fût choisi comme limite du Transvaal. C'était du même coup arrêter l'empiétement des Boers vers l'ouest, dans le but de tendre la main aux Allemands qui étaient les troisièmes compétiteurs du Bechuanaland.

Ceux-ci, en effet, songeaient, en 1884, à se créer un empire colonial. Se rappelant que les habitants des deux républiques sud-africaines avaient avec eux des affinités de mœurs et de langage, qu'ils pouvaient compter sur leurs sympathies, ils se résolurent, eux aussi, à s'établir dans l'Afrique du Sud. En 1883, un négociant de Brême, nommé Luderitz, s'était fait céder par les indigènes la baie d'Angra-Pequena. De son côté, le Dr Nachtigal agrandissait encore le domaine en passant des traités avec des roitelets nègres de la côte et de l'intérieur. Le Portugal, d'autre part, avait autorisé l'Allemagne à prolonger l'hinterland de la nouvelle colonie jusqu'au Zambèze. Il s'en fallait de peu que les Allemands et les Boers ne se réunissent, barrant ainsi la route à l'expansion britannique vers le nord. Des négociations s'ouvrirent à ce sujet entre Prétoria et Berlin. Un projet de chemin de fer transafricain de l'est à l'ouest fut même élaboré.

Le moment était critique pour l'Angleterre. Elle n'hésita pas. Quelques chefs indigènes réclamèrent l'appui de l'Angleterre dans leurs luttes intestines. Aussitôt ses troupes franchirent l'Orange, montèrent hardiment vers le nord et s'enfoncèrent comme un coin entre les pays boers et la nouvelle colonie allemande. Le Bechuanaland fut déclaré protectorat britannique en 1885. Un autre pas en avant fut fait en 1887 par l'annexion du royaume de Kama, qui, sur les conseils du Révérend John Mackensie, avait demandé aide et protection à l'Angleterre. En 1888, la région située à l'ouest du lac Ngami rentrait également dans la sphère

d'influence britannique, et enfin un traité était passé avec Lobengula, roi du Matabélé, traité par lequel ce souverain se mettait sous le protectorat anglais.

Maintenant que les hommes d'Etat de Sa Majesté britannique n'avaient plus à craindre la menace qui avait failli entraver leurs projets, il fallait fixer les frontières des nouvelles acquisitions de l'Angleterre. Un accord intervint avec l'Allemagne à ce sujet. La nouvelle démarcation mettait fin au rêve, un moment caressé par les Allemands, de tendre la main aux Boers des républiques sud-africaines. Ce recul, le gouvernement allemand le justifiait par le peu de valeur des territoires convoités ; mais le véritable motif, il faut le chercher dans la crainte que la politique coloniale n'engage l'Allemagne dans des complications de nature à affaiblir son rôle politique en Europe. A ce moment aussi, le prince de Bismark ne voulait, sous aucun prétexte, s'aliéner la sympathie de l'Angleterre. Ne disait-il pas au Reichstag, le 6 février 1891 : « L'Angleterre est plus importante pour nous que le Zanzibar et toute l'Afrique orientale. »

Après que la conférence de Berlin eut, en 1885, donné à l'Etat indépendant du Congo l'embouchure du grand fleuve africain, le Portugal, qui avait été évincé malgré l'appui de l'Angleterre, rêva de créer un empire colonial lusitanien d'un océan à l'autre en réunissant ses possessions du Mozambique et de l'Angola. Le gouvernement britannique lui-même avait reconnu le bien-fondé de ces espoirs dans un accord signé avec le cabinet de Lisbonne le 26 février 1884, accord que, malheureusement pour eux, les Portugais ne voulurent pas ratifier.

Lorsque, trois ans plus tard (1887), le royaume de Kama fut annexé et que les Anglais furent arrivés à la limite sud du Matabeleland et du Mashonaland, pays que les Portugais considéraient comme rentrant dans leur zone d'influence, les alliés de la veille commencèrent à ne plus s'en-

tendre. L'Angleterre, poussée de plus en plus par Cecil Rhodes, qui rêvait d'établir sur les rives du Zambèze, et jusqu'aux confins du Congo, une puissante Compagnie à charte, prétendit que les territoires convoités étaient sans maîtres, puisqu'ils n'étaient pas occupés effectivement. De son côté, le Portugal, se basant sur les travaux de ses explorateurs, sur les conventions passées avec les chefs de tribus, sur les établissements de ses missionnaires et de ses commerçants, affirmait ses droits sur ces territoires.

Afin de hâter la marche des événements, l'Angleterre résolut, au lieu d'entrer dans des discussions stériles, de mettre le Portugal devant le fait accompli. Vers le milieu de 1888, C. P. Rudd, agissant de concert avec Cecil Rhodes, partit en expédition secrète au nord du Transvaal. Il se rendit à Bulawayo, auprès de Lobengula, et en revint avec un traité en bonne et due forme par lequel le roi donnait aux Anglais le monopole exclusif de l'exploitation des mines sur tout son territoire, c'est-à-dire sur le Matabeleland et le Mashonaland. Ainsi, d'après l'expression du *Times*, la Grande-Bretagne avait étendu ses deux mains puissantes jusqu'aux rives du Zambèze.

Quand il connut cette convention, le Portugal protesta, car il ne reconnaissait pas à Lobengula le droit de disposer en quoi que se soit de ses Etats et en particulier du Mashonaland. Cette réclamation fut inutile. Le 29 octobre 1889, la reine d'Angleterre signait la fameuse charte, conférant à la « British South Africa Company » les pouvoirs les plus étendus sur les territoires du bassin du Zambèze.

Aussitôt en possession de cette charte, Cecil Rhodes se décida à agir. Il organisa rapidement une expédition (appelée expédition des pionniers) qui avait pour but, tout en ménageant la susceptibilité de Lobengula, de gagner le mont Hampden, c'est-à-dire la région où le Portugal pouvait faire valoir des droits plus anciens.

Parti le 15 juin 1890, le corps des pionniers se dirigea,

par Victoria et Charter, sur Salisbury où il parvint trois mois plus tard, sans tirer un coup de fusil et après avoir jalonné sa route d'un certain nombre de fortins qu'occupait une petite garnison. Le pays était ainsi effectivement tenu, c'est ce que voulait Cecil Rhodes.

Le Portugal, fort de ses droits, réclama contre la violation de sa sphère d'influence.

L'Angleterre demeura sourde.

Pendant ce temps, des incidents survenaient aux environs du lac Nyasa, où des missionnaires et des commerçants anglais avaient fondé une société d'exploitation, « l'African Lakes Company », dans des régions que lord Salisbury lui-même avait reconnu comme n'entrant pas dans la zone d'action de la Grande-Bretagne (1). Serpa Pinto avait été envoyé par le gouvernement portugais pour châtier la tribu des Makalolo ; les Anglais prirent fait et cause pour ceux-ci et adressèrent à Lisbonne un ultimatum ainsi conçu : « Le gouvernement britannique désire avec insistance que les instructions suivantes soient données immédiatement par télégraphe au gouverneur du Mozambique : rappelez aussitôt toutes les forces portugaises se trouvant actuellement dans le Shiré, ainsi que sur le territoire des Makalolo et dans le Mashonaland. Le gouvernement britannique est d'avis que, faute de cela, les assurances données par le gouvernement portugais ne sont qu'illusoires et M. Petre se verra forcé, conformément à nos instructions, de quitter immédiatement Lisbonne. »

Le Portugal, ne se sentant pas de taille à lutter, céda en

(1) Quelques années auparavant, en effet, lord Salisbury, chef du cabinet anglais, disait : « L'African Lakes Company ne rencontre d'hostilités que chez les Arabes, qui ont à redouter si elle réussit la fin de la traite des esclaves. Aucune difficulté ne lui a été suscitée par les Portugais Le gouvernement anglais favorisera volontiers les entreprises de ses nationaux; mais, ces territoires n'appartenant pas à l'Angleterre et n'étant pas placés sous son protectorat, l'action du gouvernement se trouve limitée. »

demandant à l'Angleterre de soumettre le différend à l'arbitrage; mais celle-ci, sous divers motifs, éluda la solution proposée. Le 20 août 1890, une convention était signée par les deux puissances. Le Portugal acceptait comme limites du Mozambique le cours du Ruo et du Shiré au nord et à l'est du Mashonaland. De plus le pays des Barotsé rentrait dans la sphère d'influence anglaise. Le Portugal en entier se souleva quand on apprit les clauses de la convention. Les Cortès refusèrent de la ratifier et de nombreux volontaires s'embarquèrent pour le Mozambique.

Des combats eurent lieu, en particulier à Andrada. Les Portugais furent vaincus, une escadrille anglaise força les embouchures du Zambèze. Maîtresse de la situation, l'Angleterre imposa sa volonté. Le 11 juin 1891, un traité fut signé entre les deux puissances, afin de régler définitivement la question en litige. Le Portugal cédait devant toutes les prétentions de l'Angleterre, reconnaissait comme appartenant à la Grande-Bretagne le Manicaland, le Mashonaland, le Matabeleland, le pays des Barotsé et recevait, en compensation du premier de ces territoires, 80.000 kilomètres carrés de terrain entre le Shiré et Zumbo.

La délimitation était donc faite d'une façon générale. La Rhodésia et le Central Africa Protectorate (actuellement Nyasaland) étaient fondés. Restaient les détails de frontière qui furent réglés entre l'Angleterre et le Portugal en 1897 et par l'arbitrage du roi d'Italie en 1905. Cecil Rhodes avait donc désormais les coudées franches, aucune complication extérieure ne pouvait plus entraver l'exécution de ses plans; mais il fallait compter avec les difficultés intérieures qui furent du reste assez vite vaincues. Lobengula, d'abord complice et allié des Anglais, était bientôt réduit à l'impuissance, deux révoltes des Matabelé étaient étouffées. Bref, en 1898, le pays, entièrement pacifié et soumis, s'organisait rapidement, se couvrait de chemins de fer et permettait à l'influence anglaise de s'étendre jusqu'aux confins

de l'Etat indépendant du Congo et jusqu'aux rives des grands lacs Tanganyika et Nyasa.

Ainsi se réalisait une grande partie du plan colonial africain dont, depuis vingt ans, le gouvernement britannique poursuivait l'exécution. Ainsi se fondait cet immense empire des Indes Noires, aujourd'hui déjà riche et puissant, et dont l'Angleterre peut être fière à juste titre. Sans doute, il est permis de ne pas approuver les moyens dont elle s'est servie pour arriver à ses fins, de lui reprocher d'avoir fait souvent preuve d'un abus prémédité de sa force, mais on ne peut s'empêcher de rendre justice à sa ténacité et à son énergie, d'admirer la largeur d'idées de ses vues politiques, le sens pratique de son gouvernement et aussi l'orgueil d'une race qui ne recule devant aucun sacrifice, quand il s'agit de la plus grande Angleterre.

COLONIE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE (CAPE COLONY)

Gouvernement et administration. — Pendant de longues années après la conquête, c'est-à-dire de 1806 à 1850, la colonie du Cap fut administrée par un gouverneur, assisté d'un Conseil exécutif, composé de fonctionnaires, en conformité des instructions contenues dans les lettres patentes de S. M. le roi d'Angleterre. Mais dès que la paix eut été assurée, dès que le nombre des habitants se fut accru, le gouvernement britannique concéda à la colonie une Constitution nouvelle. Par lettres patentes délivrées en 1850 à sir Henry Smith, le souverain de la Grande-Bretagne décidait la création d'un régime parlementaire comprenant : le gouverneur, un Conseil législatif et une Chambre des députés. Deux ans plus tard, une ordonnance royale formulait les règles à suivre pour la formation du gouvernement futur, lequel recevait, après discussion, sa forme définitive par l'ordre royal du 11 mars 1853. En somme, au lieu de dépendre directement de la couronne, la colonie du Cap allait posséder désormais un régime représentatif, dans lequel, toutefois, le Conseil exécutif n'aurait aucune responsabilité vis-à-vis de l'Assemblée élue.

Cette Constitution provisoire, passage en quelque sorte obligatoire, pour un peuple en formation, de la dépendance restrictive à l'autonomie absolue, est revisée en 1872. Désormais la colonie du Cap sera dotée d'un gouvernement responsable, d'un *self-government*. Le pouvoir exécutif est attribué au gouverneur et au Conseil exécutif composé de certains fonctionnaires nommés par la Couronne. Le pou-

voir législatif est exercé par un conseil législatif, formé de vingt-six membres élus pour sept ans, et par une Chambre de députés de cent sept membres élus sous certaines conditions, dans les districts et principales villes de la colonie.

A cet effet, le territoire a été divisé en sept provinces électorales, nommant chacune un nombre déterminé de membres des deux Assemblées. Le cens joue un rôle particulièrement intéressant dans le choix des députés. On a pu de la sorte faire concourir aux élections les indigènes présentant certaines garanties. Les Anglais ont tenu ainsi à donner à ces derniers, qui forment la grande majorité des habitants, un moyen sérieux de prévenir ou de dénoncer l'oppression et les abus de pouvoir de la population européenne. Peut-être aussi a-t-on voulu adjoindre des auxiliaires à l'élément anglo-saxon, balancé, comme on le sait, par une population hollandaise un peu supérieure en nombre. Actuellement, pour être élu membre du Conseil exécutif, il faut posséder une propriété immobiliaire de 50.000 francs, ou des valeurs mobiliaires se montant à 100.000 francs. Ces conditions, assez sévères, ont permis de constituer une Assemblée où ne peuvent entrer que des personnalités connues, formant en quelque sorte l'élite de la colonie. Pour être électeur, il suffit de posséder une propriété de 1.875 francs, ou de justifier d'un gain annuel de 1.250 francs, et enfin de savoir écrire son nom, son adresse et ses qualités. En 1905, on comptait 142.939 électeurs inscrits.

L'administration est dirigée, sous la surveillance du gouverneur, par un ministère composé de sept membres, dont les attributions ont été délimitées par décret. Chacun de ces ministères a des réprésentants dans les divisions administratives de la colonie. Dans toutes ces divisions, un conseil de six à quatorze membres, élu pour trois ans, par les propriétaires et les locataires fonciers, s'occupe de

toutes les questions se rattachant à l'entretien des routes, des phares et des balises, et à la délimitation territoriale. Enfin, cent dix-neuf villes sont dirigées par une municipalité comprenant un maire et des conseillers, en nombre variable, élus par les contribuables. En résumé, au point de vue administratif, il y a, dans la colonie, trois degrés : central, provincial et communal. C'est donc un organisme solide et bien articulé.

Au-dessus de l'administration, au-dessus du gouvernement, existe une personnalité que l'on retrouve dans tous les groupements des colonies anglaises. C'est le Haut Commissaire, délégué du Roi, pour tout le Sud-Africain, et qui réside au Cap. Cette autorité importante sert de trait d'union entre la métropole et le groupe des colonies ; c'est elle qui donne à la politique générale l'impulsion nécessaire au développement de l'empire. Qui ne se souvient du rôle joué par certains de ces hauts commissaires dans les destinées du Sud-Africain ? Qui ne se rappelle l'action personnelle de lord Milner, par exemple, dans le conflit anglo-boer ? C'est lui qui, conscient des destinées et des besoins de la politique de sa patrie, travailla au développement mondial de celle-ci, en assurant la prépondérance anglo-saxonne sur tout le Sud-Africain.

Territoire, population, religion, instruction. — Depuis leur prise de possession définitive, en 1814, les Anglais ne cessèrent d'augmenter les territoires primitivement occupés. Tout d'abord limitée aux rivages de la mer aux environs du Cap, la colonie s'étendit progressivement pendant tout un siècle, au début lentement, puis plus tard rapidement, quand les compétiteurs européens menacèrent le Sud-Africain ou lorsque les nécessités de la politique coloniale africaine exigèrent de doubler les étapes. Les derniers territoires annexés furent le Pondoland, en 1894, et le Bechuanaland anglais, en 1895. A l'heure actuelle la colonie



Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales

du Cap compte 717.388 kilomètres carrés, y compris l'enclave de Walfish-Bay (baie de la Baleine) située dans la possession allemande du Sud-Ouest-Africain.

Ce territoire énorme est relativement peu peuplé : il ne nourrrit que 2.507.500 habitants, dont 379.741 de race blanche (1). Ceci s'explique par plusieurs raisons. D'abord, une partie des terrains, celle située au nord-ouest, est à peu près inculte, c'est la région du Karoo ; puis les guerres contre les indigènes, le refoulement progressif des populations d'origine boer ont diminué dans de grandes proportions le nombre des habitants. Enfin, la découverte des riches bassins miniers du Transvaal a produit une attraction très compréhensible pour des gens qui travaillaient beaucoup, et dont les récoltes étaient souvent minimes. La fortune les tenta, et ils émigrèrent. Cependant l'équilibre se rétablit peu à peu, par suite des progrès de l'agriculture et de la construction de nombreuses voies de communication. Sans doute, le centre du pays est encore peu peuplé, mais les côtes et leur voisinage immédiat se développent de jour en jour. Cette situation ne peut aller qu'en s'améliorant, car le climat est sain et très favorable aux Européens. Les dernières statistiques indiquent que la moyenne des naissances est de 31 p. 100, tandis que les décès atteignent à peine la proportion de 11 p. 100. Toutefois, il y a lieu de remarquer que l'immigration, qui était relativement active avant 1886, tend à se ralentir beaucoup. L'année 1906 a même marqué une prépondérance de l'émigration (6.539 individus).

Il n'existe pas de religion d'Etat dans la colonie du Cap, bien que la majorité des habitants appartienne au culte protestant (1.305.453). Il est vrai que cette dénomination s'applique à beaucoup de sectes différentes dont les princi-

(1) Recensement de 1904.

pales sont : l'Eglise réformée hollandaise, l'Eglise d'Angleterre, les Indépendants, les Wesleyens et les Presbytériens. Les catholiques romains ne comprennent guère que 38.000 adeptes ; les mahométans 22.000, et les juifs 20.000 environ. Quant à ceux classés sans religion, il en existe plus d'un million, la plupart indigènes, Cafres, Béchuanas ou Hottentots. Le gouvernement subventionne certains de ces cultes ; toutefois, depuis 1875, un décret est intervenu, qui autorise la reprise par extinction de ces subventions.

L'instruction n'est pas obligatoire dans la colonie ; il s'y trouve de nombreuses écoles qui se divisent en trois catégories : celles soutenues par les subsides du gouvernement, les institutions privées et les écoles du dimanche. Elles sont fréquentées, d'après la statistique officielle, par près de 65.000 élèves. Ce n'est pas à dire que tout le monde soit instruit, puisque le dernier recensement (1904) a prouvé que près de 23 p. 100 de la population européenne ne savait ni lire ni écrire.

Depuis 1873, la colonie du Cap possède une Université, dotée d'une charte royale en 1877, et ayant le droit exclusif de conférer des diplômes. On n'y donne pas l'enseignement. L'instruction supérieure est le monopole de cinq collèges dont les cours sont suivis par environ 700 étudiants. De plus, environ 148 bibliothèques placées dans les principaux centres donnent aux travailleurs et aux chercheurs de précieux éléments d'étude.

Le gouvernement dépense, chaque année, une somme de plus de dix millions pour l'entretien des écoles et le développement de l'instruction.

Justice, finances et armée. — La plus haute juridiction de la colonie est la Cour suprême, qui comprend le chef de la justice et huit juges. Ceux-ci rendent non seulement la justice dans la ville du Cap, leur résidence habituelle, mais se déplacent, et vont siéger dans les circuits-courts des

districts de l'ouest. D'autres magistrats remplissent le même office dans les circuits-courts des districts de l'est et du nord avec résidence, respectivement, à Grahamstown et à Kimberley. En dehors de cette juridiction supérieure, il existe des tribunaux de première instance et des justices de paix qui ont leur siège dans les principaux centres de population, villes ou villages.

La situation financière de la colonie, assez prospère il y a quelques années, l'est un peu moins depuis quatre ou cinq exercices. A la suite de la guerre du Transvaal, il y eut dans tout le Sud-Africain, et nous le verrons dans l'étude des autres colonies, une dépression considérable qui, dans bien des cas, et en particulier dans la colonie du Cap, eut une fâcheuse influence sur le budget. Le tableau suivant donne les recettes et les dépenses de la colonie depuis 1902 :

Années (finissant le 30 juin).	Recettes.	Dépenses.	Différence.
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1902....	9.050.371	8.617.626	+ 432.745
1903....	11.701.150	11.197.970	+ 603.180
1904....	9.913.855	10.862.866	— 949.011
1905....	8.472.302	9.149.498	— 677.196
1906....	8.236.880	8.231.719	+ 4.839
1907....	7.733.241	8.373.696	— 640.455
1908....	7.969.600	8.068.076	— 98.476 (2)
1909 (1).	6.777.480	7.679.241	— 901.761

Ainsi qu'on le voit, des déficits assez considérables ont marqué ces dernières années et ont nécessité une augmentation de la dette. Celle-ci se montait déjà au 31 décembre 1906 à 49.199.718 livres sterling, soit à près d'un milliard deux cent cinquante millions de francs. Cette situation, sans être inquiétante, est cependant de nature à attirer

(1) Estimation.
(2) En réalité le déficit s'est monté à 996.000 livres sterling.

l'attention, étant donnée surtout la population relativement faible de la colonie (2.507.500 habitants). D'autre part, les municipalités ont eu, elles aussi, recours à l'emprunt pour les grands travaux d'utilité publique et elles ont près de 7.000.000 de livres sterling de dettes. Le gouvernement doit donc s'efforcer de gérer les finances de la colonie avec une grande prudence, s'il ne veut pas que l'intérêt de la dette, qui absorbe déjà près de 2.000.000 de livres, ne s'augmente dans des limites hors de proportion avec les ressources actuelles du pays.

Pour la défense de la colonie, un bataillon d'infanterie montée de 705 hommes et officiers, les « Cape Mounted Riflemen » est constamment constitué. De plus il existe un corps de volontaires d'environ 6.000 hommes et une force de police montée à l'effectif de 79 officiers et 1.684 hommes. Aux termes d'une loi promulguée en 1878, tout homme de 18 à 50 ans, en état de porter les armes, peut être appelé à servir, soit au Cap, soit en dehors des limites de la colonie. En plus de ces contingents, une fraction de l'armée métropolitaine occupe les forts et batteries qui entourent la station navale de Simons' Bay, où trois vaisseaux de guerre résident en permanence.

Agriculture, industrie, commerce. — La colonie du Cap est surtout un pays agricole. Au début de 1907, plus de 132 millions d'acres étaient cultivés et produisaient du blé, de l'avoine, de l'orge, du maïs, du blé cafre et beaucoup de fourrage. Des vignobles importants se sont, d'autre part, constitués sur les flancs des collines, et chaque année la récolte se chiffre par plus de 400.000 hectolitres de vin très estimé, rouge ou blanc en égale proportion, et 60.000 hectolitres environ d'alcool. Quant au bétail, il est relativement très nombreux ; on compte environ 2 millions de bœufs ou vaches, plus de 400.000 chevaux, 12 millions de moutons, 7 millions de chèvres, et près de 400.000 autru-

ches élevées dans des parcs spéciaux. Leurs produits font l'objet d'échanges nombreux. En particulier la laine des moutons, le poil des chèvres (mohair), les plumes d'autruches sont exportés en grande quantité.

La question agricole, dans la colonie du Cap, est intimement liée à celle de l'irrigation. Bien des parties du sol seraient aptes à produire, si l'eau pouvait y arriver en temps opportun; aussi les Anglais ont-ils fait déjà de grands travaux pour résoudre le problème; digues, barrages, réservoirs ont été établis sur bien des points afin d'augmenter dans chaque vallée l'aire cultivable. Mais il reste encore beaucoup à faire, car, à l'heure présente, il n'existe encore que d'étroites bandes de terre le long des cours d'eaux, qui soient productives.

L'industrie du pays, à part l'extraction du diamant de Kimberley, est essentiellement agricole. Moulins, brasseries, tanneries, manufactures de tabac, forment la majorité des 2.527 établissements industriels que comporte la colonie. Peu d'ouvriers y sont employés (30.318), ces usines exigeant en somme peu de main-d'œuvre et ayant pour but de ne satisfaire, la plupart du temps, que des besoins locaux. Quant aux mines de diamant de Kimberley, elles forment la branche la plus importante de l'industrie. Pour en donner une idée, il suffit de rappeler que, en 1904, on a extrait pour environ 60.000.000 livres sterling de ces pierres précieuses, c'est-à-dire pour un milliard et demi de francs.

Le mouvement commercial des cinq années de 1902 à 1906 est indiqué dans le tableau suivant :

Années.	Importations.	Exportations (1).
—	—	—
	liv. st.	liv. st.
1902........	34.220.500	17.456.151
1903........	34.685.020	25.714.440
1904........	21.859.330	28.208.417
1905........	20.000.913	33.812.210
1906........	18.200.124	40.492.233

L'examen de ces chiffres appelle deux observations. D'un côté, les importations ont diminué, en cinq ans, dans d'assez fortes proportions, par suite de la dépression d'affaires que nous avons déjà signalée et qui provient de la guerre anglo-boer. De l'autre, le montant des exportations a plus que doublé pendant la même période. Cette ascension rapide a été en grande partie provoquée par la reprise de l'extraction des diamants des mines de Kimberley, extraction un moment suspendue par la guerre, et par les envois d'or qui transitent par la colonie du Cap. Si on enlève la somme produite par cette dernière source, les exportations se réduisent en 1906 à 16.083.093 livres sterling. En résumé, les exportations provenant de la colonie elle-même ont très peu augmenté. Elles seraient même en diminution sans l'industrie diamantifère.

Voies de communication. — Bien que très ancienne, la colonie du Cap n'a commencé à s'outiller que relativement tard. En 1873, lorsque le gouvernement racheta les lignes déjà construites par des Sociétés particulières, il n'en existait que 100 kilomètres. La découverte des mines de diamant d'abord, des mines d'or ensuite, donna une impulsion subite et rapide à la construction des voies ferrées. A l'heure actuelle, il existe dans la colonie du Cap, le Basutoland et la Rhodésia, 6.500 kilomètres de chemin

(1) Y compris les exportations d'or qui transitent du Transvaal et de la Rhodésia à travers la colonie du Cap.

de fer appartenant soit au gouvernement, soit à des entreprises privées, mais toutes exploitées par la colonie. A très peu d'exceptions près, ces voies ont l'écartement de 3 pieds 6 pouces, admis pour l'ensemble du réseau sud-africain. Leur construction a exigé des sommes considérables : 31.276.196 livres sterling au 1er janvier 1907, soit environ 6.000 livres sterling ou 150.000 francs par kilomètre. Quant aux recettes, elles ne laissent plus guère ces dernières années qu'un faible excédent.

Cette baisse importante provient de deux causes principales. Les chemins de fer du Cap subissent, eux aussi, les effets de la crise commerciale qui a sévi dans le Sud-Africain. Puis, dans cette colonie, il y a trop de lignes politiques qui ne rapportent pas et coûtent assez cher.

Les téléphones et les télégraphes ont été l'objet de soins tout spéciaux de la part de l'administration. Les réseaux sillonnent en tout sens les parties habitées de la colonie, offrant les plus grandes facilités au commerce et se reliant aux télégraphes et téléphones des pays voisins.

En résumé, la colonie du Cap présente de grandes chances d'avenir ; mais comme c'est un pays presque exclusivement agricole, ses progrès sont assez lents. Les hommes qui ont assumé la charge de son gouvernement doivent prendre garde à un désir d'expansion trop rapide. La colonie, dont les charges sont déjà importantes, ne pourrait supporter un nouvel accroissement de dépenses sans perdre le bénéfice d'un siècle d'efforts. Il est incontestable que l'outillage d'une contrée aussi vaste exige de nombreux capitaux. Tel qu'il est, le pays paraît bien organisé ; il ne faudrait pas, cependant, maintenant que le nécessaire est fait, chercher à doter la colonie d'un superflu qui correspondrait sans doute aux aspirations de la population, mais ne répondrait peut-être pas à ses ressources.

Basutoland.

Le Basutoland comprend la région située au nord-est de la colonie du Cap et limitée d'autre part aux frontières du Natal et de la colonie du Fleuve-Orange. Sa superficie n'est que de 25.658 kilomètres carrés, c'est dire assez le peu d'importance de cette colonie par rapport à ses voisines. Quoique petite, cette région est très fertile, son climat est délicieux, et les Européens peuvent y venir et y travailler sans craindre les effets d'un climat tropical. De nombreuses sources arrosent les hauts plateaux : c'est un des coins les plus riants et les plus frais de toute l'Afrique du Sud.

Annexé tout d'abord à la colonie du Cap, en 1871, le Basutoland devint domaine de la Couronne le 18 mars 1884. Sous la direction d'un commissaire-résident, l'ancienne dynastie y gouverne encore. En ce moment, c'est Letsie, le fils aîné du dernier roi, Lerothodie, mort le 19 août 1905, qui y détient l'autorité; mais cette autorité est subordonnée, en ce qui concerne les questions législatives, à la décision du Haut-Commissaire du Sud-Africain.

Pour l'administration, la levée des impôts, etc., la contrée est divisée en sept districts, chacun d'eux à son tour étant divisé en arrondissements, dont la direction est confiée à des chefs héréditaires, la plupart parents de la famille Moshesh.

La population du Basutoland ne comprend guère que des indigènes (348.850), car les Européens ne peuvent y devenir propriétaires fonciers. Le dernier recensement en a compté 895, la plupart fonctionnaires, commerçants ou missionnaires. Dans ce protectorat, unique dans le Sud-Africain, les indigènes jouissent donc de la plus grande liberté et retirent de la civilisation les avantages qu'elle peut procurer sans en avoir les inconvénients, inconvénients résultant la plupart du temps des droits que s'arroge

le conquérant policé au détriment du peuple conquis et soi-disant barbare.

L'agriculture est la principale occupation des habitants, qui trouvent dans la culture de ces terrains fertiles une somme de revenus très appréciable. De nombreux efforts sont faits par le gouvernement pour perfectionner les moyens de production. Importation d'instruments agricoles perfectionnés, achat d'étalons choisis des différentes sortes d'animaux, création d'écoles professionnelles et de champs d'expériences, tout est mis en œuvre pour améliorer les produits. Les résultats obtenus sont déjà excellents. Les grains et bestiaux du Basutoland sont très estimés, et les exportations ne feront qu'augmenter par suite de la construction de la ligne ferrée, qui met en communication Maseru, la capitale, avec le réseau des Central South African Railways (1).

Aussi, dans cet heureux pays, ne connaît-on pas les déficits budgétaires; il n'existe pas non plus de dette publique. Une réserve de 110.000 livres sterling environ (fin 1909) a permis au gouvernement d'avancer les fonds nécessaires à la construction de la nouvelle voie ferrée de Maseru (2). C'est presque la seule région du Sud-Africain anglais qui n'ait pas ressenti les conséquences de la guerre anglo-boer. Situés un peu en dehors du champ d'opérations, ses habitants sont restés à peu près indifférents aux événements qui se déroulaient dans leur voisinage. Ils ont fait preuve du même calme au moment des dernières révoltes des indigènes du Natal. Rivés à leur sol producteur, ils ne connaissent que le bonheur paisible que souhaitait le poète

(1) Pour les années 1908 et 1909, les importations ont atteint respectivement les chiffres de 238.559 £ et 222.134 £. Quant aux exportations, pour les mêmes années, elles se sont montées à 248.541 £ et 247.317 £.

(2) Ce chemin de fer aboutit à Marseille, station sur la ligne de Blœmfontein à Modderpoort.

latin. Leurs seules querelles proviennent de cette terre, dont ils sont jaloux, et dont ils revendiquent entre eux, souvent à main armée, les moindres parcelles.

Protectorat du Béchuanaland.

En 1885, le territoire connu sous le nom de protectorat du Béchuanaland est déclaré par l'Angleterre comme rentrant dans sa sphère d'influence, afin d'éviter toute jonction possible entre les possessions allemandes et les républiques boers. L'occupation effective se réalise bientôt, car il importait à la politique britannique de s'avancer le plus vite possible vers le nord. Peu après, en 1889, le Béchuanaland est confié à la British South Africa C°, qui ne l'administra du reste jamais, la compagnie à charte ayant, à ce moment, bien d'autres opérations urgentes à conduire. Bref, en 1891, un commissaire-résident est nommé pour la gestion des territoires, et, en 1895, le protectorat reçoit l'organisation définitive qui subsiste encore de nos jours. L'Angleterre à laissé, comme au Basutoland, les anciens chefs nègres gouverner leurs tribus, sous la protection du roi d'Angleterre, représenté par un commissaire-résident dont l'action est elle-même dirigée par le Haut-Commissaire du Sud-Africain. C'est ainsi que le fameux chef Khama règne à Serowe sur les Bamangwat, que Lenchwoe administre la tribu des Bakhatla, que Mathibi est le roi des Batawana, pour ne citer que les principaux. Au point de vue anglais, le Béchuanaland est divisé en deux régions, où résident deux commissaires adjoints, l'un à Gaberones pour la partie sud, l'autre à Francistown pour la partie nord. Quant au commissaire-résident, il a son siège officiel à Mafeking, dans le Béchuanaland anglais, contrée détachée du Béchuanaland en 1895, et rattachée à la colonie du Cap.

Le protectorat, qui comprend 648.400 kilomètres carrés, est borné à l'est par la Rhodésia et le Transvaal et à

l'ouest par l'Afrique du Sud-Ouest allemande, au sud et au nord, il a pour frontières respectives la rivière Molopo et le Zambèze. Formé de hauts plateaux, en partie désertiques, il est loin de présenter les ressources signalées dans le Basutoland. Aussi, les richesses du Béchuanaland sont-elles peu considérables. Les recettes budgétaires oscillent autour de 30.000 livres sterling, soit 750.000 francs. Les dépenses sont, par contre, assez considérables et nécessitent, chaque année, une subvention du gouvernement s'élevant de 40.000 à 50.000 livres sterling. Il est vrai de dire que la situation financière est obérée de la sorte, par suite surtout d'un subside de 20.000 £, que le protectorat doit payer pour son chemin de fer. D'autre part, la garde de cet énorme territoire coûte très cher et absorbe souvent la totalité des recettes.

Les différentes tribus qui habitent le Béchuanaland forment une population de 150.000 âmes environ. Elles se livrent pour la plupart à l'agriculture et à l'élevage du bétail. Sur ce sol ingrat, les récoltes sont parfois bonnes, souvent elles ne sont que passables, lorsque par suite de la sécheresse les cultures n'ont pas l'eau qui leur est nécessaire. Quant au bétail, décimé il y a quelques années par la peste bovine, il se reconstitue lentement, mais pourra devenir une source de revenus, l'élevage étant relativement facile dans ces immenses pâturages où pousse une herbe maigre.

Le Béchuanaland est traversé de part en part par la voie ferrée du Cap à Buluwayo, tronçon du Cap au Caire, mais il ne semble pas que ce chemin de fer ait pu, malgré sa vertu bienfaisante, donner à cette région un essor considérable. Le sol est trop ingrat pour qu'on puisse espérer y récolter de longtemps de riches moissons. Il faudrait beaucoup d'argent et d'efforts afin d'atteindre ce but, et encore le résultat serait-il bien aléatoire.

NATAL

Gouvernement et administration. — Le Natal fut tout d'abord annexé à la colonie du Cap, sitôt la conquête terminée, en 1844. En 1845, il obtint un gouvernement spécial avec administration distincte. Il en fut ainsi pendant onze ans, jusqu'au 15 juillet 1856, époque à laquelle le Natal reçut une charte qui érigeait ce pays en colonie autonome et lui accordait, jusqu'à un certain degré, des institutions représentatives. Enfin, une dernière étape fut franchie en 1893 : par ordre en conseil du 26 juin, le Natal était doté d'un gouvernement responsable.

Aux termes de cette constitution nouvelle, l'autorité législative est entre les mains du Roi, d'un Conseil législatif et d'une assemblée législative. Le Roi est représenté par un gouverneur qui doit approuver toutes les lois avant qu'elles ne deviennent applicables. Ce gouverneur nomme les ministres, au nombre de six, et, sur la proposition de ces derniers, les membres du Conseil législatif. Il décide les mesures à prendre pour l'élection générale de l'Assemblée législative, règle l'époque des sessions et peut au besoin dissoudre cette Assemblée. De sa propre initiative, il peut, de plus, soumettre des projets de loi à l'un des deux Corps législatifs. Son autorité est donc très grande et son action s'étend sur toutes les parties du gouvernement de la colonie.

Le Conseil législatif est formé de treize membres (dont un pour le Zululand et un pour le territoire du nord, faisant autrefois partie du Transvaal), nommés pour dix ans. Ils doivent, pour être appelés à ces fonctions, avoir au

moins trente ans, résider depuis dix ans sur le territoire, et posséder une propriété foncière d'une valeur d'au moins 500 livres sterling. Le président de ce Conseil est nommé par le gourverneur.

L'Assemblée législative se compose de quarante-trois députés élus pour quatre ans, dans certaines conditions de moralité, de fortune et d'instruction. Réunie au moins une fois par an, cette Assemblée doit examiner et voter toutes les dispositions financières concernant la colonie; il ne lui appartient pas de les modifier; elle peut seulement les accepter ou les rejeter.

Le pouvoir exécutif est entre les mains des ministres nommés, ainsi que nous l'avons vu, par le gouverneur, mais qui ont l'obligation d'être élus ou nommés membres d'une des deux assemblées dans l'intervalle de quatre mois qui suit leur désignation. Ils siègent et prennent la parole dans l'une et l'autre Assemblée, mais ne peuvent voter que dans celle dont ils font partie.

Territoire, population, instruction, force publique. — Le territoire primitif du Natal ne subit pas de modifications jusqu'en 1897. A cette époque, le Zululand y est annexé. Plus tard, en 1903, après la défaite des Boers, on incorpore à cette colonie les districts de Vryheid, Paulpietersburg, Ngotshe et Babanango, ce qui porte la superficie totale à 93.676 kilomètres carrés. A certains endroits, le sol est très tourmenté, surtout aux environs des montagnes du Drakensberg, qui le limitent à l'ouest. Des plaines fertiles s'étendent principalement le long des rivages de la mer, où différentes cultures des tropiques, entre autres la canne à sucre et le thé, réussissent à merveille.

La population comprenait, en 1906, 1.164.285 individus, dont 94.370 Européens et 115.807 Indiens ou Asiatiques. Depuis quelques années, le nombre des Européens tend un peu à diminuer, tandis que celui des Indiens s'augmente

dans d'assez fortes proportions (45.000 en trois ans). Ceux-ci se livrent surtout au petit commerce, dont ils accaparent à peu près toutes les branches, comme à Zanzibar et dans l'Est-Africain.

L'instruction est donnée dans trois séries d'écoles : les premières appartiennent au gouvernement, les secondes reçoivent une subvention, enfin les troisièmes sont purement privées. L'enseignement comprend trois degrés : enseignement supérieur fait dans deux établissements de la colonie; enseignement secondaire et primaire donné soit aux Européens, soit aux Indiens, soit aux indigènes, dans de nombreuses écoles où les élèves sont séparés par races. De plus, il existe plusieurs centres d'instruction professionnelle : mines, arts et métiers, fermes modèles. Bref, le Natal est une des colonies où l'enseignement est l'objet des soins les plus attentifs. Chaque année, le gouvernement y consacre plus de 100.000 livres sterling (1). Cependant, il ne faudrait pas croire que tout le monde y sût écrire ou lire ; même parmi les enfants d'Européens, il s'en trouve un certain nombre qui ne possèdent aucune instruction.

La population indigène est ordinairement calme et soumise; cependant, il arrive encore quelquefois que de vieux ferments de révolte germent et rendent la paix assez précaire. Nous avons assisté dernièrement à une de ces éclosions, qui a, pendant quelques mois, troublé le pays et nécessité la mise sur pied de nombreux contingents. La cause en est due à l'humeur belliqueuse des populations qui, pendant de longues années, presque des siècles, n'ont vécu que de la guerre et trouvent pénible de rester longtemps à travailler en paix. Ils regrettent les jours passés où la justice n'existait que par la loi du plus fort et où la liberté était seulement l'apanage du vainqueur.

---

(1) En 1909, la dépense s'est montée à 107.965 £, sans compter les sommes nécessitées pour les constructions ou les réparations.

Aussi, les forces de police et les troupes d'occupation sont-elles proportionnellement plus nombreuses au Natal que dans les autres colonies du Sud-Africain. Il y existe, en effet, un corps de police monté de 1.006 Européens et une milice comptant 2.854 hommes, fantassins, fantassins montés et artilleurs (avec 45 pièces de canon de différents calibres). D'autre part, on y trouve 129 sociétés d'infantérie ayant au total 6.567 membres, et 55 corps de cadets avec 3.487 adhérents. L'instruction militaire est donnée d'une façon assez intensive au Natal, où les sociétés militaires et de préparation militaire sont fort en honneur. De ce fait, le budget se trouve singulièrement grevé. En 1909, par exemple, le gouvernement a dépensé 284.369 £ pour le corps de police et 45.064 £ pour la milice et les cadets.

Budget, commerce, industrie. — Le budget du Natal est en déficit depuis quelques années, ainsi que le prouve le tableau ci-dessous, donnant les résultats des exercices financiers de 1902 à 1909 :

Années.	Recettes.	Dépenses.	Déficit ou excédent.
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1902-1903.	3.439.820	3.097.601	+ 342.219
1903-1904.	4.334.175	5.039.003	— 705.828
1904-1905.	4.160.145	4.071.439	+ 88.706
1905-1906.	3.384.849	3.829.588	— 434.739
1906-1907.	3.665.989	3.670.608	— 4.619
1907-1908.	3.510.350	3.689.752	— 179.492
1908-1909.	3.569.275	3.530.576	+ 38.699

Ce déficit provient en grande partie de la guerre anglo-boer, dont les effets commerciaux se font encore sentir, mais tendent à disparaître.

Les chemins de fer, en particulier, qui étaient pour le gouvernement une des principales sources de revenus, ont vu leurs recettes diminuer dans d'assez fortes proportions. L'exercice 1909 a laissé un bénéfice d'exploitation de 68.000 £ environ, mais sur cette somme il faut solder quel-

ques dettes et quelques charges. C'est bien peu pour un réseau dont on disait : « Il porte la colonie sur son dos », et qui, il y a quelques années encore, fournissait un appoint de plus de 150.000 livres sterling, une fois payés tous les travaux et tous les intérêts qui sont compris dans le montant des dépenses du budget général. D'autre part, le Natal, à cause de son port de Durban, accaparait une grande partie du commerce du Transvaal. Depuis 1904, le commerce destiné à cette colonie a pris une autre route, et de 40 p. 100 qu'il était à cette époque, il est tombé à 20 p. 100. Telles sont les deux causes principales qui ont amené le déficit, causes dont la première est passagère, et dont la seconde, qui paraît plus sérieuse et plus durable, pourra être en partie annihilée le jour où une union intercoloniale groupera les différents territoires du Sud-Africain.

Le mouvement commercial, qui, en 1902, était de près de 17.000.000 livres sterling, est descendu en 1906 à un peu plus de 11.000.000. C'est donc une baisse d'environ 6.000.000 livres sterling ou de près de 35 p. 100 qui est survenue en six ou sept ans (1). Ce résultat est dû en grande partie à une diminution très importante des importations, qui, à elles seules, sont passées de 14 à 9 millions de livres. Quant aux exportations, elles ont été moins éprouvées et ne perdent qu'un peu plus d'un million. La Grande-Bretagne, qui était le principal fournisseur du Natal, a subi les pertes les plus considérables, presque la moitié de la diminution. Les principales exportations au Natal sont les cornes et peaux d'animaux, le sucre, le charbon, la laine, le poils de chèvre angora et les écorces. Quant à l'or, il ne fait que transiter du Transvaal pour être embarqué à Durban. Les

(1) En 1908 le chiffre du mouvement commercial est remonté à 18.000.000 £ environ par suite d'une augmentation importante des exportations (9.622.474 £).

articles achetés par le Natal à l'étranger consistent surtout en coton manufacturé, outils, cuir ouvré, machines industrielles et agricoles, liqueurs, bière, voitures, etc.

L'agriculture est très en honneur au Natal, dont le climat permet l'acclimatement de toutes les plantes, aussi bien de celles des pays équatoriaux que de celles des contrées tempérées. La majeure partie des terres de la colonie (non compris le Zululand, ni les territoires appartenant autrefois au Transvaal) est à l'heure actuelle soit cultivée, soit utilisée comme paturage pour le bétail. Il ne restait plus à vendre par le gouvernement, au début de 1907, qu'environ 600.000 hectares, en dehors d'une réserve de 1.000.000 d'hectares, destinés aux indigènes. Les cultures principales sont le sucre, le thé, le maïs, le blé cafre, les pois, les navets et le tabac. De plus, de grandes quantités de fourrages sont récoltées chaque année pour servir à la nourriture de nombreux troupeaux comprenant d'après les derniers recensements : 634.547 bœufs ou vaches, 724.428 chèvres (angoras pour la plupart), 800.090 moutons, 50.240 chevaux. Tous ces animaux fournissent pour l'exportation des produits très appréciés, poils de chèvres, laine et cornes. Depuis plusieurs années, des fermes modèles ont été organisées par le gouvernement, notamment dans les environs de Maritzburg et sur la côte. A ces établissements, les colons peuvent se procurer des graines sélectionnées et en même temps suivre des cours pratiques d'agriculture. De même, afin de rémédier au déboisement des montagnes, cause de la plupart des inondations, le département de l'agriculture a pris des mesures pour la reconstitution des forêts disparues. Enfin, signalons l'existence d'un bureau d'études vétérinaires concernant les maladies du bétail et un autre qui s'occupe des travaux d'irrigation. Une publication bi-mensuelle, l'*Agricultural Journal*, permet de porter à la connaissance des cultivateurs les enseignements donnés et les résultats obtenus. Aussi, grâce à ces mesures, les différen-

tes branches de la culture et de l'élevage ont-elles pris au Natal une grande extension.

L'industrie au Natal, encore à ses débuts, est cependant assez prospère. On compte déjà dans cette colonie un certain nombre d'usines, moulins à sucre, distilleries, carrosseries, ateliers de tournage de bois, tuileries, briquetteries, brasseries, fabriques de conserves, usines à thé et à café, imprimeries, savonneries. Quelques milliers d'ouvriers sont employés dans ces différentes industries qui se développeront bientôt, lorsque des métallurgies y seront installées, ainsi qu'il en est question.

D'autre part, des mines assez nombreuses ont été découvertes au Natal, dont quelques-unes sont déjà exploitées. Les principales sont les mines de charbon, qui, en 1909, ont extrait 1.786.700 tonnes. Pour le moment, la houille ne provient que des gisements de la Klip-River, situés près de Newcastle; mais bientôt, dès le chemin de fer terminé, les mines d'Utrecht et de Vryheid seront mises en exploitation.

D'autres minéraux ont également été reconnus, notamment du gypse, du graphite, de l'or (en petite quantité), du nickel, du cuivre, du manganèse, du fer; mais peu de ces gisements sont déjà entrés dans la période productive, sauf ce qui concerne le cuivre.

Transports et communications. — Grâce au port de Durban, qui offre de grandes facilités pour le transbordement des marchandises, de nombreux vaisseaux viennent alimenter le commerce de la colonie. C'est ainsi qu'en 1909 1.178 navires jaugeant 3.125.777 tonnes firent escale à Durban. Dans ce chiffre, l'Angleterre entre pour 916 navires et 2.552.793 tonnes, la colonie du Cap pour 29 navires et 4.505 tonnes.

Les marchandises, au sortir du port, sont embarquées sur le chemin de fer qui dessert non seulement tout le Natal, mais encore la colonie du Fleuve-Orange et le Transvaal.

Ce réseau ferré, commencé en 1878, comprend à l'heure actuelle près de 1.600 kilomètres de voies. Elles sont à l'écartement normal du Sud-Africain, c'est-à-dire 3 pieds 6 pouces, sauf quelques chemins d'exploitation locale qui n'ont que 2 pieds ou 0m,66 d'écartement. Administrés par le gouvernement, auquel ils ont coûté 14 millions de livres sterling environ, ces chemins de fer ont connu des années très prospères, de 1887 à 1900 en particulier, alors que la majeure partie des marchandises à destination du Transvaal transitait par Durban. En 1896 surtout, le commerce fut intense; les recettes nettes se montèrent à 714.224 livres sterling; ce fut l'année de la mise en exploitation de la ligne de Charlestown à Johannesburg. Depuis, les recettes ont augmenté, sans doute, dans la plupart des exercices, mais comme, d'autre part, les dépenses se sont beaucoup accrues, les bénéfices ont été de beaucoup diminués. Toutefois, les chemins de fer du Natal ont été les seuls de tout le Sud-Africain qui n'aient pas coûté au gouvernement pendant les dernières années de dépression commerciale.

A ce réseau ferré est joint un réseau routier assez considérable pour une colonie africaine. Sur ces chemins, un service postal régulier a été organisé à l'aide de voitures qui portent les correspondances à des relais où des porteurs à pied ou à cheval les prennent pour les conduire à destination. Enfin 10.846 kilomètres de lignes télégraphiques et 3.704 kilomètres de lignes téléphoniques complètent l'ensemble des moyens de communication de la colonie.

Le Natal est donc bien organisé à tout point de vue : ses finances sont, en somme, en assez bon état, son commerce se développe, son industrie croît et son agriculture, qui forme le fonds de sa richesse, donne déjà des résultats appréciables. Mais cette colonie ne doit pas perdre de vue que son existence dépend, en grande partie, des autres colonies de l'intérieur et que, sur son propre territoire, existe un danger permanent, dû à l'élément indigène.

LE TRANSVAAL

Gouvernement et administration. — Le Transvaal fut colonisé par les Boers qui, en 1836-1837, quittèrent la colonie du Cap pour fuir la domination anglaise. Quinze ans plus tard, en 1852, l'indépendance du gouvernement transvaalien fut reconnue par la Grande-Bretagne; mais, en 1877, à la suite d'incidents que nous avons rapportés (1), l'Angleterre annexa à nouveau le territoire. Cette mesure provoqua un soulèvement général, dont le résultat fut la déclaration de l'indépendance en 1881, avec certaines conditions relatives à la suzeraineté de l'Angleterre. Ces conditions furent même abrogées en 1884 par une convention signée à Londres, sauf en ce qui concerne le droit de traiter avec d'autres puissances. Les termes de cette dernière restriction devinrent la source de bien des difficultés : les Boers prétendant y trouver l'énoncé d'une indépendance absolue; les Anglais, au contraire, affirmant que la nouvelle république sud-africaine était encore reliée à l'Angleterre par cette réserve faite à leur liberté de traiter.

La découverte des mines d'or vint encore jeter entre les deux peuples de nouveaux ferments de discorde. Aussi, en 1899, la guerre était-elle déclarée. Le 1er septembre 1900, les Anglais annexaient le Transvaal, quoique les hostilités ne fussent pas encore terminées. La paix ne date, en effet, que du 31 mai 1902, époque à laquelle les chefs boers se soumirent définitivement à la Grande-Bretagne

---

(1) Voir p. 81 et suivantes.

après des luttes héroïques. L'Angleterre ne pouvait, dès la conquête faite, donner à ce pays, où trop d'éléments de trouble existaient encore, un gouvernement responsable. Il fallait attendre que le temps ait un peu calmé les esprits et permis de se rendre compte de la loyauté des nouveaux sujets.

Du reste les termes de l'article 7 du traité de Vereeniging, qui mit fin à la guerre, prévoyaient le passage par deux gouvernements successifs, avant d'arriver au self government : « L'administration militaire sera, dans le Transvaal et la colonie du Fleuve-Orange, remplacée aussitôt que possible par un gouvernement civil et, aussitôt que les circonstances le permettront, des institutions représentatives, conduisant elles-mêmes à un gouvernement autonome, seront établies. » Le ministre des colonies d'alors, M. Chamberlain, déclarait à son tour dans le discours qu'il fit à la Chambre des communes, le 19 mars 1903 : « Nous sommes très désireux d'être affranchis, le plus tôt possible, des responsabilités qu'entraîne le gouvernement direct, par la couronne, des nouvelles colonies, et de donner à celles-ci les institutions dont jouissent les possessions anglaises à administration autonome. »

De fait, à la fin de 1902, le pouvoir militaire est remplacé par le pouvoir civil. L'administration est dirigée par un gouverneur assisté d'un conseil législatif, composé de fonctionnaires et de quelques membres désignés par le gouverneur. Trois ans plus tard, les institutions étaient modifiées, marquant la seconde étape vers le gouvernement autonome, c'est-à-dire que dans l'Assemblée législative allait entrer un certain nombre de députés élus. Le principe du régime électoral était donc admis. Désormais, l'assemblée serait composée du lieutenant-gouverneur de la colonie, de six fonctionnaires au moins, et de neuf au plus, et de membres élus en nombre variant de trente à trente-cinq. Pour être électeur, il fallait remplir

les conditions suivantes : soit être burgher et avoir été inscrit sur la dernière liste appelée à élire le Volksraad de l'ancienne république sud-africaine ; soit avoir occupé, pendant six mois au moins avant la date de l'inscription, des immeubles ayant avec les terres une valeur de 2.500 francs ou une valeur locative de 250 francs ; soit avoir reçu pendant six mois au moins, avant la date d'inscription, un traitement annuel d'au moins 2.500 francs.

Comme on le voit, il était permis aux Boers d'entrer dans l'assemblée, mais il était probable qu'ils n'auraient pas dans son sein une influence prépondérante. Les discussions, d'ailleurs, devaient avoir lieu en anglais ; cependant, dans certains cas, avec l'assentiment du président, la langue hollandaise pouvait être employée.

Cette constitution, bien qu'elle fût un acheminement vers l'autonomie, ne contenta pas la majorité de la population boer. Mais pouvait-on, du premier coup, accorder des libertés, alors qu'on n'était pas encore certain de la loyauté des nouveaux sujets britanniques. Il fallait les voir à l'œuvre avant de leur donner une liberté complète. L'essai, du reste, ne dura pas longtemps.

En effet, le 6 décembre 1906, une constitution avec gouvernement responsable est accordée au Transvaal. Le principe de cette constitution est l'absolue égalité des deux races anglaise et boer. Tous seront citoyens anglais. Le suffrage est universel. Est électeur tout blanc âgé de 21 ans et ayant six mois de résidence, c'est-à-dire que les indigènes ne peuvent l'être. Cette restriction n'est, d'ailleurs, que l'application du traité de Vereeniging, qui spécifiait qu'aucune franchise ne serait accordée à cette catégorie d'individus avant que le pays n'ait été doté du self government. Il appartiendra donc aux assemblées élues de régler la question ; mais afin de sauvegarder les indigènes, qui pourraient avoir à souffrir des mesures prises par le Parlement, toutes les lois qui auront trait à ce sujet

seront obligatoirement soumises à l'approbation du gouvernement central.

D'après la nouvelle constitution, le pouvoir législatif est entre les mains d'un conseil de quinze membres (d'abord nommés par le gouverneur et qui devaient être dorénavant élus) et d'une assemblée de 69 députés choisis par les électeurs. Les représentants de cette dernière sont élus pour cinq ans et touchent une certaine indemnité. Ils élisent leur président qui, une fois désigné, est remplacé dans sa circonscription. Il semble que dans ce pays, où par suite de la situation politique, la majorité est faible, on n'ait pas voulu l'affaiblir encore d'une voix. Les deux langues, anglaise et boer, peuvent être employées. Les Anglais, comme on le voit, ont donné une grande preuve de libéralisme dans l'octroi de la constitution, et cela presque au lendemain de la guerre. Les élections semblèrent donner raison aux adversaires du ministère libéral anglais ; une majorité boer rentra au Parlement, et le général Botha, le signataire de la paix de Vereeniging, fut nommé premier ministre. Ce résultat, qu'il était aisé de prévoir, découlait presque naturellement de l'esprit politique anglais, de cette disposition constante de la race à accepter sans restriction les conséquences extrêmes de ses décisions ; mais il n'a cependant pas effrayé outre mesure les hommes du gouvernement qui ont toujours eu une foi inaltérable dans l'efficacité et le pouvoir d'attraction des institutions britanniques.

Les deux Assemblées législatives sont convoquées au moins une fois pas an. En cas de désaccord entre elles, elles peuvent être soit dissoutes par le gouverneur, soit réunies en congrès, dans lequel la question litigieuse est posée et donne lieu à un vote qui impose la solution.

A la tête du gouvernement se trouvent un gouverneur et un commandant en chef. Quant au pouvoir exécutif proprement dit, il est concédé à des ministres au nombre de

six, nommés par le gouverneur. Le premier ministère transvaalien, en raison de la majorité boer élue au Parlement, a été composé presque exclusivement de vieux et actifs partisans de l'ancienne république. Botha, le vainqueur de Colenso, de Spionkop, fut premier ministre ; Smuts, ancien attorney général du président Krüger, dirigea le secrétariat colonial; de Villers, un des anciens chefs de l'armée républicaine, reçut le portefeuille de ministre des mines; seuls du cabinet, MM. Hull et Salomon étaient de race anglaise. Bref les Anglais avaient, comme on peut le constater, respecté dans toute son intégrité le principe posé du self government. Après tout, cette politique de confiance peut donner de bons résultats. Le libéralisme attire souvent à lui, plus qu'un régime de flottante suspicion et de demi-mesures qui éloignent les tièdes et refroidissent l'ardeur des partisans les plus convaincus.

Avant l'octroi de cette constitution et jusqu'au moment où la colonie du Fleuve-Orange fut régie de la même manière, existait pour les deux colonies un conseil intercolonial, chargé de régler les questions se rapportant aux deux colonies, principalement en ce qui concerne les chemins de fer du centre sud-africain. Leurs bénéfices, en effet, étaient communs aux deux pays et formaient la principale source de revenus destinés à couvrir les dépenses ressortissant aux deux administrations.

Population, religion, instruction, justice. — Le territoire actuel du Transvaal a une superficie de 304.912 kilomètres carrés, y compris le Swaziland, et non compris quelques districts confiés, ainsi que nous l'avons vu, à l'administration de la colonie du Natal. Le dernier recensement de 1904 accuse une population de 1.335.440 individus, dont 289.952 blancs et 12.320 Indiens. Comme on le voit, la proportion de l'élément blanc est, dans ce pays, bien plus considérable que dans les autres contrées du Sud-